

SPÉCIAL FÊTE DU TRÔNE

Les cahiers du Canard Libéré



Edition spéciale-juillet 2013

Directeur de la publication Abdellah Chankou

14^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE L'INTRONISATION
DE S.M LE ROI MOHAMMED VI

LA VOIE ROYALE

EDITO

Par

Abdellah Chankou

Monarchie tutélaire

A la première crise politique née du conflit opposant l'Istiqlal au PJD, Hamid Chabat s'en est remis à un arbitrage royal, seul susceptible à ses yeux de mettre fin à ses désaccords avec le Premier ministre. Certes, le PJD n'était pas d'accord avec la démarche de son pire partenaire au gouvernement mais cette attitude, parlante à plus d'un titre, traduit le véritable état d'esprit de la classe politique marocaine. Malgré la nouvelle constitution qui leur donne une certaine marge de manoeuvre, les partis politiques marocains ont du mal à faire preuve d'autonomie, habitués qu'ils sont à être sous tutelle du palais. L'institution monarchique, censée être au-dessus du jeu des partis, se retrouve à son corps défendant mêlée à un différend qui après tout concerne deux principaux partis qui, faut-il le rappeler, ont fait de leur propre chef et sans interventionnisme ni pression quelconque, aucun le choix de s'allier dans le cadre d'une coalition gouvernementale. C'est un peu comme lors d'une dispute de deux enfants de la même famille, l'un accourt en pleurnichant vers le père ou la maman pour dénoncer l'autre. Finalement, la nouvelle constitution, votée massivement par les Marocains en juillet 2011,

n'a pas servi à grand-chose puisqu'elle était censée favoriser l'émancipation des partis de telle sorte qu'ils prennent leur destin en main loin de la tutelle royale. Le souverain a beau prendre ses distances avec le jeu partisan et ses intrigues, la classe politique a montré, avec l'épisode Chabat, son incapacité à évoluer vers une entité mûre, émancipée et indépen-

Le Royaume n'en a pas fini avec les partis-godillots qui ont peur du changement. Celui qui ferait d'eux des formations n'ayant de compte à rendre qu'aux électeurs.

dante et son besoin de continuer à évoluer dans l'ombre d'une figure tutélaire. Autrement dit, nos partis, à quelques rares exceptions près, ne sont pas vraiment partisans, comme il leur arrive par fois de le réclamer, d'une monarchie parlementaire où chaque pouvoir assumerait ses responsabilités, ils ne veulent pas d'un système où ils seraient réellement comptables de leur bilan devant le peuple, ils cherchent juste un paravent derrière lequel se cacher.

Cette mentalité est une survivance de l'ancien système de feu Hassan II où les partis n'avaient pas de véritable rôle si ce n'est celui de faire semblant de décider. Le tout-puissant ministre de l'Intérieur Driss Basri, dans le domicile duquel défilaient la plupart des dirigeants politiques de tous bords, veillait, en bon chef d'orchestre, à ce que la partition soit parfaite. C'est lui qui organisait le partage du gâteau électoral avec la bénédiction des chefs de partis, ordonnait la promotion de l'élite dirigeante dans les différents secteurs et remodelait le paysage politique à sa guise avec ses hommes liges et ses courtisans.

À y regarder de plus près, les avatars de ce système sont encore là malgré les progrès indéniables réalisés, depuis l'avènement de S.M le Roi Mohammed VI, en matière de transparence électorale et d'expression politique. Sans oublier la marge qu'ont les partis d'élire leurs leaders loin de toute influence extérieure.

Le Royaume n'en a pas fini avec les partis-godillots qui ont peur du changement. Celui qui ferait d'eux des formations n'ayant de compte à rendre qu'aux électeurs. Avec tout ce que ce mot renferme comme responsabilité et gravité. L'apprentissage démocratique est un exercice très difficile... ■

LES PETITES ENTREPRISES MÉRITENT DE GRANDS PRIVILÈGES



CARTE RASMALI PREMIER

Jusqu'à 50 000 DH
de facilité de caisse

Les Petites Entreprises tiennent une grande place dans l'économie de notre pays. À ce titre, ne méritent-elles pas de bénéficier des plus grands privilèges? Avec la carte Rasmali Premier, elles accèdent à des services qui facilitent leur gestion : des retraits à hauteur de 10 000 DH par jour, des paiements jusqu'à 30 000 DH par semaine et une facilité de caisse pouvant atteindre 50 000 DH.



التجاري وفا بنك
Attijariwafa bank

www.attijariwafabank.com

Un Roi, un projet de société

La philosophie du pouvoir développée par S M Le Roi se fonde sur la nécessité de défendre l'intérêt général et national. Il s'ensuit alors au plan institutionnel que ce statut d'arbitre place le Roi au-dessus des pouvoirs et des partis : il est en fait une autorité supérieure en mesure de représenter non seulement la volonté de vie nationale mais aussi la légitimité de la Nation.

Un arbitre-chef, en somme, pour la raison que la garantie de la « pérennité et de la continuité de l'Etat » nécessite une intervention volontaire et active.

D'une certaine manière, il veut inaugurer un bouleversement des perspectives par rapport à une physiologie des dernières décennies marquée par la toute puissance de l'Etat par rapport aux citoyens.



Mustapha Sehimî *

Il s'agit en effet de réconcilier la société avec l'Etat, de quitter le monde du commandement et de l'autorité pour promouvoir à terme un nouveau contrat social. Cet Etat de droit veut certainement rompre avec une certaine pratique de l'Etat makhzénien qui avait prévalu jusqu'alors ... Au fond, qu'est-ce qui fonde la légitimité de l'Etat de droit, tel qu'il est proclamé, sinon la garantie des Droits de l'Homme et du citoyen? L'Etat-puissance a fait son temps : il doit laisser la place à la soumission au droit, à l'assujettissement du rapport de contrainte au rapport de contrat, à l'échange du procès contre la violence. Mais ce processus suppose lui-même deux conditions récurrentes: la séparation des pouvoirs et l'institutionnalisation des Droits de l'Homme.

Cet Etat de droit doit être bien com-



Une fibre sociale très forte et un engagement sans faille.

pris : il ne signifie point le désordre; bien au contraire, il implique le respect des lois. Aux auteurs d'actes de vandalisme», lors des manifestations de la fin octobre 1999 à Laâyoune, il adressera une ferme mise en garde contre de tels agissements qui constituent des «atteintes à l'ordre public» et une «violation flagrante de la loi », si comme il le proclame, Notre choix de la démocratie est irréversible et que la démocratie est aussi une responsabilité, nous appelons à ce qu'elle ne soit pas utilisée à mauvais escient... » Il rappellera avec force, à la fin mai 2003- après les attentats de Casablanca- l'autorité de l'Etat et la primauté de la légalité pour

garantir l'ordre public et la sécurité des biens et des personnes.

Une monarchie sociale

Mohammed VI a un style qui lui est propre : l'écoute particulière des humbles, une appréhension conséquente des rudes conditions de travail et de vie des défavorisés, une sollicitude sincère à l'égard des exclus et des handicapés ; bref, une fibre sociale qui vient du cœur. Le nouveau Roi n'a pas cependant attendu son accession au Trône pour faire montre d'un intérêt tout aussi marqué pour les catégories défavorisées de la population. La campagne de lutte contre la pau-

vreté, menée en novembre 1998 avait été le point de d'orgue de cette disposition d'esprit. L'accueil quotidien réservé aux citoyens de base et à leurs doléances depuis des années, en sa résidence de Salé exprimait bien cette sensibilité. En devenant Roi, Mohammed VI, ne pouvait évidemment que donner la pleine mesure à cette inclination de son cœur et en faire l'un des axes prioritaires de sa politique. Il reste que la construction politique qui a été faite autour de cette expression de «Roi des pauvres», reste me semble-t-il sujette à caution. Il ne faut pas en effet qu'elle puisse faire croire que notre Roi n'est que social; qu'il va donc s'attacher prati-

quement à ce seul domaine par des actions symboliques ou des signes forts.

Dans un tel schéma, il faut bien voir que le risque est réel de réduire le statut royal à sa seule expression sociale en l'occurrence; ce serait une manière de corseter l'action royale et de la banaliser puisque son déploiement sur le terrain resterait pratiquement comparable, de surcroît, à des dizaines d'associations intervenant dans le même champ. « Roi des pauvres », le Souverain verrait donc peu ou prou le reste, tout le reste, échapper à son champ de compétences. Il y a là, qu'on le veuille ou non, un schéma de « domaine réservé » à rebours où le gouvernement, lui, aurait pratiquement la haute main sur les grands dossiers nationaux.

Renouveau

Rien n'est plus étranger à la philosophie politique et aux principes de la monarchie marocaine que cette nouvelle articulation des pouvoirs et des rôles que d'aucuns appellent de leurs vœux, de manière voilée et feutrée. Faut-il effet rappeler que la Constitution marocaine – depuis celle de 1962 d'ailleurs – précise expressément que « le Maroc est une monarchie constitutionnelle, démocratique et sociale » ? Le caractère social est donc bel et bien proclamé – et dans les toutes premières dispositions de la loi suprême. Celles-ci traduisent la volonté de ne pas limiter la nature de la monarchie à son articulation constitutionnelle et démocratique mais à l'étendre au domaine social. Elles évoquent ainsi plus directement la sollicitude de la nation face à ceux de ses membres qui sont les plus vulnérables; pour réaliser une certaine justice sociale, la solidarité nationale doit jouer. C'est dire que par-delà la situation des pauvres, le nouveau Roi entend édifier une société plus juste, faisant une large place à l'égalité des chances, où les couches défavorisées auront leur place entière. Et leur dignité. Dans cet esprit, la lutte contre la pauvreté prend à ses yeux une dimension prenant en charge tout un projet de société : elle participe en effet de sa vision des Droits Humains. Loin de se limiter à cet égard aux aspects institutionnel et politique, il souligne que si son attention porte aussi sur les questions sociales c'est parce que celles-ci « constituent la base de la préservation de la dignité de l'homme ».

Cela dit, la lutte contre la pauvreté et sa nécessité paraissent aujourd'hui un axe prioritaire dans leur principe. Il s'agit de multiplier les propositions destinées à combattre les



symptômes les plus inacceptables de cette situation (analphabétisme, logement insalubre, manque, d'accès à l'eau et à l'électricité, insuffisance des soins de santé de base...). Mais il reste à ces stratégies de se référer davantage dans leur conception et leur organisation, aux causes de ces phénomènes; autrement dit, que fait-on pour élaborer et mettre en œuvre les programmes de nature à mettre en équation les causes systémiques et structurelles plus fondamentales de ces situations? Le nouveau Roi n'ignore certainement pas les enjeux et les difficultés de cette problématique: il sait que la solution à long terme ne peut être que la reconstruction d'un système économique et social différent, ou à tout le moins d'amender d'une manière significative celui en place.

S.M Mohammed VI a certainement une claire conscience de ce qu'il ne faut plus faire: continuer à « gérer » comme par le passé. Il se veut l'espoir et le bâtisseur d'un Maroc nouveau, d'une vision autre, décapante, globale aussi du modèle de développement. Il n'ignore pas que cette approche doit être globale dans ses composantes; que cette redéfinition ne peut être purement économique voire comptable; qu'elle ne peut pas non plus se fonder sur une dissociation des dimensions économiques.

Son règne, il le veut social : c'est aujourd'hui évident pour tous; mais aussi placé sous le signe de la modernité. Une modernité basée sur le développement économique et la solidarité sociale; une modernité visant la consolidation de l'Etat de droit et des Droits humains; mais aussi une modernité prenant en

charge les sciences et les technologies. En somme, une société alliant le progrès et le développement humain au savoir et à la communication. La formulation qu'il en fait est on ne peut plus claire; l'objectif est que « le Maroc demeure à l'avant-garde, un pays de dialogue entre les cultures, un exemple d'équilibre entre l'authenticité et la modernité, une société de coexistence dans la dignité, la modération et la tolérance ».

Noyau conceptuel

Une année de « pouvoir parler » permet-elle déjà d'identifier la nature et les contours d'un noyau conceptuel ? A grands traits, en tout cas, l'on peut tenter cette recherche. Par rapport à son regretté père, Mohammed VI n'éprouve pas le besoin, semble-t-il de livrer de larges fresques d'histoire. Il en prend acte et considère les siècles écoulés comme un acquis ayant donc des racines profondes. Il estime que les référents incontournables du discours royal depuis les années soixante doivent sans doute continués à être pris en charge mais pour y trouver des raisons de se mobiliser pour faire face aux défis de l'avenir. Pour un vieux pays comme le Maroc, il sera toujours possible de retrouver, si nécessaire, les bornes historiques qui sont pour lui des rappels; il sait que ce legs, si éminent qu'il soit, ne suffit pas à mettre en œuvre les politiques de réformes qu'il appelle de ses vœux; il lui a adjoint ses propres acquis qui barquent aujourd'hui sa mémoire et qui participent à un titre ou à un autre d'un entrelacs de réminiscences, de références, de lectures, de secrètes

délibérations intérieures pendant des années en tant que Prince héritier devant se préparer à la charge à laquelle il était prédestiné.

Assurément, sa pensée présente un caractère syncrétique évident: elle embrasse tous les âges du Maroc; elle étreint également toutes les phases de son nationalisme. Elle assume ainsi l'histoire du nationalisme au premier rang duquel il met son grand-père, Mohammed V, et son père, Hassan II. Accédant au Trône, il ne peut même pas envisager quelque « droit d'inventaire » tant il est vrai qu'il se sait globalement tenu par le bilan du règne du regretté Roi. Le peuple marocain, il en a une conception bien particulière; non pas seulement une communauté organique abstraite, mais un être vivant formé de quelque trente millions de personnes – des jeunes, des vieux, de femmes, des pauvres, des handicapés – bref, non pas un lien de nature presque mystique, mais une relation personnelle avec tout un chacun. S'il récuse les divisions artificielles – notamment celles marquées au coin de la vulgate idéologique du passé et des clivages inopérants qui y étaient liés – il se vent sourcilieux quand à l'unité du peuple marocain. Mais il mesure, compte tenu de ce qu'il sait et de ce qu'il a vu et entendu, qu'il y a un Maroc de nantis et un autre Maroc de millions de laissés pour compte. C'est ce monde-là, aujourd'hui, dont il porte les espoirs, au grand dam des beaux quartiers quelque peu rétifs quant à sa méthode, son style et sa philosophie ... ■

(*) *Mustapha Sehim*
Professeur de droit, politologue

La Baïa, la force d'un pacte

Selon la tradition marocaine, la Baïa n'est pas un cérémonial _gé. Il a pu évoluer à travers le temps en intégrant une dimension politique et territoriale pour s'adapter aux évolutions institutionnelles du moment.

Au-delà de son aspect festif et spectaculaire extérieur qui suscite fascination et émotion aussi bien au Maroc qu'à l'étranger, la Baïa revêt un caractère éminemment politique et religieux. C'est une sorte de contrat social à double portée. D'un côté il y a la dimension religieuse de l'allégeance proprement dite par laquelle les sujets investissent leur Souverain de pouvoirs de commanderie des croyants, et de l'autre, il y a la dimension temporelle d'Al walae qui ajoute au chef religieux ou le Sultan la prérogative de chef d'Etat au sens politique du terme. Cette dernière dimension pouvant être renouvelée chaque année contrairement à la première qui est faite seulement au moment de l'accès au Trône. De plus, l'acte de la Baïa sous sa forme religieuse est consigné par écrit et signé par les oulémas, les grands dignitaires du régime et les chefs de l'armée. Ainsi depuis l'indépendance du Maroc, deux actes de Baïa ont été rédigés à l'occasion de l'investiture de Feu Hassan II et de son héritier Mohammed VI de leurs pouvoirs de la grande Commanderie des croyants (Al imama al qobra). Ce nouveau concept d'Al walae (qui signifie plus reconnaissance d'autorité que soumission) va s'institutionnaliser pour devenir une constante de la vie politique nationale après l'abandon du régime du Sultanat pour celui de Royauté sous le règne de feu Mohammed V. L'organisation annuelle de la fête du Trône dès 1933 à Salé en fut la consécration. Selon le politologue Mohamed Tozy, « les cérémonies annuelles d'allégeance servent plutôt à la présentation du walaa, et non pas de la Baïa proprement dite, comme celle qui a été accordée à SM Mohammed VI, le 23 juillet 1999, dans laquelle les signataires réitèrent leur engagement pour le respect du devoir d'obéissance, de fidélité et de dévouement qui découlent de la Baïa, dans le bonheur et l'adversité ». Et, « si les accessoires de la souveraineté (parasol, costume, chevaux de compagnie...) sont bien visibles, les tribus ont disparu et les hommes ont changé. Agents d'autorité, élus locaux, notables (oulémas, profes-



Une tradition pleine de symbolique.

seurs d'université, gros commerçants) sont priés de se tenir, durant la journée de la fête du trône, dans l'enceinte du Palais », souligne le professeur marocain.

Cérémonial

Cependant, parmi les convives venus prendre part à hafl Al walae, ce sont les agents du ministère de l'Intérieur qui occupent les premiers rangs. Oulémas, walis, ministres, hauts fonctionnaires, et parlementaires se courbent au passage du Roi, font acte d'allégeance en clamant Allah ibark F'aamer Sid (Que Dieu bénisse mon seigneur). Les serveurs du palais répondent en chœur et à l'unisson Allah irdi alikoum, gallikoum Sidi (Notre Seigneur vous a accordé sa bénédiction). Si le rituel de la Baïa remonte aux premiers temps de l'Islam, les historiens s'accordent à penser qu'il a été introduit au Maroc actuel avec l'avènement de la dynastie Idriside. La Baïa dans son aspect religieux est faite au Sultan une seule fois dans sa vie, au moment de son intronisation. Comme la Baïa dans sa dimension temporelle (Al walae), elle ne prend fin qu'avec la destitution du Sultan. En fait si les

sujets s'engagent par la Baïa sous ses deux formes à l'obéissance au Sultan et au respect de son autorité, cette dernière peut très bien être remise en cause si le Sultan ou le Roi trahit ses engagements à garantir la paix et la sécurité de ses sujets et de leurs biens, la protection de la religion, de l'intégrité territoriale et de l'Etat. Le rituel ou le cérémonial de la Baïa cessera d'être organisé une seule fois, au moment de l'intronisation du Sultan, avec l'avènement de la dynastie Saâdienne. Ainsi, le Sultan Ahmed Al Mansour Eddahbi instaura non seulement une Baïa renouvelable tous les ans mais il introduisit le concept d'allégeance au Prince héritier tout en mettant en place tout un dispositif cérémonial qui se déroulait à l'extérieur des murs la ville, dans un vaste espace appelé le méchouar. Les oulémas, les chefs des tribus, les cadis, les khatib (orateurs religieux), les chefs de l'armée y venaient en groupes méticuleusement organisés selon le rang social de chaque institution présenter leur allégeance au Souverain après le discours inaugural prononcé par un grand cadi. Les Souverains alaouites ont dès l'avènement de Moulay Rachid

repris l'ensemble de ces rituels en faisant pérenniser la tradition et ce jusqu'aux premières années de l'indépendance où le concept de la Baïa va connaître un certain nombre de petits changements qui s'inscrivent toutefois dans la continuité ; étant donné que celle-ci va préserver sa dimension religieuse de ciment sacré qui lie le Sultan et le peuple, ayant lieu une seule fois, au moment de l'accession au Trône ; excepté le cas de la libération d'une terre colonisée, comme cela fut le cas de la région d'Oued Eddahab dont la récupération est fêtée chaque 14 Août depuis 1979. De même la cérémonie mettant en scène l'aspect temporel de la Baïa ou de l'Al-légeance (Hafl Al walae) qui avait lieu chaque 3 mars sous feu Hassan II et chaque 30 juillet sous son successeur Mohammed VI connaîtra elle aussi quelques introductions nouvelles. Dont le fameux carrosse royal or et rouge écarlate, cadeau de la cour d'Angleterre. Néanmoins, l'hippomobile utilisé fréquemment dans les premières années du règne de Mohammed VI s'éclipsera des fois au profit du pur sang noir, symbole du Trône mobile. ■

Saliha Toumi



www.bmcebank.ma
www.bank-of-africa.net

Ensemble, posons les bases d'une finance durable sur le continent africain



Au cœur d'un continent porteur d'opportunités, le Groupe BMCE Bank poursuit son essor, s'appuyant sur l'extension continue du groupe BANK OF AFRICA, contribuant avec confiance au développement des affaires et du progrès social. Avec ses 11.000 collaborateurs mobilisés dans 19 pays africains, son assise financière, son positionnement de banque universelle soutenu par les synergies d'un groupe multi métiers aux ambitions internationales, et ses valeurs de tolérance et de partage, BMCE Bank et BANK OF AFRICA ouvrent la voie d'une finance durable sur le continent africain.



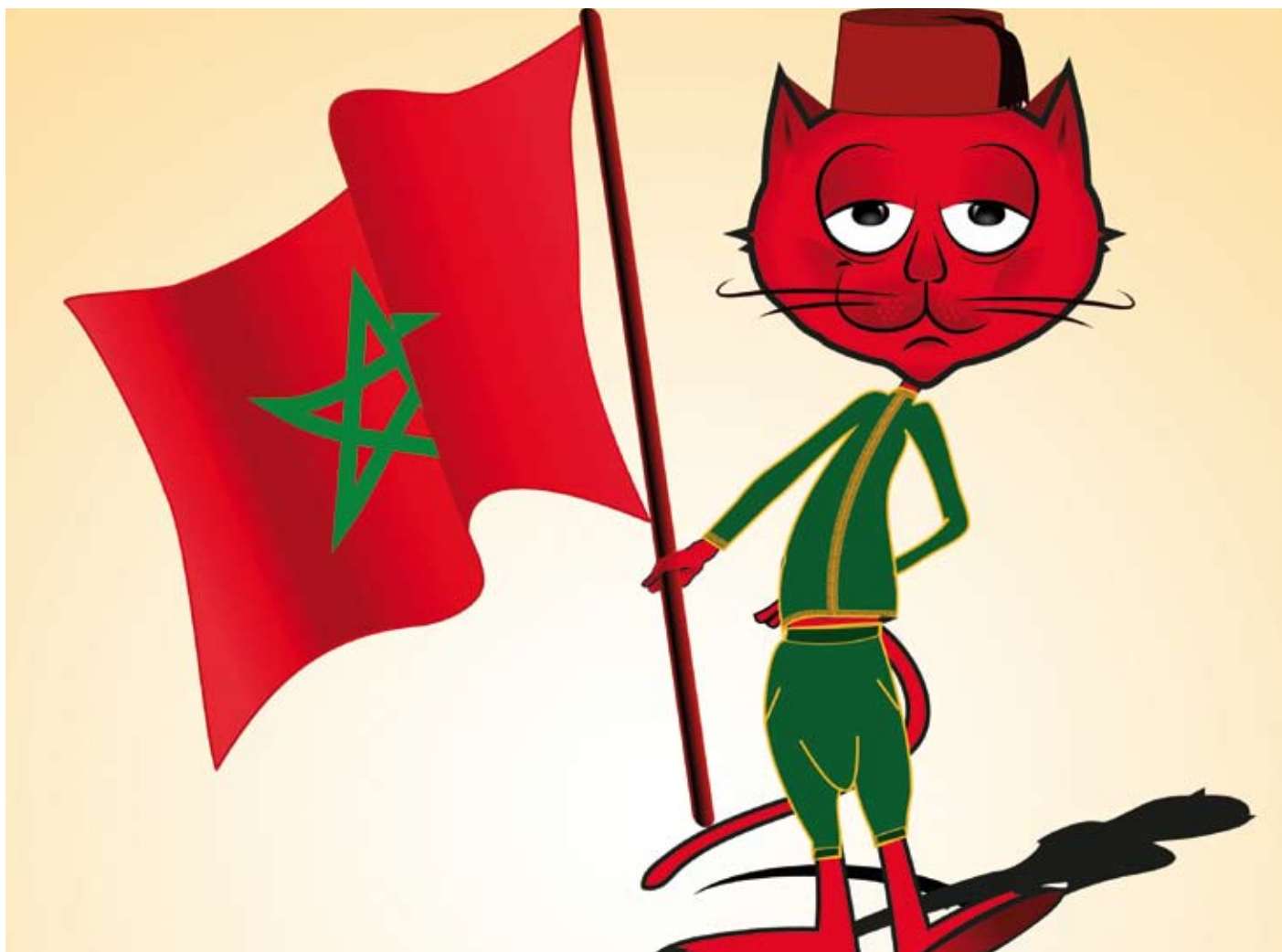
Soyons fiers en rouge et vert

Une bonne partie de la génération twitter et facebook, qui a raté les premiers épisodes de l'histoire récente du Maroc, s' imagine que les modèles de démocratie sont des franchises importables tels des produits finis, emballés et prêts à être consommés.

Au détour d'une flânerie digestive d'une belle soirée d'été, le Chat Rouge se rappelle s'être retrouvé dans un étrange bistrot fréquenté par des jeunes gens survoltés, buvant du vin de Meknès et fumant des cigarettes américaines. La bouche noircie par le tanin et le teint pâle, ces jeunes noctambules en exercice intellectuel faisaient partie d'un noyau de 20 févrieristes qui veulent changer la société grâce à facebook. Le Chat Rouge s'est mis à observer de façon fort amusée ces jeunes Che Guévaristes de salon qui projetaient d'organiser une énième marche de revendications. Contre qui, contre quoi ? Contre ce qu'ils appellent le système, terme généraliste fourre-tout, qui regroupe tout et qui n'explique rien. Le système a toujours été un excellent alibi pour les revendications un peu floues.

Le Chat n'a pas besoin d'exceller en psychanalyse freudienne pour comprendre que ces jeunes pseudo-révoltés sont des adultes post-pubères qui tentent de gagner leur liberté en essayant de rompre avec l'autoritarisme du père géniteur. A grandes bouffées de Phillip Morris et à grandes gorgées de vins, ils essaient en vain d'obtenir une reconnaissance sociale. Parmi eux, le Chat reconnaît quelques enfants de notables, d'industriels, voire de millionnaires qui se sont aménagés un temps de révolte avant de se résoudre à rejoindre plus tard, l'aile protectrice du patriarcat. Il y avait également des jeunes candides aux intentions sincères qui désiraient changer les choses mais qui se sont retrouvés malgré eux dans le rôle du lièvre dans une course au pouvoir accaparée par des personnes pas vraiment férues de liberté. Derrière chaque févrieriste sincère est planqué un requin barbu. Le Chat sort du café en laissant derrière lui ces poissons pilotes adeptes des grandes randonnées sur l'asphalte pour continuer sa petite marche solitaire. Le Chat lui, ne réclame pas sa liberté, il l'exerce.

Il fut un temps que ces moins de 20 ans ne peuvent connaître, celle de l'époque où de telles réunions n'auraient jamais pu se tenir. Mais



il faut avoir connu les chaînes pour apprécier la liberté.

Une grande partie de la génération twitter et facebook, qui a raté les premiers épisodes de l'histoire récente du Maroc, s' imagine que les modèles de démocratie sont des franchises importables tels des produits finis, emballés et prêts à être consommés.

Modèle

La révolution française qui a enfanté douloureusement la démocratie au bout de deux siècles de guerres civiles et militaires n'a pas été un modèle transposable pour les voisins européens. L'Espagne, la Belgique, la Hollande, l'Angleterre, le Danemark, la Suède, pourtant européens et voisins immédiats n'ont surtout pas choisi la République comme matrice de développement. Tous ces pays, qui sont aujourd'hui de vraies et solides démocraties se sont construits sur la base d'une monarchie parlementaire ou constitutionnelle.

Le Chat se rappelle d'un Français de la catégorie low-coast, aussi cultivé que Maïté la cuisinière qui s'offusquait que le Maroc soit une monarchie. Il avait simplement oublié que la majorité des pays européens le sont aussi...

Pris d'une crise de patriotisme aigu, le Chat veut aujourd'hui se dresser sur une tribune pour expliquer à tous nos jeunes que le Maroc nouveau et moderne, qui aspire au développement et au progrès doit avant tout mettre à l'abri ses lois, ses libertés, sa constitution et tous les acquis solides sur lesquels nous reposons. Il n'y a pas d'institutions fortes et pérennes sans gardien du temple dont le rôle est de nous protéger du pillage des opportunistes, des voraces, des carriéristes et des mercenaires...

Il faut que nous fassions bloc face à la malveillance d'une poignée d'orgueilleux et de prétentieux qui n'hésiteront pas à installer le chaos ne serait-ce que pour flatter leur ego. Il faut s'unir face aux merce-

naires dépourvus de tout orgueil et de fierté nationale, qui, sponsorisés par des lobbyistes étrangers, attendent la bonne occasion pour saboter et démolir. Il faut se préserver de ceux qui n'aiment pas la démocratie mais qui profitent de celle-ci pour s'installer au pouvoir comme des virus et ronger de l'intérieur toutes les libertés durement acquises comme cela est arrivé en Egypte et comme cela se passe malheureusement en Tunisie.

A contre-courant de tout ce qui se passe dans le monde, le Maroc est en train de créer son propre modèle, adapté à son histoire, à ses cultures, à ses environnements, à ses religions, à ses aspirations. Nous sommes en phase de créer un modèle unique sur terre. Soyons-en fiers.

Tous à l'unisson, soyons fiers du garant de notre démocratie et de notre constitution,

Vive la Démocratie, vive le Roi. ■

chatrouge@lecanardlibre.com

A man with dark hair, wearing a grey and white checkered button-down shirt, is looking down and writing in a black notebook with a pen. The background is a soft-focus outdoor setting with a building.

ZURICH Pro, une couverture à la hauteur de vos exigences

Parce que pour votre activité vous exigez toujours le meilleur, Zurich Assurances Maroc a enrichi les prestations de ZURICH Pro et vous propose une nouvelle couverture spécialement conçue pour tous les professionnels exigeants. Qu'il s'agisse de la nouvelle tarification, de plafonds de couverture plus importants ou d'un plus grand nombre d'activités couvertes, la nouvelle version de ZURICH Pro vous offre une multitude d'avantages. Bien plus qu'une simple assurance professionnelle, ZURICH Pro est le produit sur lequel vous pouvez compter à chaque instant.



TPE/PME
PROFESSIONS
LIBÉRALES
COMMERÇANTS
ARTISANS

Nabil Benabdallah

«Nous déplorons le niveau bas du débat politique»

Leader du PPS et ministre en charge de l'Habitat, Nabil Benabdallah analyse dans cet entretien le contexte politique national actuel à la lumière des convulsions qui agitent le microcosme depuis plusieurs mois.

Comment voyez-vous le paysage politique actuel ? A-t-il évolué selon vous d'une manière positive ?

Le paysage politique actuel est, à mon avis, en train de traverser une période critique. En une phrase, je dirai que plusieurs des acteurs de ce paysage politique ne sont pas à la hauteur des défis de l'heure. Le Maroc a eu la chance de savoir traiter les soubresauts du printemps arabe. Malheureusement, certains partis agissent, consciemment ou inconsciemment, à l'encontre de l'attitude de bon sens qui consiste à savoir accompagner les réformes et l'évolution que doit connaître le Maroc pour sauvegarder sa stabilité et sa marche en avant.

La classe politique marocaine dans son ensemble est-elle à la hauteur des défis imposés au pays par les bouleversements que connaît le monde sur le plan à la fois politique et économique ?

On ne peut pas parler d'une façon générale. Sans vouloir donner des leçons, nous estimons qu'il y a mieux à faire comme nous l'avons d'ailleurs indiqué dans la dernière résolution du Comité Central du PPS. Nous avons déploré le niveau bas du débat politique et les dérives qui menacent un certain nombre de partis politiques, qu'ils soient de l'opposition ou de la majorité, dans la mesure où ils n'apprécient pas comme il se doit la sensibilité de l'étape que traverse le Maroc et, comme vous le dites justement « les défis imposés au pays », défis qui ont comme noms : crise économique, détérioration des équilibres macro-économiques, montée du chômage, mise en œuvre (tanzil) de la Constitution...

Quel regard portez-vous en tant qu'homme politique chevronné et observateur avisé sur ce qui est appelé communément «Le Printemps Arabe»? S'agit-il de véritables révolutions ou juste de révoltes populaires téléguidées?

Le « Printemps Arabe », ou mieux le « Printemps démocratique » n'est pas un simple soulèvement populaire. C'est une lame de fond qui traverse les différentes sociétés. Les peuples de la région, et particulièrement sa jeunesse, ne pouvaient pas supporter le despotisme et les régimes totalitaires. Ils ont soif de démocratie et aspirent à vivre



«Certains milieux encouragent la déliquescence du paysage politique».

mieux. Ce mouvement ne se limite pas à la région arabe, il s'est propagé, sous différentes formes à d'autres pays comme l'Espagne, la Grèce ou tout récemment la Turquie et le Brésil pour ne citer que ceux-là. Ce mouvement de contestation qui réunit différentes catégories sociales ayant en commun un certain nombre de convictions et d'objectifs est appelé à prendre plus d'ampleur partout où l'on fera la sourde oreille à ses revendications. Ce qui se passe aujourd'hui en Egypte ou en Tunisie en est la démonstration éclatante.

Pensez-vous que le Maroc, qui a connu son mouvement du 20 février, est définitivement immunisé contre cette fièvre contestataire?

Pas du tout, aucun pays au monde n'est immunisé définitivement contre la contestation. Autrement, on serait dans « la fin de l'histoire ». Au contraire, nous estimons que la situation chez nous demeure fragile tant que les besoins qui restent à satisfaire sont immenses et les attentes de notre peuple grandes. On doit tout faire

pour ne pas le décevoir. Et nous comprenons parfaitement ses aspirations à une vie meilleure. Nous n'avons de cesse de le relever à travers les multiples réunions que nous organisons dans les différentes villes du Maroc avec nos militants et les citoyens en général.

Pourquoi à votre avis le Mouvement du 20 février a fait long feu, échouant à incarner une véritable force de proposition et de changement ?

Contrairement à d'autres pays qui vivaient un vide politique, le Maroc s'en distingue par la présence des partis politiques et des forces syndicales bien ancrés dans la société. On ne peut pas dire que le mouvement du 20 février a échoué, nous pensons qu'il a joué son rôle en dépit de son hétérogénéité. En tant que mouvement, il ne pouvait d'ailleurs pas être autrement et donner plus que ne pouvait permettre ses capacités. Il n'était pas d'ailleurs le seul à porter l'étendard du changement. Pour rappel, notre parti a appelé lors de son dernier congrès tenu en 2010, et bien avant, lors d'une conférence natio-



A l'occasion de la Fête du Trône, marquant le quatorzième anniversaire de l'intronisation
de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu Le Glorifie,**
le Directeur Général et l'ensemble du personnel du Groupe Caisse de Dépôt et de Gestion
ont l'insigne honneur de présenter
à **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Amir Al Mouminine,**
leurs vœux les meilleurs, ainsi qu'à Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan,
à son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid
et aux membres de la Famille Royale.



Pour le Maroc Avenir

nale tenue en 2008, à une nouvelle génération de réformes à la fois constitutionnelles, politiques et économiques. Le mouvement du 20 février a été porteur d'un souffle. Il appartient à la classe politique de le porter et le transformer en progrès.

Arrivé au pouvoir dans le sillage de ce mouvement de contestation, le PJD a-t-il selon vous réussi à répondre aux attentes exprimées par les manifestants?

La question ne concerne pas le PJD à lui seul dans la mesure où il faisait partie d'une coalition gouvernementale à quatre : PJD, PI, MP et PPS. Les quatre composantes sont tenues par une charte et un programme. Par conséquent, le PI va probablement être remplacé par un autre parti pour préserver la stabilité du gouvernement actuel. Au PPS, nous assumons entièrement notre responsabilité. Nous n'avons jamais été, depuis que nous avons commencé à participer à la gestion de la chose publique lors du premier gouvernement d'alternance, des opportunistes et des partisans d'un pied dedans et un pied dehors. Nous ne faisons pas dans la confusion des rôles. Là où nous nous retrouvons, dans la majorité comme dans l'opposition, nous jouons pleinement notre rôle. Ces précisions étant faites, avons-nous réussi en tant que majorité à répondre aux attentes exprimées par le peuple ? En partie oui. Nous aurions pu faire davantage si les conditions étaient réunies au sein de la majorité et si la crise qui secoue le monde, et particulièrement nos principaux partenaires, s'était ralentie. Nous aurions pu faire mieux aussi si la majorité n'avait pas, au fait de l'attitude controversée du parti de l'Istiqlal, été dans l'incapacité de mener à bien des dossiers importants de réforme comme la caisse de compensation, les retraites, la réforme fiscale, les lois organiques, etc

Plusieurs observateurs vous ont reproché votre alliance jugée contre-nature avec le PJD en disant: Mais que font les anciens communistes avec des islamistes...Le PPS est-il à l'aise avec le PJD?

Certains nous ont reproché notre alliance avec le PJD, d'autres, et ils sont beaucoup plus nombreux, nous en ont félicité ! En tout état de cause, il s'agit d'une question qui intéresse d'abord notre parti et qui a été tranchée démocratiquement par ses instances dirigeantes après un débat profond et serein dans le cadre de l'autonomie totale de décision. Certes, les référentiels idéologiques du PPS et du PJD sont aux antipodes, mais il ne s'agit nullement d'une alliance idéologique mais plutôt d'une alliance politique sur la base d'un programme précis et limité dans le temps (législature 2012-2016).

La coalition gouvernementale actuelle part en vrille à cause du conflit entre le PJD et l'Istiqlal? Ne pensez-vous pas que ces deux partis ont suffisamment démontré leur incapacité à cohabiter ensemble?

Il ne s'agit pas de la capacité à cohabiter dans la mesure où la cohabitation a fonctionné à merveille jusqu'à une date récente, à savoir le changement de direction à l'Istiqlal. Nous sommes



«Notre alliance avec le PJD est politique».

en face d'actes de nuisance pour servir je ne sais quel dessein. D'ailleurs, nous avons à maintes reprises tiré la sonnette d'alarme pour avertir les principaux protagonistes que notre pays n'a aucun intérêt à rentrer dans une crise politique et qu'il faudrait absolument faire prévaloir les intérêts suprêmes du pays sur les intérêts étroitement partisans, voire personnels.

Quel est la solution selon vous pour dépasser cette situation de blocage inédite dans les annales politiques?

La situation est aujourd'hui plus claire. Le PI est sorti du gouvernement. Soit. Une nouvelle majorité doit être formée pour remettre le pays au travail. Pour notre part, on s'en tient à la loi suprême et à l'esprit qui a prévalu lors de son adoption : esprit constructif, de concertation et de dialogue serein. Une chose est cependant certaine : notre pays n'avait rien à gagner en laissant perdurer ce blocage. Il faut à tout prix y mettre un terme pour ne pas laisser notre pays et notre peuple faire un saut dans l'inconnu.

Faites-vous la différence entre Hamid Chabat et l'Istiqlal?

L'un représente-t-il vraiment les positions de l'autre?

Je m'interdis de m'ingérer dans les affaires intérieures d'un parti que nous considérons toujours comme un parti ami et allié. Il appartient aux militants de l'Istiqlal de s'exprimer sur le sujet.

M. Chabat ne pilonne pas seulement Benkirane et son parti, il a à plusieurs reprises pris à partie le PPS et ses dirigeants. Pourquoi Chabat agit-il ainsi? Que cherche-t-il?

Je ne fais aucun commentaire sur les propos diffamatoires et insultants exprimés par Chabat à l'égard de notre parti et ses dirigeants. Je crois qu'il a lui-même fini par comprendre qu'il n'a rien à gagner en s'en prenant à notre parti. La meilleure réaction à donner est celle du mépris de tels actes qui n'honorent pas leur auteur.

Nombre d'observateurs trouvent que le niveau politique au Maroc est tombé très bas. Partagez-vous ce constat?

Nous étions les premiers à l'avoir dit. Certains milieux qui n'ont pas intérêt à avoir des partis politiques crédibles poussent par tous les moyens à la médiocrité et à la déliquescence du paysage politique. Ils se trompent lourdement. Notre pays a besoin plus que jamais de partis forts, crédibles et responsables pour jouer le rôle qui leur est dévolu par la nouvelle constitution. On ne le dira jamais assez : pas de démocratie sans démocrates et pas de démocratie sans partis authentiques !

Le gouvernement a annoncé plusieurs réformes notamment celle de la Caisse de compensation et du système des retraites. Mais rien n'a encore été entrepris alors qu'il y a urgence à cause du déficit des finances publiques. Pourquoi ce retard?

Votre question est pertinente. L'opinion publique se la pose et nous aussi. Le programme gouvernemental a fait des réformes de structure une priorité dont, en particulier, la réforme de la caisse de compensation, la réforme fiscale, la réforme des régimes de retraite... Sur l'ensemble de ces questions fondamentales, la réflexion avance et des voies de solution à préconiser se précisent de plus en plus. Mais à chaque fois qu'on décide de les aborder en profondeur pour dégager des solutions et commencer la mise en œuvre des réformes, un « élément extérieur » vient s'y greffer pour reporter le débat. En ce qui concerne notre parti, nous avons élaboré un document dénommé « alternative progressiste pour sortir de la crise » dans lequel nous précisons notre conception. D'une façon générale, nous pensons que les réformes en vue doivent absolument préserver les intérêts des masses populaires et préserver leur pouvoir d'achat. ■

Propos recueillis par Ahmed Zoubair



A L'OCCASION DU 14^{ème} ANNIVERSAIRE DE L'INTRONISATION DE

SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI

**Le Président Directeur Général et l'ensemble
du Personnel du GROUPE OCP**

ont l'insigne honneur de présenter à

SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI



QUE DIEU L'ASSISTE

leurs vœux de bonheur et de santé, ainsi qu'à

**Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay Al Hassan
et à Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid et à toute la Famille Royale.**

Ils renouvellent au SOUVERAIN l'expression de leur fidélité et de leur
attachement au Glorieux Trône Alaouite.

Les islamistes au pouvoir

Une urne dans la tête

Il est certain que les islamistes au pouvoir sont armés de la foi et de la bonne foi. Mais celles-ci ne sont pas suffisantes pour gérer les affaires d'un pays qui plus est dans une conjoncture économique difficile.

Les envolées populistes, qui avaient contribué à la popularité du PJD du temps de l'opposition, ont montré rapidement leurs limites une fois le parti arrivé au gouvernement. Exemple (parlant) parmi tant d'autres, les fameuses listes des agréments de transport que le ministre de tutelle le PJD Abdelaziz Rabbah s'est empressé quelques mois après sa nomination de balancer sur Internet au nom de la lutte contre l'économie de rente. L'affaire a fait grand bruit et surtout permis de faire parler dans le landerneau dans une société réputée voyeuriste qui se délecte de tout ce qui touche les pouvoirs d'argent. Or, l'histoire s'est arrêtée là alors que le feuilleton était censé avoir une suite. Certains attendaient la décision du ministre obligeant les bénéficiaires des agréments de rendre aux pouvoirs publics leur autorisation de s'enrichir, d'autres attendaient la stratégie du département Rabbah pour mettre de l'ordre dans le secteur du transport routier. Rien de tout cela n'a été fait. Visiblement, M. Rabbah n'avait pas une feuille de route pour réformer cette filière qui croule sous le poids des archaïsmes et du laxisme. Le seul courage dont il a fait preuve c'est celui de la délation par voie d'Internet. C'est en tout cas ce que l'opinion publique avisée a retenu du pétard mouillé de l'ingénieur informaticien du PJD.

Le même déficit d'action a été constaté sur le secteur stratégique de l'armement national qui coule (faillite de Comarit-Comanav et difficultés d'IMTC) sans que le ministre ne prenne des mesures d'urgence en attendant la mise en place d'une stratégie maritime ambitieuse et tournée vers l'avenir. En fait, tout se passe comme s'il n'était pas interpellé par l'ampleur de cette catastrophe. Après moi le déluge ? Certes, le dossier de la Caisse de compensation n'est pas facile à régler. Mais sur cette affaire aussi, les islamistes ont fait étalage des proportions étonnantes d'un mélange de populisme, d'inexpé-



Benkirane et son parti, la victimisation comme dopage

ce et d'improvisation. Contre toute logique économique et bon sens gestionnaire, Abdelilah Benkirane et les siens avaient l'intention de remplacer cette caisse budgétivore par une aide directe à la population-cible d'un montant compris entre 1.000 et 1.500 DH par mois. En plus de la complexité de la mise en œuvre sur le terrain de ce dispositif de soutien et de sa propension dangereuse à institutionnaliser la mentalité d'assistanat, il trahit selon les istiqlaliens les arrières-pensées électoralistes de ses défenseurs. Poussé dans ses derniers retranchements, le PJD a abandonné cette piste de réforme qui n'en est pas une pour jeter son dévolu sur le système d'indexation réputé être encore plus pervers. Et voilà que le ministre de l'Économie et des Finances Nizar Baraka nous annonce, à quelques jours du Ramadan que le gouvernement a décidé de reporter la réforme de la Caisse de compensation à l'après-ramadan. Sans

pour autant livrer de date précise. Autant dire à la Saint-glin glin. Alors qu'il est attendu sur des dossiers précis, le Premier ministre continue à brandir le drapeau de la lutte contre la prévarication (Al Fassad), soutenant là où il va que le PJD est venu au pouvoir non pas pour se partager les postes mais pour réformer le pays. Sans jamais cesser de vitupérer contre ce qu'il a appelé les afarit et les crocodiles - en référence aux forces de l'inertie - qu'il voit partout les accusant de chercher à torpiller l'expérience islamiste aux affaires. La guerre sanglante que lui livre depuis plusieurs mois son allié l'Istiqlal par le truchement de son leader Hamid Chabat a achevé de le convaincre qu'il est et bien victime, lui et son parti, d'un grand complot politique. Il est certain que les attaques incessantes de Chabat contre Benkirane ont déstabilisé ce dernier, le détournant de sa mission de Premier ministre.

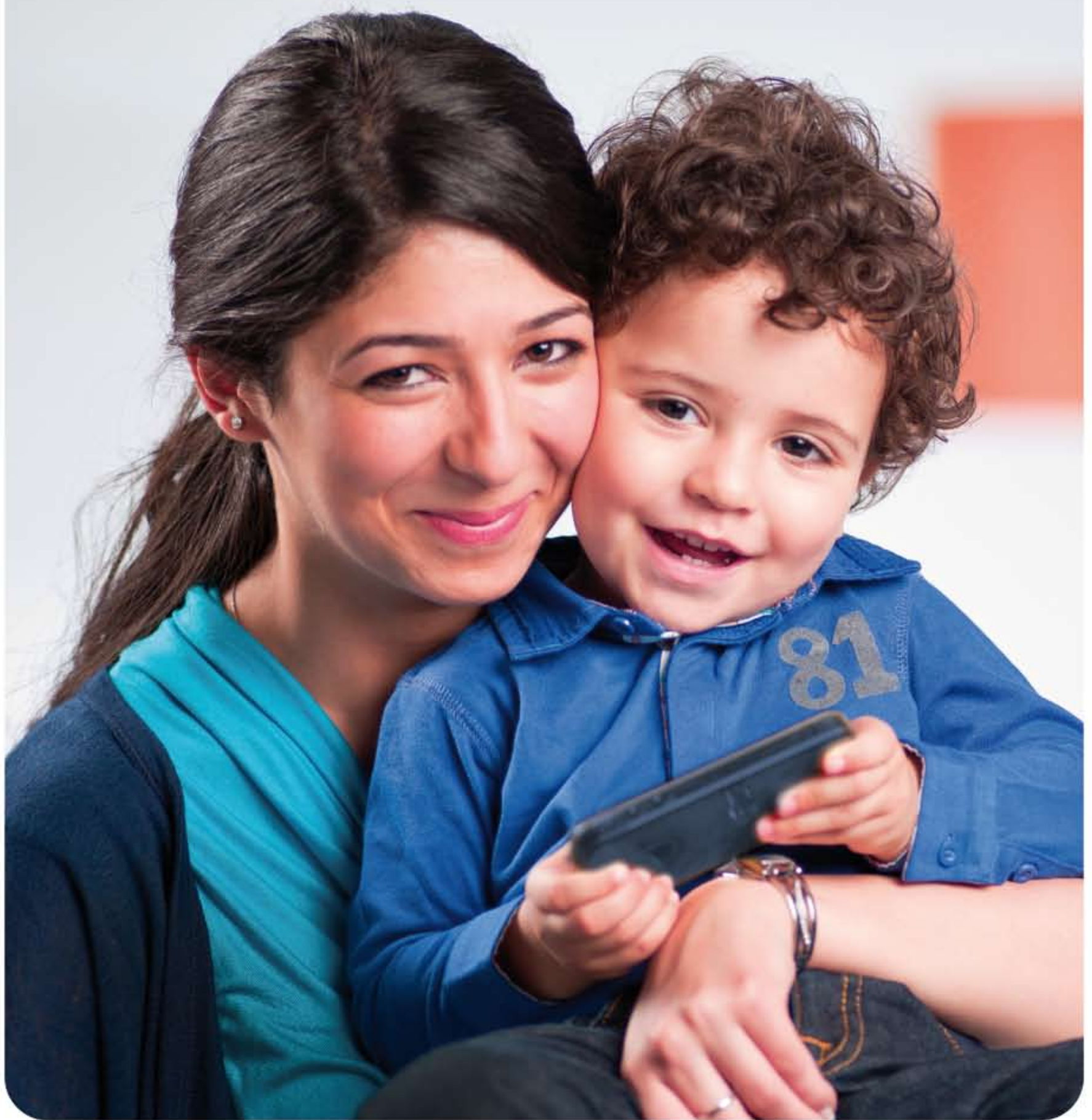
Mais à trop croire dès le début qu'ils sont persécutés par des « pouvoirs maléfiques occultes », Benkirane et ses compagnons ont fini par se méfier de tout ce qui ne ressemble pas à un islamiste ou du moins ne les caresse pas dans le sens du poil. C'est ainsi qu'ils ne se sentent en confiance ni avec le monde des affaires ni avec celui des médias, encore moins avec l'administration dont Abdelilah Benkirane est pourtant le chef. Ce dernier pense haut et fort que ces milieux ne sont pas coopératifs, voire hostiles et ne poursuivant qu'un seul objectif : faire échouer son gouvernement. Une chose est sûre : cette façon qu'il a de cliver le pays dans une démarche manichéenne (les bons incarnés par le PJD et les méchants afarit et crocodiles) n'est pas de nature à aider le PJD au pouvoir à avoir des relais dans la société, nécessaires à toute équipe au pouvoir pour défendre et faire passer ses projets de réforme. Bien au contraire, une telle attitude isole.

Etc'est tout le problème aujourd'hui du PJD qui ne fait rien, ni sur le plan des actes ni celui du discours, pour se rapprocher et gagner la confiance des différents corps qui composent la société. Sans doute cette distanciation est-elle liée intrinsèquement à la culture du PJD et à son itinéraire hérités des années de la clandestinité et du militantisme secret.

D'ailleurs, Abdelilah Benkirane, qui est pourtant d'un bon commerce, n'est pas le genre à consulter au-delà de son cercle très restreint formé de ses deux amis de compagnonnage, le ministre d'Etat Abdallah Baha et Mohamed Al Mouatassim. Ces deux hommes de confiance (surtout le premier dont il est inséparable) font office de conseillers et de confidentes pour Benkirane. Comment peut-on prétendre gouverner un pays sans s'ouvrir sur d'autres compétences pas nécessairement estampillées PJD dont l'avis et l'expertise sur tel ou tel sujet sont précieux ? ■

Jamil Manar

Grandir avec Centrale Laitière, une histoire
qui s'écrit de génération en génération



Notre mission:

Apporter la santé par l'alimentation au plus grand nombre



Grandir ensemble



DANONE

Allô, lois organiques ? Revenez plus tard !

La mise en application de la nouvelle Constitution, adoptée il y a deux ans, connaît des retards énormes. Sur la vingtaine de lois organiques prévues, seulement deux textes ont pu être votés.

Il y a deux ans, le Maroc adoptait une nouvelle Constitution. Une loi fondamentale qui fut saluée par toutes les composantes de la vie politique et sociale du pays car elle comporte des avancées importantes comme le droit à la vie ou encore la reconnaissance de l'Amazigh comme langue officielle. Un travail énorme attendait alors le gouvernement qui devait mettre en application le nouveau texte. Il fallait passer au vote le plutôt possible des lois organiques ou du moins les plus déterminantes d'entre elles afin de construire l'ossature du système institutionnel dans l'esprit de la nouvelle Constitution. Cependant, au lieu de se pencher sur l'élaboration de ces lois organiques, censées préciser ou compléter les dispositions de la Constitution, Abdelilah Benkirane était trop occupé à gérer les brouilles de ses membres et à fustiger ses adversaires.

En deux ans d'exercice, seulement deux lois organiques ont été votées par le Parlement. Il s'agit de la loi sur le Conseil économique, social et environnemental et celle concernant la nomination aux hautes fonctions. Dix-sept autres lois organiques sont



actuellement en souffrance. Deux textes portent sur la question amazighe. Le premier consiste à définir le processus de mise en œuvre du caractère officiel de cette langue, ainsi que les modalités de son intégration dans l'enseignement et aux domaines prioritaires de la vie publique. L'autre loi organique concerne, quant à elle, le Conseil national des langues et de la culture marocaine. La nouvelle Constitution prévoit aussi des lois organiques relatives au Conseil économique, social et environnemental (déjà votée), l'or-

ganisation et la conduite des travaux du gouvernement, la Chambre des conseillers et le droit des citoyens de présenter des pétitions aux pouvoirs publics. Il est également prévu d'élaborer des lois organiques sur le droit des citoyens de présenter des propositions en matière législative, sur les règles de fonctionnement du Conseil de Régence et sur la liste des établissements et entreprises stratégiques...etc.

Dans une de ses interventions, le chef du gouvernement, Abdelilah Benkirane, a tenté de rassurer tout le

monde en expliquant que la situation était sous contrôle. Il a expliqué que d'ici 2016, tout le dispositif législatif serait en place. Mais à ce rythme-là, jugé trop lent, l'affaire risque de s'enliser. Avec une telle cadence, il faudra plutôt attendre des années et des années pour voir enfin les dispositions de la nouvelle Constitution intégrer les différents textes de loi qui encadrent le pays.

L'absence de cohésion au sein de la majorité gouvernementale qui vient d'ailleurs de voler en éclats après la démission des ministres istiglaliens est pour beaucoup dans ce retard. En effet, chacun interprète la Constitution suivant l'esprit qu'il lui prête, c'est-à-dire, suivant ses opinions et ses intérêts. Il n'y a donc pas de vision globale et homogène qui permettrait au moins de tracer une feuille de route pour la mise en application des dispositions de la Constitution de 2011. Trop de conflits et trop de divergences sur presque tout. Même la réforme du règlement intérieur de la chambre des représentants peine à atterrir devant les députés. La commission ad hoc, chargée de sa mise en œuvre, a du mal à trouver un terrain d'entente. Aussi plusieurs chantiers sont-ils en stand-by. C'est le cas notamment du volet économique, pourtant crucial en ces temps de crise. Le droit de grève et les modalités de son exercice, constitutionnalisés par l'article 29, nécessitent aussi la mise en place d'une loi organique qui tarde toujours à venir. Il n'y a même pas eu encore de première mouture...

Devant les caméras, l'opposition est la première à appeler à l'application de la Constitution. Or, elle contribue, elle aussi, à ralentir le processus en boycottant telle ou telle séance. La majorité, ou ce qui en reste, ne semble pas encore prête à s'engager véritablement dans une réflexion de logique, préférant s'enclaver encore et toujours dans des guéguerres politico-politiciennes stériles. Mais à qui profite le blocage ? ■

Couacs constitutionnels

Le Maroc a-t-il bâclé sa nouvelle constitution ? Certains dysfonctionnements qui ont surgi à la faveur des déchirements de la majorité laissent à penser que le texte fondamental n'a pas été suffisamment verrouillé.

La grosse confusion qui a fait polémique concerne le recours par l'Istiqlal à l'article 42 pour demander un arbitrage royal, ce qui après coup s'est avéré être une erreur politique de la part de Hamid Chabat. S'ensuivit une audience royale accordée à ce dernier au cours de laquelle il remit au souverain un mémorandum consignait les griefs de l'Istiqlal à l'encontre du gouvernement de Abdelilah Benkirane. Cette audience a persuadé nombre d'observateurs que le Roi a accepté d'intervenir dans le conflit Istiqlal-PJD alors qu'il n'en était rien. Invité à assumer la décision du retrait prise par le conseil de son parti, M. Chabat a dû se résoudre à utiliser l'article 47. Mais cet article pêche par son manque de clarté puisque le ministre de l'Éducation nationale Mohamed Louafa en a profité pour ne pas démissionner du gouvernement conformément à la décision du parti. Argument

avancé en privé par l'intéressé : ce n'est pas Hamid Chabat, secrétaire général de l'Istiqlal, qui m'a nommé mais à S.M le Roi tout en insinuant que c'est au souverain de mettre fin à ses fonctions. Très astucieux. En effet, l'article 47 stipule que « sur proposition du chef du gouvernement, Il nomme les membres du gouvernement. Le Roi peut, à son initiative, et après consultation du chef du gouvernement, mettre fin aux fonctions d'un ou de plusieurs membres du gouvernement. Le chef du gouvernement peut demander au Roi de mettre fin aux fonctions d'un ou de plusieurs membres du gouvernement ». La constitution n'a pas prévu le cas de figure de la démission des ministres d'un parti de la majorité. D'où le couac Louafa surtout que Abdelilah Benkirane ne semble pas avoir l'intention de s'en séparer. Il est clair que la nouvelle constitution, mitonnée en quelques semaines, a été enfantée dans l'urgence à cause de la pression du contexte de l'époque suscitée par le mouvement du 20 février. C'est ce qui explique que ses concepteurs n'ont pas eu suffisamment le temps d'en blinder les dispositions. ■

Rachid Wahbi

BANQUE **POPULAIRE**
FAITE POUR VOUS



“Je suis populaire”
Assaad Bouab

gbp.ma

Oui, vous êtes tous populaires. Et à la Banque Populaire, nous sommes comme vous, populaires.

Demain la région

Cela fait plus de deux ans que la commission présidée par Omar Azziman a livré sa copie sur la régionalisation avancée. Mais ce projet ambitieux reste toujours figé au stade de vœu pieux.

Le projet de régionalisation avancée tarde à être mis en œuvre alors que la Commission consultative de la Régionalisation (CCR), qui planchait sur le chantier dès janvier 2010, a livré sa copie jeudi 10 mars 2011. Ce retard est d'autant plus incompréhensible que le processus de régionalisation n'est pas nouveau puisqu'il est en maturation depuis 1976- et que les impératifs de cette exigence majeure sont multiples. À commencer par celui du dossier du Sahara marocain dont le règlement définitif est toujours problématique. Dans son discours du 3 janvier 2010, le Roi Mohammed VI a fortement exprimé sa volonté de placer les provinces du sud du pays au cœur du processus. Et a insisté pour faire « du Sahara marocain la première région du Royaume bénéficiaire de la régionalisation avancée ».

« De fait, Nous ne voulons pas que les régions du Maroc de la bonne gouvernance territoriale, soient des entités purement formelles ou bureaucratiques, mais plutôt comme des institutions représentatives d'élites qualifiées et aptes à gérer au mieux les affaires de leurs régions respectives. Nous entendons, entre autres objectifs majeurs, placer nos provinces du Sud récupérées parmi les premiers bénéficiaires de la régionalisation avancée. Le Maroc, en effet, ne peut se cantonner dans l'immobilisme, alors que les adversaires de notre intégrité territoriale s'évertuent



Omar Azziman, président de la Commission consultative de la Régionalisation.

à entraver le processus onusien visant à trouver une solution politique réaliste et mutuellement acceptable au conflit artificiel suscité autour de ces provinces, solution fondée sur Notre Initiative d'autonomie, réservée au Sahara marocain.

Nous réaffirmons que cette initiative, forte de la crédibilité onusienne, reste toujours de mise pour toute négociation sérieuse et responsable devant conduire au règlement réaliste et définitif souhaité ».

La régionalisation avancée, proposée par la commission Azziman, est beaucoup plus ambitieuse que le système régional actuel où les présidents de région sont juste des res-

ponsables fantoches cantonnés dans un rôle protocolaire et dépendant des walis pour de multiples prérogatives. Avec la nouvelle configuration qui a institué 12 régions au lieu de 16 découpage actuel), ils bénéficieront de pouvoirs plus étendus : Élus au suffrage universel, ils seront autonomes, ordonnateurs du budget et chapeauteront les autres collectivités locales comme les communes appelées à élaborer leurs propres plans, programmes et projets de développement, en cohérence avec la vision adoptée par le conseil régional et approuvée par l'Etat. Mais encore faut-il que les partis politiques soient capables d'écarter un

autre profil d'élus que celui qui sévit dans les communes depuis 1976. Autrement, le Maroc des régions ira droit à l'échec.

La régionalisation élargie, dont les éléments essentiels et la constitutionnalité ont été annoncés par le Roi dans son discours, a pour objectif majeur le « développement intégré et durable sur les plans économique, social, culturel et environnemental ». Avec comme objectif de faire participer les Marocains à la gestion de leurs régions.

L'époque actuelle étant par excellence celle de la compétition des territoires, le Maroc affrontera mieux les défis de ce XXI^e siècle en Etat à structure régionale solidement édifiée qu'en Etat à organisation unitaire classique.

L'ancrage institutionnel à l'Europe passe nécessairement par la régionalisation avancée. Celle-ci permettra à l'Etat de mieux se consacrer aux secteurs stratégiques comme l'Enseignement, la justice et la santé tout en étant le garant du développement équilibré des régions. A ce stade, l'Etat marocain doit se débarrasser des structures publiques obsolètes et inopérantes dans le nouveau schéma régional. ■

Saliha Toumi

Une ambition permanente

Le Maroc s'est attelé à la « décentralisation » et au renforcement de la gestion locale dès son indépendance. En 1971, les 16 régions marocaines sont créées et inscrites dans la Constitution. Mais elles ne sont encore que des régions économiques. Le 30 septembre 1976, le roi Hassan II fait adopter le premier texte sur la décentralisation, la Charte communale, qui définit l'organisation des finances dans les collectivités locales et prévoit l'organisation des premières élections communales. C'est le coup d'envoi d'une démocratie à l'échelle locale. Dans la Constitution de 1992, la région revêt officiellement son statut de « collectivité locale », avec une ambition définitivement économique, culturelle et

sociale, et une dimension juridique propre. En 1996, la nouvelle Constitution achève de renforcer cette stratégie « démocratique » : les régions élisent désormais des assemblées, les Conseils régionaux, qui ont des moyens propres, des prérogatives précises, et doivent entretenir des synergies avec les autres collectivités locales décentralisées. En 2002, un nouveau principe apparaît : les régions sont considérées comme les moteurs du développement économique, et doivent donc tenir lieu de « locomotives » dans les projets d'aménagement, de désenclavement et d'investissement. En 2006 enfin, la loi des Finances attribue un budget propre et réservé aux régions. ■



Un groupe historique engagé au service du développement du Royaume.

Depuis sa création dans les années 60, Holmarcom a su, au gré des époques, maintenir le cap et avancer avec clairvoyance et ambition pour se hisser parmi les grands acteurs économiques marocains. Le Groupe a fait le choix stratégique de la diversification en intervenant dans les secteurs-clés du pays. Grâce à son esprit pionnier, il continue à consolider le leadership de ses filiales tout en poursuivant une politique de croissance dynamique, accompagnant les grands chantiers de modernisation du Royaume.



FINANCE Atlanta - Sanad - CPA **AGRO-INDUSTRIE** Les Eaux Minérales d'Oulmès - Somathes - Le Carton - Les Huiles d'Olives de la Méditerranée
DISTRIBUTION ET LOGISTIQUE Le Comptoir de l'Electroménager - Le Comptoir de l'Industrie - Le Comptoir de l'Armature - Atlas - Mass Céréales
TRANSPORT AÉRIEN Air Arabia Maroc **IMMOBILIER** Immobilier haut standing - Immobilier intermédiaire
AUTRES Olléaris Maghreb - Radio Plus

Réforme de la justice

En attendant la volonté politique...

Quelles recommandations sortiront du débat national sur la réforme de la Justice lancé par Mustapha Ramid ? La réforme tant attendue verra-t-elle enfin le jour ?

Le débat national sur la réforme de la justice, initié par Mustapha Ramid, a pris fin il y a quelques semaines avec la remise d'un rapport au ministre de tutelle. Pendant plusieurs mois, lors de multiples réunions sur le terrain et de séances de brainstorming et de débat au siège du ministère, les participants ont abordé dans une démarche d'échange et de dialogue les dysfonctionnements de la justice et ébauché des pistes de réformes de l'appareil le plus décrié au Maroc. Longuement débattu, l'article 7 de la constitution qui stipule que le pouvoir judiciaire est indépendant du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif, et que le Roi est le garant de l'indépendance du pouvoir judiciaire. Dès lors, s'est posée la question centrale du parquet général. Faut-il que celui-ci continue à être placé sous la tutelle du ministre de la Justice ?

Corruption

D'aucuns, y compris les membres du club des magistrats du Maroc, appellent à l'avènement d'un parquet général sous l'autorité du procureur général de la cour de cassation. Aux yeux des défenseurs de cette revendication, cela garantirait l'indépendance du pouvoir judiciaire par rapport au politique, arguant qu'en l'état actuel des choses c'est le ministère de la Justice qui peut influencer en quelque sorte les juges ne serait-ce que parce que leur carrière et son évolution en dépendent. Pour nombre de magistrats, l'indépendance du pouvoir judiciaire, notamment du parquet général, est « une voie incontournable pour instaurer la démocratie ». On verra si cette revendication sera prise en compte dans la charte judiciaire qui découlera des travaux de la commission.

Ce n'est pas là le moindre problème de la justice au Maroc. Celle-ci est plombée par des maux encore



Mustapha Ramid, une mission compliquée.

plus profonds qui se sont aggravés avec le temps. Parmi ceux-ci, il y a la corruption citée souvent comme le grand mal qui mine le corps judiciaire. Mais la question de l'intégrité ne concerne pas seulement les juges, la corruption est liée à l'environnement de la justice qui comprend d'autres intervenants comme les avocats, les experts et les justiciables eux-mêmes. Sans une opération d'assainissement en profondeur de cet environnement dans sa globalité, il est difficile d'éradiquer le bakchich du circuit des tribunaux. La situation matérielle des juges, jugée peu satisfaisante, n'est pas non plus de nature à les éloigner de la tentation. En effet, un juge débutant démarre à 8.900 DH par mois et termine sa carrière à 33.000 DH. En Angleterre par exemple où la justice est très respectée, les magistrats fixent eux-mêmes le niveau de leurs émoluments mais n'exercent dans les tribunaux qu'après avoir officié pendant 10 ans comme avocat, un métier qui permet de connaître les rouages de la justice.

Au Maroc, on devient juge juste après avoir obtenu son diplôme de l'institut de la magistrature de Rabat. Ce qui n'est pas le meilleur moyen de disposer d'un bon encadrement judiciaire. D'où la nécessité de revoir le cursus de formation en donnant une grande importance à la spécialisation et à la formation continue.

Pression

Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Nombre de juges de cours d'appel sont amenés à statuer sur des affaires pointues portant sur des litiges commerciaux pour lesquels ils sont loin d'être outillés. Le règlement très critiqué de ces litiges, à l'origine de la mauvaise image de la justice marocaine auprès des investisseurs étrangers, peut intervenir en mode alternatif comme l'arbitrage. Ce qui contribuera à coup sûr à réduire la charge de travail pour les juges (3 millions de procès par an). Ces derniers croulent tellement sous les dossiers qu'il leur arrive souvent de continuer à travailler chez eux pendant le week

end. Finalement, les juges deviennent eux-mêmes les victimes d'un système judiciaire qui a accumulé pendant plusieurs décennies, faute de les avoir réglé, une foudroyante de déficits et d'insuffisances. Au Canada, le juge le plus promu est celui qui traite le moins d'affaires et arrive à orienter les dossiers qui atterrissent sur son bureau vers l'arbitrage. Au Maroc, l'un des grandes pistes de réforme susceptibles de réduire la pression sur les juges est de faire en sorte que la justice devienne un acte exceptionnel. Encore faut-il avoir la volonté politique de sortir de ce cercle à la fois vicieux et coûteux consistant à tout judiciariser y compris le moindre petit conflit entre voisins. Cette judiciarisation excessive engendre d'autres dérives comme la saturation des prisons dont lamoitié des pensionnaires sont en détention provisoire, attendant leur procès entre quatre murs alors qu'ils peuvent s'avérer innocents !

La réforme de la carte judiciaire a été également posée sur la table. Il s'agit de faire en sorte que le justiciable de Tata puisse suivre son dossier à la cour d'appel de sa ville sans avoir à se déplacer jusqu'à Agadir, ce qui est le cas actuellement. Permettre à tous les citoyens d'accéder à la justice en jouant la carte de la proximité ne doit pas être un luxe. Il s'agit d'un droit qui doit être accessible à tous.

Après la mise à plat du système judiciaire par la commission de la justice, l'espoir est grand de voir ce secteur stratégique et sensible, qui traîne comme un boulet une réputation de corruption et d'inefficacité, rompre définitivement avec les défaillances structurelles qui ont obéré sa crédibilité. La réforme tant attendue mais plusieurs fois reportée, sur laquelle planche également l'instance désignée par le Roi verra-t-elle enfin le jour ? ■

Ahmed Zoubair

À L'OCCASION DU 14^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE L'INTRONISATION
DE SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI
QUE DIEU LE GLORIFIE



Holding Anouar Invest a l'insigne honneur de présenter ses vœux les plus déférents à Sa Majesté le Roi Mohammed VI ainsi qu'à toute la Famille Royale.

Elle saisit cette heureuse occasion pour exprimer son indéfectible attachement au Glorieux Trône Alaouite et réitérer sa mobilisation continue derrière Sa Majesté le Roi pour la réalisation des objectifs de développement économique et social de notre pays.

Anouar Invest 

Le Maroc dans la tourmente de l'open sea

Le Maroc a entrepris de libérer le secteur du transport maritime pour répondre aux exigences d'accords internationaux. Ces accords ne concernaient que le transport de marchandises. Or le Maroc a libéré aussi sa flotte en vendant notre armement étatique à CMA CGM en mai 2007. Il s'est ainsi dessaisi de son fonds de commerce.

Avant ce naufrage, la flotte marchande était déjà en diminution des deux tiers pendant les vingt dernières années. Aujourd'hui, elle est complètement exclue du mouvement du monde maritime. En fait, le Maroc n'a pas tenu compte de deux événements qui ont bouleversé le paysage maritime et portuaire de la planète. Le premier provient de l'émergence du conteneur, à partir des années 60. Le second résulte de l'autorisation des alliances maritimes par le shipping Act de 1984.



Hassania Cherkaoui *

Ces événements ont engendré un changement de stratégie des grands opérateurs mondiaux dont l'objectif a consisté à couvrir toutes les destinations et à réaliser des économies d'échelle.

Notre armement étatique était demeuré étranger à ces événements structurants. De plus, en l'absence d'un système de veille, il ne pouvait pas comprendre les conséquences de ces bouleversements sur sa propre destinée.

Ordre maritime

Dès 1984, les grands opérateurs mondiaux ont organisé leur mutation en développant leurs programmes. Ils décident d'acheminer les marchandises de bout en bout, avec un seul document de transport, sous la responsabilité d'un interlocuteur unique. A partir des années 90, toujours dans le sillage du Shipping Act, ces mouvements s'amplifient : les armateurs s'associent horizontalement dans des ententes et prolongent verticalement leur métier en incorporant les filières connexes telle que la manutention ou l'acheminement terrestre.

Pour globaliser l'offre, ils investissent sur la base de concessions de longue durée,



Le Maroc peut se réapproprier son espace maritime et capter les bénéfices de la croissance mondiale.

entre 20 à 30 ans, en s'installant là où ils ont la certitude de contrôler l'outillage, la main-d'œuvre et les circuits commerciaux.

Ainsi l'ordre maritime mondial a tracé sa feuille de route et a dessiné sa propre forme d'équilibre pour le XXIème siècle en engageant la navigation commerciale dans une massification.

Conséquences

La disparition de la flotte marchande a engendré un alourdissement conséquent du fret, réglé par l'État en devises. Le plus inquiétant est que l'approvisionnement en produits pétroliers, en céréales et en charbon se trouve aujourd'hui entièrement à la merci des pavillons de complaisance. De même, tout aussi alarmante est la dépendance totale du trafic des phosphates et de ses dérivés vis-à-vis des navires ne battant pas pavillon marocain. Pourtant le tonnage manipulé dans nos ports peut assurer à notre flotte le plein emploi. Pour preuve, ce marché a atteint 70 millions de tonnes en 2011, sans compter le trafic de Tanger Med. Or la totalité de ce marché est traitée par des navires ne battant pas pavillon marocain. En conséquence, le coût du fret est réglé par l'État en devises. Il s'élève à 2,2 milliards de dollars en 2012, ce qui handicape notre croissance puisque ce montant n'est pas réinjecté dans l'économie marocaine.

Le problème est qu'en raison de l'ignorance des choses de la mer, ceux qui président aux destinées de notre commerce extérieur continuent d'alimenter, par leur politique et leurs décisions, l'hémorragie persistante en devises fortes subie par notre balance des paiements. Outre la dépendance de l'approvisionnement du pays, de nombreux emplois sont perdus. Le programme d'appui de l'Europe et les accords auxquels s'est soumis le Maroc a engendré la production du chômage dans ce secteur.

Comment y parvenir ?

Devant l'étendue de ce désastre, nous n'avons que deux attitudes possibles :

- Ou bien on se soumet au fait accompli et on se résigne à rester en dehors du réseau maritime mondial.

- Ou bien on se souvient que le Maroc a été une grande nation navale et on puise dans cette identité millénaire l'ambition d'une renaissance au rang de puissance maritime marchande. Rappelons que la Marine Royale marocaine est l'une des plus anciennes marines du monde. Sous les Almoravides, elle aligne une centaine d'unités basées à Cadix et Almeria sous le commandement de l'Amiral Abdellah Ben Maymoun. Sans hésitation, nous optons pour la deuxième attitude, sachant que le Maroc a les moyens d'impulser une forte croissance marchande à sa pro-

pre façade maritime.

Dans une résilience à venir, notre pays devra remettre en place une flotte. Il dispose pour cela des compétences et des moyens humains. Il doit absolument se fixer pour objectif de transporter la moitié de ses approvisionnements à l'import et à l'export. Pour cela, il a la garantie d'un marché, puisqu'il peut traiter dans ses ports 70 millions de tonnes de marchandises. Le pavillon marocain peut aujourd'hui assurer au moins 30 % du transport maritime. En attendant d'avoir nos propres navires, nous pouvons recourir à l'affrètement et devenir une place de l'affrètement et de maîtriser le coût du fret au niveau du marché mondial de l'affrètement. La levée de la retenue à la source de 10 % sur le fret est indispensable et, d'ailleurs, elle est juridiquement injustifiée : l'affrètement est un contrat de transport et non une location de navire. Parmi les autres actions, il est nécessaire que soient instaurées des mesures fiscales incitatives pour encourager de nouveaux opérateurs à s'engager dans des investissements pour le renforcement du pavillon national.

L'adoption d'un système de taxation au tonnage au lieu de l'I.S., qui serait calculé forfaitairement sur le volume des navires (la jauge brute) est une mesure qui permettrait au Maroc de s'aligner sur la tendance d'imposition maritime mondiale. Par ailleurs, il est indispensable que soit favorisé le développement du pavillon marocain de complaisance. En 2012, les deux tiers de la flotte mondiale naviguent sous ce régime libéral d'immatriculation. Le Maroc a les moyens de se réapproprier son espace maritime et capter les bénéfices de la croissance mondiale. C'est un défi que l'on peut relever car nous disposons d'une multitude d'énergies individuelles, associatives et professionnelles, inexploitées ou négligées, mais résolument engagées dans le rétablissement de l'Histoire. Son rôle consistera à guider les centres de décision au sein d'un Conseil National Maritime et Portuaire, afin de dégager une vision qui permettrait au Maroc de tracer sa route maritime pour l'avenir. ■

(*) Docteur d'État

المكتب الوطني للكهرباء و الماء الصالح للشرب

Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable



Station de Traitement des Eaux de Bouregreg - Rabat



Parc Eolien de Tanger

*Acteur de référence
pour le développement durable au Maroc*



Centrale Thermo Solaire d'Ain Béni Mathar



Station d'épuration des Eaux Usées - Grand Nador

Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable
Avenue Mohamed Belhassan El Ouazzani - Rabat - Maroc
Tél. : +212 5 37 75 96 00 - Fax : +212 5 37 75 91 06
E-mail : communication@onee.ma

Tanger Med, le port nouvelle vague

Idéalement situé, le port Tanger Med a tous les atouts pour devenir le nouveau hub maritime de la Méditerranée et un relais solide vers l'Europe.

Sa position géographique en Méditerranée et sa trimalité (voie ferrée, route, pipeline) fait du port Tanger Med, inauguré par S.M le Roi en juillet 2007, la porte d'accès naturelle aux marchés africains et maghrébins. Si cette plate-forme portuaire d'envergure internationale atteint les objectifs que ses promoteurs se sont fixés, elle sera sans conteste un point d'ancrage pour le développement des échanges Nord-Sud et un trait d'union avec le continent européen. Le trafic de Tanger-Med I devrait atteindre 3,5 millions de conteneurs par an d'ici 2015. La seconde phase du projet, Tanger-Med II qui a démarré en 2012, portera la capacité globale du port à 8,5 millions de conteneurs, soit plus que celle du port d'Algeiras limité à 7 millions de conteneurs... En somme, Tanger Med, n'en déplaise aux jaloux et autres esprits malveillants, est bien positionné pour capter une bonne part du commerce mondial. Equipé de 8 grues géantes, le quai Tanger-Med I, d'une longueur de 800m (2 040m à terme), peut accueillir des bateaux de 450m de long avec un tirant de d'eau allant de 16 à 18m.

Force de frappe

À fin juin 2011 pas moins de 42 lignes maritimes régulières ont desservi le port Tanger Med le reliant ainsi à 112 ports à travers le monde. Son trafic global à fin juillet 2012 a porté, quant à lui, sur 53,7 millions de tonnes contre 45 millions pour le trafic domestique. De son côté, le trafic conteneurs a atteint, au premier semestre de 2013, quelque 1 200 000 EVP (équivalent vingt pieds), en progression de 36 % par rapport à la même période de 2012.

Généraliste, Tanger Med traite tous types d'activité : services aux navires, activité conteneurs, activité ferroviaire à conteneurs, véhicules, marchandises diverses, hydrocarbures, activité passagers et rouliers. Le port comprend également des espaces dédiés : Tanger Med Marine Simulator, un simulateur dernière



génération, une zone franche logistique, un centre d'affaires Tanger et un espace pour les professionnels... Cette infrastructure de premier plan a propulsé le Maroc au 18ème rang mondial en 2010 contre la 87ème place en 2007. C'est dire la force de frappe que constitue la nouvelle plate-forme portuaire.

Le terminal hydrocarbures s'étend sur une superficie de 12 ha pour une capacité de stockage de 532 000 m3 de produits raffinés réparties en 19 réservoirs.

Quant au terminal de Renault, il est construit sur une surface de 13 ha et dispose d'une capacité de stockage nominale de 5600 véhicules. Il est destiné à traiter la production annuelle de 400 000 véhicules produits par l'usine Renault Melloussa.

Le port Tanger Med Passagers, doté de 8 postes à quai, comprend deux zones distinctes, l'une réservée à l'activité import et l'autre à l'export. La configuration nautique du port Tanger Med Passagers permet le traitement de 4 mouvements par heure dans des conditions optimales de sécurité des manœuvres, soit une fréquence de 2 départs et 2 arrivées par heure. La ligne Tanger Med- Algésiras se décline en 8 ferries et fast ferry desservant en lignes régulières le port d'Algésiras. En période de pointe, la flotte affectée au port Tanger Med Passagers, sur la base de 4

rotations par navire, donne ainsi la possibilité de programmer jusqu'à un départ toutes les demi-heures.

En 2008, pour optimiser l'efficacité opérationnelle des deux cœurs de métiers de TMSA que sont le port et les zones d'activités et à en accroître les capacités de développement, TMSA a engagé un processus de filialisation qui a conduit à la création d'une filiale dédiée à l'activité portuaire, la société Tanger Med Port Authority SA.

Depuis janvier 2010, TMPA agit en qualité d'Autorité portuaire du port Tanger Med puisqu'il s'est vu transférer par la loi l'ensemble des missions et prérogatives publiques relatives à la gestion et au développement du complexe portuaire.

Mission

Alignée sur les pratiques portuaires les plus modernes, TMPA qui s'assigne pour mission la gestion et le développement des infrastructures, la coordination et l'animation de la communauté portuaire et la garantie de la fiabilité et la performance des services assurés aux clients de la plateforme portuaire, est l'interlocuteur unique de l'ensemble des intervenants œuvrant au développement et à l'exploitation du complexe Tanger Med. TMPA assure entre autres la construction et la maintenance de l'infrastructure portuaire (digues,

dragage et ouvrages d'accostage); le développement des activités et des capacités du complexe portuaire et l'organisation et la régulation des relations et des échanges entre les acteurs de la communauté portuaire.

Exceptées les activités du port Tanger Med Passagers, les principales activités portuaires du complexe Tanger Med sont confiées à des opérateurs privés de renommée nationale et internationale qui fournissent des services répondant aux normes internationales de qualité, de sécurité et de sûreté. En effet la sécurité et la sûreté s'érigent désormais en valeurs incontournables. Elles font la crédibilité et la fiabilité des entreprises portuaires.

Environnement

Tanger Med est depuis décembre 2008 le premier port marocain à obtenir la certification ISO 9001 version 2000 pour les activités portuaires liées à l'accueil des navires. Et afin d'affirmer et de consolider son engagement en termes de développement durable et de protection de l'environnement, l'Autorité portuaire de Tanger Med a lancé le processus de certification à la norme ISO 14001 relative au système de management environnemental. Le périmètre de certification portera sur les travaux d'infrastructures, dont le port Tanger Med 2 en cours de construction, les activités nautiques, les terminaux à conteneurs et le port Tanger Med Passagers. Côté environnement, l'aménagement, comme l'exploitation du complexe portuaire Tanger Med (grand port en eaux profondes doté d'infrastructures de connexions) s'inscrit dans une démarche de développement durable avec la recherche constante d'un équilibre entre les aspects économiques, environnementaux et sociaux.

Passé par une période de tension syndicale, le port Tanger Med a retrouvé sa sérénité depuis l'arrivée à la tête de TMSA en mai 2012 de Mohamed Hassad qui s'est attelé aussitôt à un travail de restructuration de l'agence spéciale Tanger Med. ■

Jamil Manar



QUI S'ENGAGE POUR NOTRE ENVIRONNEMENT ?

L'ancienne CNCA devient Groupe Crédit Agricole du Maroc.
Une banque moderne, forte d'un réseau de plus de 400 agences, de plusieurs filiales spécialisées dans l'agriculture, le micro-crédit, le crédit à la consommation et le crédit immobilier... Le Groupe Crédit Agricole du Maroc souligne ainsi un positionnement résolument tourné vers l'avenir. Notre force, nous la puisons dans nos racines rurales, au service de l'agriculture et du fellah marocains. C'est de là que naît notre engagement durable.



GROUPE CREDIT AGRICOLE DU MAROC

UN ENGAGEMENT DURABLE

Réforme de la Caisse de compensation

Risque de déflagration

Telle qu'envisagée actuellement, la réforme peut déboucher sur une spirale inflationniste et une explosion des déficits budgétaires. Le tout sur fonds de perte de compétitivité des entreprises nationales et de risque de récession. Comment ?

La réforme de la caisse de compensation est certainement le projet phare du mandat du premier gouvernement issu de la nouvelle constitution. Ceci lui confère un caractère particulièrement symbolique. Dans toute action gouvernementale, l'histoire ne retient que deux ou trois grandes réformes, celle-ci en est certainement une. Et comme tout projet



Nabil Adel *

d'envergure, son impact sur l'économie marocaine est irréversible.

Les premières mesures du gouvernement ont d'ores et déjà soulevé des débats passionnés, laissant deviner l'ampleur de la levée de bouclier que provoquera la mise en œuvre de ce grand chantier.

Aucun des gouvernements précédents n'a osé l'aborder, tant il est sensible. Politiquement parlant, la majorité actuelle a plus à perdre qu'à gagner dans cette affaire. Ses effets peuvent s'avérer dévastateurs sur l'économie nationale si elle est menée à la hâte, sans prendre en compte ses dommages collatéraux sur la croissance, l'inflation et le pouvoir d'achat, la compétitivité, le budget de l'Etat et surtout sur les équilibres sociaux déjà assez fragiles.

De quoi parlons-nous ?

La compensation consiste à subventionner par l'Etat des produits pétroliers et certains produits agricoles, en vue de prémunir les populations et l'économie nationale de la volatilité des cours sur le marché international. L'objectif étant la protection du pouvoir d'achat des Marocains et le soutien de la compétitivité des entreprises. Son poids dans le budget a connu une forte augmentation passant de 0,9% du PIB en 2002 à 6,1% en 2011



La subvention du carburant pompe les finances publiques.

(soit l'équivalent de tout le budget d'investissement qui était, pour la même année, de 6,2% du PIB). Son montant pour l'année 2013 atteindrait 4.000 milliards de centimes ; d'où l'urgence de sa réforme. La réforme, telle qu'envisagée par le gouvernement, consisterait à transformer le système actuel de subvention directe et généralisée des produits «compensés» en un système d'aide directe (sous forme de distribution de revenus) et ciblée (destinée uniquement aux catégories défavorisées).

L'objectif recherché est double :

- Soulager le budget de l'Etat du montant de la compensation (ou plus précisément de la différence entre la subvention indirecte et généralisée actuellement en vigueur et l'aide directe et ciblée envisagée).

- Introduire de l'équité dans un système profitant aux populations aisées qui devraient désormais payer le juste prix des produits actuellement subventionnés.

La réforme, en soi, ne créerait aucune richesse additionnelle, si elle se limitait à redistribuer, ou plutôt à transférer, des revenus d'une catégorie de la population qui paierait un peu plus cher certains produits, à une autre qui bénéficierait d'un complément de revenu pour compenser la hausse des prix sur ces mêmes produits.

Et c'est justement là où le problème ré-

side !

La réforme de la compensation dans sa version en cours d'élaboration par le gouvernement est porteuse de cinq risques majeurs qu'il est important de souligner :

Premier risque : la distribution de revenus à une frange importante de la population sous forme d'aide directe (plusieurs milliards de dirhams), conduira inéluctablement à une croissance de la masse monétaire en circulation et, par conséquent, à une hausse de la demande. Celle-ci, associée à la libéralisation des prix des produits subventionnés (qui sera fatalement synonyme d'augmentation dans un premier temps) aura, par lien de causalité, un impact inflationniste certain.

Déficit

Deuxième risque : la ponction sur les revenus des catégories dites «aisées» pour financer la hausse des prix des produits subventionnés fera en sorte, que pour maintenir leur pouvoir d'achat, elles puiseront dans la part de leur revenu destinée à l'épargne quand elles ne demanderont pas purement et simplement une hausse de revenus. Ce faisant, elles troqueront l'épargne dédiée au financement de l'investissement et de la croissance contre la consommation alimentant l'inflation.

L'inflation, pire ennemie des populations défavorisées, rongera leur pouvoir

d'achat que la réforme cherche paradoxalement à préserver.

Troisième risque : l'augmentation des prix des produits subventionnés, notamment les produits intermédiaires (les hydrocarbures en particulier) sera, par mesure de prudence de la part des entreprises, plus que répercutée sur les prix de vente. En économie, ce phénomène est décrit par la « théorie des anticipations rationnelles (1) ». Il en résultera une perte de compétitivité par rapport aux produits importés, augmentant le niveau des importations et accentuant le déficit de notre balance commerciale.

Quatrième risque : la perte de compétitivité des entreprises, due au renchérissement du coût des facteurs de production, se traduira, outre le déficit commercial, par une récession synonyme de perte d'emplois et de baisse des revenus fiscaux et donc d'augmentation de la population concernée par la subvention, au delà de ce que peut supporter le budget de l'Etat.

Cinquième risque : la substitution d'un système de compensation fondé sur des mouvements de prix pouvant augmenter ou diminuer, au gré de la conjoncture internationale, par un système d'aide ne pouvant, faute d'une relance économique soutenue, que monter et alourdir les déficits publics.

Ces risques peuvent mettre dangereusement en péril l'objet même de la réforme, à savoir le soulagement du budget et la préservation du pouvoir d'achat des catégories fragiles. ■

(*) est cadre dirigeant d'assurances depuis 1997

Il est consultant auprès de plusieurs institutions financières nationales et internationales (Opérations de haut de bilan, Fusion-Acquisition et valorisation), de fonds d'investissement (Due diligence et évaluation de business plans) et de grandes entreprises (Stratégie et Organisation).

Il est également professeur d'économie, de stratégie et de finance d'entreprise depuis 2002.

(1) Cette théorie préconise que les agents utilisent toutes leurs informations disponibles (extrapolation du passé, prévisions diverses,...) pour anticiper le niveau de la variable sur laquelle porte une action de politique économique. Ainsi, à l'annonce d'une relance budgétaire keynésienne (augmentation des dépenses publiques pour stimuler la demande interne et donc la croissance), ils anticipent une hausse des prix. Ainsi, les entreprises augmentent les prix pour ne pas être prises de court et les salariés réclament des revalorisations de salaires. L'inflation ainsi créée neutralise les effets revenus de la relance.

Pikarome

La magie des arômes



**Audaceuse, Malicieuse et Délicieuse,
C'est la nouvelle gamme Moutarde, Ketchup et Mayonnaise de Pikarome !**

Avec sa nouvelle esthétique souple toute en rondeurs, elle ne manquera pas de vous faciliter la vie !

Tête en bas, elle est pratique et dotée d'une opercule de sécurité et d'une valve anti-goutte qui permet un meilleur dosage et une préservation maximale de l'aliment .

Côté gustatif, les nouvelles recettes Ketchup et Mayonnaise sauront éveiller et combler vos papilles !

Réforme des retraites

Le Maroc bat en retraite

Le débat sur la réforme des retraites étonne par son manque de technicité, la floraison des solutions faciles et l'absence de pédagogie. Dire que nous risquons de voir nos retraites fondre comme neige sous le soleil n'est pas un secret de polichinelle.

En fait, la plaie est beaucoup plus profonde qu'on veut bien le dire. Si le système actuel persistait, on demanderait aux Marocains de cotiser jusqu'à la mort et aux retraités de consacrer une partie de leur pension à payer d'autres retraités. Plus grave encore, c'est que les solutions qui sont sur la table risquent d'aggraver la débâcle.

Le Maroc a opté depuis la création de la CNSS en 1959 pour le régime de retraite dite par répartition. Dans ce régime, les cotisations servent à payer, au même moment, les pensions des retraités et nous devons attendre que la génération suivante cotise pour payer les nôtres. C'est le principe de la solidarité intergénérationnelle.

Pour que le système se maintienne, il faut que ses paramètres, à savoir le rapport entre cotisants et retraités, les taux de cotisations, les niveaux de pensions à la retraite et leurs durées (cotisations et pensions), restent stables. Faute de quoi, un déséquilibre apparaît et menace tout l'édifice.

Pour pérenniser le système, on fait varier l'un des paramètres cités plus haut. Pour le moment, la solution la plus en vogue est de rallonger la durée de cotisation (jusqu'à 62 ans ou 67 ans). Mais où réside le problème ? Le problème, c'est qu'aujourd'hui, il y a moins de naissances, donc moins de cotisants potentiels, un accès tardif au marché du travail, donc des durées de cotisations moins longues et plus de retraités qui vivent plus longtemps, donc plus de pensions à verser et pendant une plus longue période. La boucle est bouclée.

La crise des retraites au Maroc est systémique, c'est-à-dire qu'elle est liée à la nature même de ce système injuste et archaïque, qu'on appelle la retraite par



Les caisses de retraite, une solution qui tarde à émerger.

répartition. Ajoutons à cela, la façon invraisemblable dont les caisses ont été gérées et la générosité des pensions servies aux premières générations de retraités. Quand on maintient sous perfusion le système en poussant l'âge de départ à la retraite, ce qu'on n'explique pas, c'est que ce rallongement sert à payer les pensions des retraités d'aujourd'hui, mais rien ne nous garantit, quand bien même nous aurons travaillé jusqu'à 67 ans, que nous toucherons notre pension complète. Cela dépendra des paramètres démographiques futurs que personne ne maîtrise.

Au nom de quelle logique demandons-nous à un Marocain qui cotise toute sa vie, de payer pour quelqu'un qu'il ne connaît pas et attendre que quelqu'un qu'il ne connaîtra jamais paye pour lui ?

Lorsque Bismarck avait introduit ce système en Allemagne en 1883, il avait fixé l'âge de la retraite à 70 ans pour des gens qui vivaient en moyenne jusqu'à 45 ans.

Aujourd'hui le système ne tient plus la route. Il est voué à l'effondrement.

Quelles solutions ?

Tout d'abord la décision, actuellement en projet, qui consiste à regrouper les caisses dans deux pôles, public et privé, est non seulement inefficace, mais potentiellement dangereuse. Elle résout une part marginale du sujet et revient à concentrer les risques au lieu de les répartir et à mettre le bon fruit et le fruit avarié dans le même panier. En cas de choc, tout le monde est affecté, au lieu que les pertes soient isolées.

Libre choix

Dans un système de retraite ne souffrant d'aucun risque systémique, deux variables peuvent causer son déficit. Des taux de rendement faibles et/ou des frais de gestion élevés. La solution de regrouper les caisses accentuera le deuxième risque sans prévenir le premier, qui dépendra de toute manière de l'état du marché financier. Tout le monde connaît les chiffres de la transition démographique au Maroc et leur impact sur la viabilité du mode de retraite actuellement en vigueur, mais personne n'ose affronter le monstre.

La solution, même si elle paraît radicale, est d'organiser l'abandon de la retraite par répartition et la remplacer par une retraite obligatoire par capitalisation. C'est la seule résolution viable à long terme. Toute réforme qui maintiendrait le système actuel sera complètement déphasée par rapport aux réalités du monde contemporain et vouée à la débâcle.

Il est temps de libérer les relations interprofessionnelles de la mainmise de l'administration et les inscrire dans une logique de libre choix entre employeurs et employés, en fonction de paramètres purement économiques.

Chacun pourra ainsi gérer son épargne et profiter de sa retraite.

La gestion des retraites pourra être confiée à plusieurs fonds privés – ou aux compagnies d'assurances – contrôlés par l'Etat et jouissant de sa garantie avec un représentant de ce dernier les comités d'investissement. Ces fonds joueront un rôle moteur dans le financement et la modernisation de l'économie.

Une instance de régulation créée à cet effet supervisera une période transitoire avec trois systèmes : une retraite par capitalisation pour les nouveaux entrants dans le marché du travail ; une retraite par répartition pour les retraités actuels ; une retraite mixte pour les cotisants actuels, où la partie déjà constituée reste gérée en répartition et les nouvelles cotisations en capitalisation.

Pour financer une partie du déficit des caisses actuelles, l'Etat prélèvera une taxe de 3% sur les cotisations et percevra une partie des frais de gestion et de la participation aux excédents, habituellement encaissés par les fonds de retraite.

À situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles. Les réformes pérennes nécessitent des solutions radicales dans leur conception et du courage politique pour leur mise en œuvre. ■

Nabil Adel

La retraite par capitalisation

Système dans lequel les cotisants épargnent pour leur propre retraite. Leurs cotisations sont investies dans des valeurs mobilières ou immobilières, dont le rendement dépend de l'évolution du marché financier. La retraite peut être individuelle ou contractée dans le cadre de contrats collectifs. Elle reste une affaire entre employeurs et salariés, le rôle de l'Etat se limitant au contrôle.



ROYAL ATLAS

AGADIR

★★★★★

Confiez-nous vos émotions



Un nouvel hôtel de prestige ouvre ses portes en front de mer sur la baie d'Agadir
Le Royal Atlas vous invite à un séjour de rêve entre plage privée de sable fin,
piscine géante, nombreux restaurants et bars, le tout autour de jardins et palmiers.
Côté Wellness, vous pourrez découvrir en exclusivité les nouveaux rituels traditionnels
Daniel Jouvance dans un Spa aux ambiances orientales sur plus de 1500 m².

Le Royal Atlas, pour une évasion des sens !

Téléphone : 028 29 40 40 / 028 84 97 97
Fax : 028 84 09 09 - www.hotelsatlas.com



ATLAS HOSPITALITY
Hotels & Resorts

La crise à la marocaine

Le Maroc est-il réellement en crise ? Que signifie la crise pour un pays comme le nôtre ? L'essoufflement de la croissance, la baisse de la demande, l'augmentation du chômage, l'explosion des déficits sont certes des manifestations de la crise, mais dans des économies structurées. Pourquoi la majorité des Marocains (qui ne sont pas représentés par la classe moyenne malheureusement) ne perçoivent cette crise que dans les discours officiels et dans la querelle entre l'Istiqlal et PJD, qui s'éloignent de plus en plus de leurs soucis au quotidien. La réponse est tout simplement parce que cette majorité vit constamment en crise qu'elle a fini par intégrer et s'y habituer. Le danger d'une crise économique est lié à ses manifestations (incapacité de la population à assurer par son travail le minimum vital), son ampleur (nombre de citoyens qui en sont victimes à travers le taux de chômage) et à sa durée.

Au Maroc, le système économique ne permet ni une production des richesses en quantités suffisantes pour tout le monde ni une redistribution équitable du peu créé. Résultat : Les Marocains ne comptent pas sur ce «système» pour subvenir à leurs besoins. C'est le système D qui fonctionne et ce depuis longtemps dans tout ce qu'il a de positif et de négatif. La mendicité, la prostitution, le vol et les agressions, l'informel, la corruption, l'hgrig (émigration clandestine) mais aussi la solidarité familiale sont les solutions que les Marocains ont trouvées à leur crise permanente.

Si au Maroc personne ne meurt de faim, ce n'est pas grâce au système, mais c'est parce que les Marocains ont appris à ne pas compter dessus et à se débrouiller comme ils peuvent en dehors de celui-ci.

Avec une précarité de plus en plus grande, le risque pour le système n'est pas que les gens ne trouvent pas de travail, mais que de plus en plus en trouvent en dehors des circuits officiels. À ce moment là, la crise sort de la sphère économique et se transforme en révolte sociale

aux conséquences incalculables sur la cohésion de la société.

Tant que nous n'avons pas réglé le problème de la création des richesses, à travers une réforme courageuse de l'enseignement et de l'accès au financement et le problème de la répartition à tra-

vers une réforme juste de la fiscalité et des prélèvements, la précarité ne reculera pas dans ce pays. Bien au contraire. Il est vrai que l'INDH a permis à une partie de la population d'accéder à un statut social et surtout à un revenu via des très petites entreprises mais il

s'agit aujourd'hui d'investir dans un modèle de développement pérenne qui permettrait à tout un chacun de se prendre lui-même en charge sans risque d'être laissé au bord de la route. Sans protection, ni filet social. ■

N.A



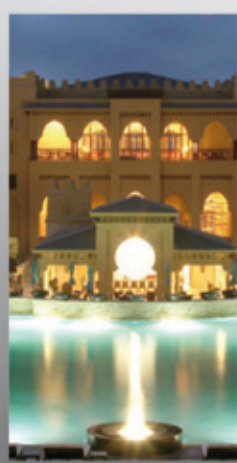

Vous apporter tous les jours des services essentiels à la vie

Tous les jours, nous mobilisons toutes nos énergies pour vous apporter des services essentiels à la vie. Et si nous faisons de la proximité un engagement au quotidien, avec l'ensemble des collectivités du Grand Casablanca, nous anticipons aussi la ville de demain.

Pour vous, pour les générations futures, nous inscrivons notre mission dans une vision citoyenne pour un développement durable.



Toutes nos énergies pour vous



LA SOCIÉTÉ MAROCAINE D'INGÉNIERIE TOURISTIQUE (SMIT), ACTEUR CLÉ DE LA PLANIFICATION ET DU DÉVELOPPEMENT DU PRODUIT TOURISTIQUE AU MAROC

Acteur clé de la planification et du développement du tourisme au Maroc, la SMIT accompagne l'État et ses démembrements dans la mise en œuvre de la stratégie de développement du produit touristique du Royaume Vision 2020.

Depuis sa création, la SMIT œuvre activement afin de bien mener les missions qui lui sont assignées et qui s'articulent autour de cinq axes majeurs à savoir :

- La conception et le développement du produit touristique tel que défini par la stratégie nationale ;
- L'identification de sites potentiels en accompagnement des développeurs et opérateurs cibles ;
- L'étude et le conseil en investissement comme acteur clé dans le domaine de l'ingénierie touristique ;
- La promotion des opportunités touristiques d'investissement ;
- Le renforcement du partenariat public-privé.

En plus de sa contribution dans la conception de la V2020, la SMIT est un acteur majeur dans le processus de réalisation des projets de développement du produit touristique et ce, à travers l'attraction des investisseurs, leur accompagnement dans la mise en place de partenariats public-privé et pendant la concrétisation de leurs projets.

A cet effet, la SMIT maximise sa force commerciale via notamment, la participation à des salons internationaux de l'investissement touristique et réalise un démarchage ciblé des différents acteurs du secteur touristique mondial à savoir les chaînes hôtelières, les investisseurs, les fonds d'investissements, les banques, etc. Avec ces participations, la SMIT renforce l'image du Maroc auprès des investisseurs et des principaux opérateurs internationaux du secteur en tant que terre d'accueil des investissements touristiques.

Par ailleurs, la SMIT participe à l'amélioration du climat des affaires et le renforcement du dispositif incitatif à même d'attirer davantage les capitaux nationaux et étrangers vers le secteur. Pour ce faire et avec sa force de proposition et de conseil, elle participe avec les Départements concernés, à faciliter les procédures liées à l'investissement touristique et rendre le cadre incitatif à l'investissement touristique plus attrayant pour conforter la compétitivité du Maroc dans ce secteur.

Dans l'objectif de faire du Maroc une des 20 plus importantes destinations touristiques mondiales à horizon 2020, la SMIT, initiatrice de projets innovants et d'envergure, est un acteur incontournable dans le domaine le développement touristique au Maroc.



SOCIÉTÉ MAROCAINE D'INGÉNIERIE TOURISTIQUE

Avenue Ennakhlil- Cite des Affaires - Hay Riad - Rabat- Maroc
Tél.: + 212 (0) 5 37 57 78 83 - Fax: + 212 (0) 5 37 57 78 84
Web.: www.smit.gov.ma

Jamal Belahrach

«Il faut une réforme globale du marché du travail»

Président de la commission Emploi et Relations sociales à la CGEM, patron de Manpower Afrique du Nord et Dom-Tom, Jamal Belahrach décortique avec son franc parler habituel le problème du chômage des jeunes au Maroc.

L'inadéquation formation-emploi est-elle un frein à la résorption du chômage des jeunes?

C'est un sujet qui revient depuis des années et qui effectivement pose un sérieux problème aux entreprises pour recruter les bonnes compétences. Il nous faut prendre conscience aujourd'hui que nous entrons dans un monde nouveau avec une obligation de nous adapter en permanence à notre environnement. Et, ce faisant, adapter nos modes d'éducation, de formation à cette réalité nouvelle pour donner au maximum de jeunes l'opportunité de faire leur place dans un marché du travail qui se restreint et qui devient de plus en plus exigeant.

Est-il si compliqué de mettre les études en adéquation avec les besoins du marché de l'emploi?

Ce qui me paraît incompréhensible, c'est que nous n'arrivions pas à faire de la cause du chômage une priorité nationale et un sujet de mobilisation intense. Il existe les outils, les hommes pour travailler sur ce sujet. La prise de conscience existe, y compris au sein du personnel éducatif, chez les présidents d'université auxquels il faut rendre hommage car ils ont pris des initiatives pour réduire cette fracture éducative. Mais force est de reconnaître aussi que le secteur privé n'accompagne pas ces démarches avec les acteurs de l'éducation et que le politique semble assez loin de ce sujet. La vérité est que nous devons changer de paradigme. Nous sommes en 2013, nos modes d'analyse et nos pistes de solution doivent emprunter le chemin du nouveau siècle et non pas reproduire des schémas désuets.

La crise de l'école publique marocaine qui fournit chaque année des bataillons de futurs chômeurs, est-elle donc une fatalité?

Pour ma part, il n'y a pas de fatalité. Nous avons une responsabilité devant l'histoire en tant qu'acteurs. Les parties prenantes doivent prendre conscience que l'heure est grave. L'entreprise, pour sa part, doit se battre afin de générer de la croissance qui soit créatrice d'emploi et faire en sorte d'intégrer des compétences nouvelles pour continuer à exister. L'État doit être initiateur d'une mobilisation et pilote d'un projet national qui donne du sens et redonne de l'espoir à toutes les personnes concernées par le non-emploi, en particulier nos jeunes. Et enfin, les syndicats, qui ne peuvent plus s'enfermer dans des dogmes pour empêcher le progrès social dans lequel tout le monde doit avoir sa place. Le fatalisme dans un pays jeune et dynamique comme le Maroc ne doit pas exister. Notre patriotisme et notre ambition doivent s'exprimer pour faire de notre pays un espace avec un modèle social et économique qui fasse sens pour les Marocains et pour les investisseurs futurs.



Quels sont les leviers sur lesquels il faut agir pour améliorer l'employabilité au Maroc?

Il nous faut une réforme globale du marché du travail et de notre système d'éducation. En toute urgence, il faut supprimer toutes les filières universitaires qui ne mènent nulle part ! Ensuite, il faut repenser notre système d'enseignement dès le début et régler définitivement le problème des langues et du savoir-être. En effet, l'un des maux d'aujourd'hui est le savoir-être de nos jeunes qui arrivent sur le marché du travail. Pour cela, il faut des programmes adaptés et des méthodes pédagogiques nouvelles et ce, le plus tôt possible. Par ailleurs, il nous faut intégrer que nous commerçons avec le monde et pour cela nous devons avoir des jeunes qui soient en maîtrise des langues majeures comme le français, l'anglais et demain, le mandarin. Réformer le marché du travail, cela veut dire réformer l'ANAPEC, l'OFPPPT et les mettre à la disposition des chômeurs, et des salariés dans le cas de l'OFPPPT qui doit s'occuper davantage des salariés et non pour de la formation initiale comme elle le fait aujourd'hui. L'Office forme des étudiants avec l'argent des entreprises alors que celui-ci est destiné aux salariés pour développer leur employabilité. Il faut flexibiliser le marché du travail de manière responsable et sans précarité, lancer un observatoire pour l'emploi et l'employabilité comme la CGEM l'a proposé, il y a plus d'un an.

Ce ne sont pas les sujets qui manquent, mais la volonté politique de combattre le chômage qui est un legs durable des crises économiques successives.

Les pouvoirs publics disposent-ils véritablement d'une politique de promotion de l'emploi et d'insertion des jeunes et de leur orientation vers les filières d'avenir?

Très honnêtement non. C'est ce que je regrette. Avec la

CGEM, nous avons proposé la mise en place d'un sommet social pour discuter de ce sujet - et d'autres - mais il semble que cela ne soit pas prioritaire. Un pays qui ne crée que 1 000 emplois nets en 2012 avec un PIB de 850 milliards doit se poser la bonne question...

On entend souvent les chefs d'entreprises et les managers dire que les bons éléments au Maroc ne courent pas les rues. Est-il vrai que le pays souffre moins d'un problème d'emploi que d'une crise de compétences?

Lorsque nous parlons d'emplois, nous parlons bien évidemment de compétences. Aujourd'hui, les entreprises se battent pour rester compétitives et pour cela, elles doivent intégrer des talents. Nous ne pouvons plus raisonner en bras ou en force de travail. Ce langage est dépassé et notre enjeu est de développer les talents en commençant le plus tôt possible. Notre pays regorge de potentiel : nous avons le savoir-faire, il nous manque le vouloir-faire.

En tant qu'homme d'expérience en matière d'emploi, que conseillez-vous à un gouvernement qui veut vraiment lutter contre le chômage des jeunes?

La première chose à faire est de prendre conscience de l'urgence du sujet car, à force de regarder notre taux de chômage, plus de 400 000 jeunes arrivent sur le marché du travail tous les ans et certains pensent que nous sommes dans le plein emploi... Nous avons un chômage anormalement élevé et notre croissance ne crée pas d'emplois qualifiés. Ensuite, il doit créer une mobilisation nationale avec toutes les parties prenantes et se mettre au travail. Le reste, c'est de la technique et nous avons de bons techniciens dans nos administrations. Parallèlement, il faut créer les conditions de la croissance et donc de la compétitivité car sans cela, même avec des gens bien formés, nous ne pourrions pas les mettre au travail et là, ce serait encore plus grave.

Quel regard portez-vous sur les sit in des diplômés-chômeurs qui exigent d'être embauchés dans l'administration?

Je comprends qu'ils se sentent dans une situation difficile, mais je suis pas d'accord avec leur vision. L'administration n'est pas la solution. Notre administration est grosse et grasse. Elle nous coûte beaucoup d'argent et ce sont nos impôts qui paient cela. Je leur dis qu'il faut accepter de se réformer dans des filières nouvelles et d'aller dans le secteur privé.

La sécurité du travail, ce n'est pas l'administration, c'est sa compétence. Il faut s'y investir.

Collectivement, nous devons agir pour redonner de la confiance et individuellement, nous devons assumer nos responsabilités pour donner à chacun sa chance. ■

Propos recueillis par Jamil Manar



*A l'occasion de la fête du trône qui coïncide avec le 14^{ème} anniversaire de l'intronisation
de **SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI***

*Le Président du Directoire du Groupe Al Omrane et l'ensemble de ses collaborateurs
ont l'insigne honneur de présenter leurs vœux les plus déférents à Sa Majesté le Roi Mohammed VI,
à Son Altesse Royale le Prince héritier Moulay Al Hassan, à Son Altesse Royale Moulay Rachid
ainsi qu'à tous les membres de la Famille Royale.*

Pour une réforme fiscale de troisième génération

Le tout aujourd'hui est de savoir comment réaliser la réforme fiscale, loin de la surenchère politique. Tout un programme.

Le système fiscal marocain, quoi que l'on dise, est un système moderne, efficace et qui garantit globalement les droits des contribuables.

Moderne : car tous les impôts sont aujourd'hui regroupés dans un seul document : le Code général des impôts (CGI). Il s'agit de l'IS, la TVA, l'IR, les droits d'enregistrement, les droits de timbre et



Rachid Lazrak *

même la taxe spéciale annuelle sur les véhicules automobiles.

Le CGI régit tous les aspects techniques relatifs à ces impôts et taxes (assiette, évaluation, recouvrement et contentieux).

Il comprend tous les avantages fiscaux qui étaient dispersés dans de nombreux textes.

Aujourd'hui, le CGI reste la seule référence fiscale au Maroc, sur le plan législatif, d'autant plus qu'il a été amplement commenté par la circulaire 717 qui comprend pas moins de 1400 pages.

Efficace : ce système permet de récolter des recettes importantes : 184 MM/DH en 2011 avec des augmentations parfois impressionnantes : en 2006, l'IS a augmenté de 28%, l'IR de 4,6%, la TVA de 30,60%, alors que le PIB n'a pas dépassé 5,2%.

S'agissant des garanties pour les contribuables, le système marocain a connu incontestablement des avancées importantes notamment depuis la réforme des années 80.

En un mot, le système fiscal marocain malgré tout le débat qu'il suscite actuellement n'a rien à envier aux systèmes fiscaux des pays industrialisés. Cela ne veut pas dire, évidemment qu'il ne comporte pas de limites et d'insuffisances et qu'il ne faille pas le réformer, pour tenir compte du développement économique et politique que le Maroc a connu ces dernières années.

Les assises de la fiscalité ont été l'occa-



sion de débattre des grands problèmes de la fiscalité (la compétitivité du système fiscal, la lutte contre le secteur informel, le problème des dépenses fiscales, la relation entre l'administration fiscale et les contribuables...), mais contrairement aux assises de 1999, il y avait une forte connotation politique et syndicale, ce qui a donné lieu à discuter d'idées ou de propositions ignorant parfois les principes élémentaires de la théorie fiscale (la contrepartie de l'impôt que paie le citoyen, les problèmes de la Caisse de compensation...). Mais quoiqu'il en soit, les assises ont été utiles et ont permis de soulever des problèmes importants, même parfois avec une certaine dose de surenchère politique.

Cela dit, je ne pense pas, qu'aujourd'hui, il y ait une vision globale et claire d'une véritable réforme du système fiscal marocain : il y a des idées et des propositions qui ont été discutées lors des assises ; et sur lesquels est revenu le ministère chargé du budget mais il n'y a pas eu de véritables recommandations qui auraient pu servir de base à une réforme fiscale. À propos de cette réforme, je persiste à dire que le Maroc a besoin d'une réforme fiscale de troisième génération. Ce qui veut dire qu'il faut maintenir les acquis des deux réformes précédentes (celles des années 80 et 90) et les consolider.

En plus, il y a incontestablement des motifs objectifs qui incitent à une réforme fiscale :

Au niveau de la conception des textes fiscaux, sur le plan de la recherche effrénée

d'une rentabilité financière de l'impôt et au niveau de la détérioration de la relation administration fiscale – contribuable.

Le problème aujourd'hui est de savoir comment réaliser la réforme fiscale, loin de la surenchère politique.

La solution réside, à mon avis, dans la création d'un « Conseil supérieur des impôts » comme cela existe dans de nombreux pays. Il s'agirait d'un organe indépendant d'analyse et de réflexion en matière fiscale chargé de mener une réflexion approfondie sur les grands chantiers d'une réforme fiscale de troisième génération.

La TVA par exemple est un impôt injuste par nature, car il fait partie de ces impôts indirects où l'on ne peut prendre en considération la situation personnelle du contribuable. Quand vous allez acheter une chemise, et dans le prix de la chemise, il y a une TVA de 20%, le commerçant ne vous demande pas si vous êtes marié ou non, si vous avez des enfants...

Donc, s'il est vrai que la TVA pose de nombreux problèmes, notamment celui de son remboursement ou encore le problème du « butoir », sa réforme ne doit pas se situer au niveau de l'équité. L'impôt sur les sociétés, tel qu'il est conçu et pratiqué reste un impôt moderne, a besoin lui aussi d'une stabilisation de ses taux.

La pression fiscale au Maroc n'est pas excessive et reste soutenable avec 22,80% en 2010, contre 21,20% en Tunisie, 22% en Turquie, 31,70% en Espagne, 19,10% en Roumanie et surtout 42,90% en France si on inclut toutes les contributions.

L'objectif est de stabiliser cette pression fiscale. Ce qui n'est pas aujourd'hui facile compte tenu des difficultés financières auxquelles le Maroc est confronté, surtout avec un déficit budgétaire supérieur à 7%.

Cependant, le système fiscal marocain comprend de nombreuses exonérations au titre de tous les impôts et qui prennent la forme d'exonérations totales ou partielles, temporaires ou définitives, de réduction d'abattements, de taux préférentiels et même de réformes dérogatoires. En 2011, ces exonérations ont été estimées à 32 MM/DH dont 16,9% bénéficient au secteur immobilier.

En fait, à mon avis, ce n'est pas le nombre des exonérations qui importe mais la cible, c'est-à-dire l'impact économique et social. En plus, dans tout système fiscal de pays à économie ouverte, il faut tenir compte de sa compétitivité : la mondialisation est aussi fiscale.

Partant du principe que l'impôt ne doit pas être perçu uniquement comme un simple moyen de collecte des recettes et qu'il doit constituer, avec d'autres moyens, un instrument de développement économique et social, il faut une évaluation sérieuse de l'impact des différentes exonérations et procéder à leur redéploiement si cela s'avère nécessaire.

Et c'est là où le Conseil supérieur des impôts pourrait intervenir comme cela a été fait en France où l'un des rapports de ce Conseil a été consacré aux exonérations fiscales.

Par ailleurs, l'informel qui résulte de l'incivisme fiscal est l'un des maux les plus importants de notre système fiscal. Quantitativement, ce secteur totalise 45% des emplois hors agriculture et représente 36% environ du PIB. Ceci au moment où seules 2% des entreprises payent 80% de l'IS et que l'IR est supporté pour 73% par les salariés.

Donc, il y a urgence à ramener les contribuables potentiels à régulariser leur situation fiscale. Pour cela, il y a un préalable ; restaurer la confiance entre le contribuable et l'administration fiscale. Il faut que l'on arrive à changer la perception que le citoyen a de l'impôt : il faut qu'il ait la conviction que l'impôt qu'il paye est juste et équitable et qu'il est aussi un facteur de cohésion sociale et de solidarité. ■

(*) Fiscaliste



Le Groupe Cosumar, acteur engagé pour le développement de la filière sucrière, s'investit pour sa consolidation et pour l'amélioration continue de ses performances. En assumant pleinement son rôle d'agrégateur, Cosumar s'implique auprès de ses partenaires agricoles et met en oeuvre tous les moyens nécessaires pour respecter, défendre, et promouvoir les principes de la responsabilité sociale et du développement durable. Le Groupe contribue au quotidien à créer de la richesse et de la valeur dans son activité et son environnement socio-économique régional.

Depuis 2009, le Groupe Cosumar est régulièrement reconnu pour son implication et ses efforts dans la mise en oeuvre de ses

programmes d'actions dans la RSE. Ainsi, la FAO a distingué le Groupe comme modèle d'agrégateur à l'échelle nationale et toutes les filiales ont été labellisées RSE par la CGEM. En 2012, le trophée Top Performer RSE décerné par VIGEO, a été remis à Cosumar. En novembre 2012, le Groupe a obtenu le Prix du «Pionniers de la RSE et de l'Economie Verte en Afrique» et le Maroc, représenté par Cosumar, a été élu Président du réseau des acteurs de la RSE et du Développement Durable pour l'Afrique.

Et en juin 2013, le Rotary Club Mers Sultan Casablanca a accordé au Groupe Cosumar le prix de «l'Entreprise Citoyenne de l'année 2013» qui vient, encore une fois, reconformer le positionnement RSE du Groupe Cosumar.



MÉDAILLE FAO
MODÈLE AGRÉGATEUR 2009



TROPHÉE RSE-CGEM
2011



VIGEO 2012
TOP PERFORMER RSE



PRIX DES «PIONNIERS DE LA RSE ET DE L'ECONOMIE
VERTE EN AFRIQUE» 2012



PRIX ROTARY CLUB MERS SULTAN
«ENTREPRISE CITOYENNE DE L'ANNÉE 2013»

Maroc : Le sommeil des laïcs

Si la pratique du culte relève de la sphère privée, la vraie religion d'un État c'est le développement économique du pays et le bien-être social de ses citoyens.

L'article 2 de la Constitution Turque en vigueur précise, comme la précédente, que « la Turquie est un État de droit démocratique, laïc et social ». Le mot turc que l'on traduit par laïcité vient directement du français. Mais la laïcité turque n'a que très peu de rapport avec la laïcité française. Au Maroc, la nouvelle constitution, tout comme les précédentes, stipule dans son article 3 que « L'Islam est la religion de l'État, qui garantit à tous le libre exercice des cultes ». Là est toute la différence entre les deux pays. Le modèle turc s'est forgé dans un contexte historique spécifique. La laïcité turque date des origines de la République fondée par Mustafa Kemal dit « Atatürk » (« le père des turcs ») et a été imposée manu militari par la révolution culturelle kémaliste. En effet, à partir de 1924, Mustafa Kemal fait de la laïcité le principe fondateur de la nouvelle Turquie républicaine qui succède à l'Empire ottoman. Pour Mustafa Kemal, il s'agit de faire en sorte que la Turquie échappe au sort réservé à l'ensemble d'un monde musulman alors colonisé par les puissances européennes : en adoptant les valeurs des vainqueurs, il sauve la Turquie de la domination européenne et s'imposa comme interlocuteur incontournable.

Au-delà de cette laïcité existant depuis le début du 20^{ème} siècle, la Turquie est un Empire pluriethnique et multiconfessionnel qui a, très tôt, fait coexister loi islamique (seriat) et législation impériale (kanûn), et qui a du trouver des formules juridiques pour faire cohabiter des groupes ethniques, des langues, des religions et des droits différents. En effet, l'Empire ottoman se caractérise par un syncrétisme traditionnel entre l'Asie centrale, l'Empire arabe, persan, et byzantin. La gestion des rapports du politique et du religion relevait ainsi du Césaropapisme (le sultan domine l'institution religieuse) et cette tradition de l'autonomie du politique a été transmise pendant la Révolution de 1908 aux Jeunes Turcs. Cette situation a donc préparé le terrain à une sécularisation relative dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, et à la définition de compromis politiques et juridiques voulus par les constitutionnalistes.

Au Maroc, certaines voix se sont élevées, au plus fort des concertations sur la nouvelle constitution, pour ré-



Benkirane avec Erdogan lors de la visite de ce dernier au Maroc.

clamer l'inscription de la laïcité dans le texte fondamental. Mais les islamistes du PJD ont réussi à les faire taire allant jusqu'à menacer d'appeler au boycott du référendum sur la nouvelle constitution si d'aventure cette revendication est adoptée. Et c'est

le concept de la laïcité reste mal compris au Maroc, notamment par ses pourfendeurs qui l'assimilent à l'athéisme. Or, on peut être laïc et un croyant qui respecte les préceptes de l'Islam et ses valeurs morales de probité et de solidarité.

toute l'ambivalence des dirigeants du PJD qui au fond développent un certain complexe vis-à-vis du modèle turc pour une simple et bonne raison : la laïcité à la turque, qui a permis aux islamistes au pouvoir de favoriser les conditions du décol-

lage économique du pays, ne valide pas l'idéologie de leurs homologues marocains qui utilisent l'islam ou du moins sa morale comme argument de conquête de pouvoir. Autrement dit, le Royaume peut-il vraiment réussir son développement dans un contexte d'imbrication du religieux et du politique, un contexte marqué aujourd'hui par une forte prégnance du référentiel religieux dans le discours politique ?

Pour le politologue Mohamed Darif, il n'y a pas de contradiction entre le statut de « Commandeur des croyants » du Roi et la laïcité qui, selon lui, existe déjà dans la pratique. Il ajoute : « Il ne faut pas croire ou faire croire que le Maroc est un État religieux ! Le statut du Roi n'est pas en contradiction avec la laïcité : en Angleterre, par exemple, la reine représente l'église anglicane, et cela ne remet pas en cause le statut laïque de ce pays. » Il ajoute que « Le fait que le Roi utilise la religion pour asseoir sa légitimité ne signifie pas qu'on est dans un État religieux. Car, déjà, la détermination de l'identité religieuse du Maroc (basée sur la doctrine ach'arite, le soufisme sunnite, etc.) est plutôt politique : c'est une manière de renforcer l'État jacobin ». Écoutez ce qu'avait déclaré avant qu'elle

ne soit ministre la députée PJD Hakima Hakkaoui : « Si le Maroc cherche la démocratie, le développement et le progrès, il y a beaucoup à faire ensemble mais la laïcité n'est pas la bonne voie », ajoutant sans jamais douter un seul instant du bien-fondé de sa thèse : « Ceux qui veulent copier le modèle occidental et plus particulièrement la France par complexe d'infériorité ou par complicité avec les étrangers, doivent réviser leurs cours d'histoire : Or, le concept de la laïcité reste mal compris au Maroc, notamment par ses pourfendeurs qui l'assimilent à l'athéisme. Or, on peut être laïc et un croyant qui respecte les préceptes de l'Islam et ses valeurs morales de probité et de solidarité. Autrement dit, la laïcité n'est pas antinomique avec l'islamisme ou un autre courant politique du moment que la religion reste une affaire qui relève de la sphère privée. Le PJD au pouvoir aura fait sa mue une fois ses responsables auront adopté un autre discours qui ne puise pas dans le référentiel religieux. »

Et puis, la vraie religion d'un État n'est-ce pas le développement économique du pays et le bien-être social de ses citoyens ? ■

Ahmed Zoubair

A L'OCCASION DU 14^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA FETE DU TRONE

Le Directeur Général du groupe **BARID AL MAGHRIB
et l'ensemble de la famille postière**

ont l'insigne honneur de présenter leurs vœux les plus déferents à



SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI

que Dieu l'assiste,

et renouvellent leur indéfectible attachement au Trône Alaouite.

**Puisse Le Tout Puissant accorder longue vie à Sa Majesté Le Roi
et le combler en la personne de Son Altesse Royale**

**LE PRINCE HERITIER MOULAY EL HASSAN,
et de tous les membres de l'illustre Famille Royale.**



Le Maroc à la conquête de l'Afrique

De plus en plus d'entreprises marocaines investissent en Afrique occidentale où le Royaume jouit de préjugés très favorables.

Contraint et forcé par la crise économique qui frappe son partenaire traditionnel européen, le Maroc est en train de revenir à sa dimension naturelle arabo-africaine. Ce prolongement se trouve d'abord en Afrique, continent plus de 200 millions de consommateurs, fort de sa jeunesse et de ses richesses qui constitue la profondeur stratégique du Royaume. La France, premier partenaire du Maroc, presse d'ailleurs Rabat pour que le couple franco-marocain se projette en Afrique occidentale dans le cadre de projets communs (colocalisation) montés par les entrepreneurs des deux pays.

Les banques marocaines, Attijariwafa bank, BCP et BMCE l'ont bien compris et qui ont créé des filiales dans plusieurs pays sur le continent. Dans le sillage de leur implantation, de nombreuses entreprises marocaines ont mis récemment un pied en Afrique où elles ont lancé des projets d'envergure dans divers secteurs. La réussite incontestable, donnée en exemple à cet égard, étant évidemment la forte présence de Maroc Telecom dans plusieurs pays subsahariens via des filiales performantes qui tirent depuis quelques années déjà la croissance de l'opérateur. Cette dynamique montre que la soif d'investir et de faire des affaires est très forte chez les opérateurs économiques nationaux et leurs homologues du continent.

Et ce ne sont pas les opportunités qui manquent, plusieurs secteurs (agro-business, mines et énergie, BTP, touris-



S.M. le Roi avec le président gabonais Ali Bongo.

me, immobilier, négoce, distribution, transport et logistique) ne demandent qu'à être développés, il appartient cependant aux hommes d'affaires de monter de bons projets bancables susceptibles de générer de la valeur pour les deux parties.

Puisque l'Algérie ne veut pas jouer la carte de l'UMA, le Royaume peut être la locomotive de deux ensembles

prometteurs sur le continent : l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) et la communauté économique et monétaire d'Afrique Centrale (Cemac). Il faut juste œuvrer pour favoriser les conditions de l'émergence d'une Union économique africaine. À quand l'acte fondateur de l'UEA ?

En attendant cette grande naissance, la dernière tournée de S.M. le Roi en Afrique (Sénégal, Côte d'Ivoire et Gabon) a suscité l'intérêt des observateurs. Mais elle ne confirme, encore une fois, qu'une seule chose : l'attachement royal, fort et indéfectible, aux racines africaines du Maroc. Un attachement qui souligne l'engagement sincère et sans faille du souverain en faveur des causes africaines. Chez lui aucune arrière-pensée politicienne ou réflexe démagogique. De chacun de ses faits et gestes ressort clairement cette dimension humaine qui fait défaut dans bien des relations entre chefs d'État à l'échelle régionale ou internationale.

Quand le Roi du Maroc se déplace en Afrique, il est porteur de messages

d'amitié et de solidarité entre les peuples. Dans sa démarche, il y a du cœur et de la grandeur, à rebrousse-poil du comportement de ces présidents africains à l'image d'un Mouammar Kadhafi qui a mal fini après avoir longtemps usé et abusé sur le continent noir d'une ravageuse diplomatie du chéquier en soutenant les rebelles du moment pour les laisser tomber ensuite au profit de nouveaux alliés. Un jeu dangereux qui nourrit les conflits et les guerres qui déchirent nombre de pays du continent...

Sur ce plan, l'Algérie voisine ne s'est guère distinguée puisqu'elle continue à se fourvoyer dans des actions aux objectifs inavoués en utilisant son trop plein de pétrodollars à corrompre tel dirigeant africain ou à neutraliser tel autre à seul fin de nuire aux intérêts de son voisin.

Tournant résolument le dos au Maghreb, Alger continue contre tout bon sens politique à soutenir le Polisario contre l'intégrité territoriale du Maroc. Pour assouvir son désir de devenir une puissance régionale, l'Algérie participe à la création du fameux Nepad (visant officiellement à sortir l'Afrique de son sous-développement chronique) qu'il fera vite d'abandonner en cours de route.

Fondée presque exclusivement sur la haine du Royaume, la diplomatie algérienne n'a pas fait sa mise à jour. C'est pour cette raison qu'elle donne de plus en plus l'impression d'être déphasée par rapport aux nouveaux enjeux mondiaux, incapable de comprendre que l'ascendant et la vraie influence ne résultent pas de l'arme du pétrole et de ce qu'elle permet mais de la capacité des dirigeants à agir dans la clarté et à gouverner par le respect.

Ces errements fâcheux, le Maroc de Mohammed VI fait tout pour les éviter. Son action en direction du continent est juste et lisible, elle n'est ni arrogante ni suffisante. Privilégiant en Afrique où ses racines sont bien implantées la stratégie du développement économique et de la coopération sud-sud au profit des peuples, le Royaume est fidèle de ce point de vue aux idéaux qu'il défend. Dans la solidarité et la fraternité. ■

Mohammed VI très populaire

Un sondage de MSN Arabia, réalisé début juillet 2013, place Mohammed VI en tête des chefs d'Etat arabes les plus populaires. En effet, 300.000 personnes sur les 475.000 interrogées ont plébiscité le souverain. Avec 63% d'avis favorables, Mohammed VI arrive loin devant le cheikh Khalifa Ibn Zayed Al-Nahyan, le président des Emirats arabes unis qui obtient 33% des suffrages suivi du roi d'Arabie Saoudite et du Roi Abdallah de Jordanie. Classé bon dernier, Mohamed Morsi n'a pas eu les faveurs des interrogés. Pas plus d'ailleurs que celles de son peuple et de l'armée qui ont tourné le 3 juillet la page du chef des Frères musulmans.

Salih Toumi

NATURELLE



NATURELLEMENT GAZEUSE À LA SOURCE

CDS : La touche Benamour

Créé par Mohamed Benamour, le Conseil de développement et de la solidarité (CDS) s'est imposé rapidement comme une boîte à idées et un espace de réflexion pour accompagner la dynamique de changement au Maroc.



Mohamed Benamour, président du CDS.

Quatre ans à peine après sa création, le Conseil de développement et de la solidarité (CDS) s'est imposé comme un espace de réflexion collective et de concertation élargie sur les dossiers qui engagent l'avenir du pays que ce soit dans les domaines économique, social, éducatif ou culturel.

Fort d'une soixantaine de membres permanents, le CDS a été créé le 27 juillet 2009 par Mohamed Benamour, fondateur du groupe Palaces & Traditions, ancien président de la Fédération du tourisme au sein de la CGEM et initiateur de la Vision 2010 du tourisme national. Sous la houlette de cet homme d'expérience et de convictions, le Conseil a su rassembler rapidement en son sein une brochette de personnalités nationales

issues d'horizons divers ayant une vision ou une expertise à partager dans un cadre volontariste et participatif sous forme de forums, d'assemblées, mais aussi au sein de Commissions constituées par les responsables du CDS.

Doté d'un sens remarquable des relations humaines et une grande capacité de mobilisation autour des problèmes d'intérêt national, M. Benamour a rapidement imprimé sa marque faite de délicatesse et de prévenance à une instance qu'il a conçue avec son équipe comme une plateforme qui accompagne sans parti-pris politique ou idéologique l'évolution et les ambitions du Maroc. Au CDS, les discours convenus et les postures conformistes sont bannies. Dans ce conseil, on aime le langage de vérité, le ton empreint de franchise et

même les analyses critiques, l'essentiel c'est que les interventions des uns et des autres, les réflexions tel expert national ou étranger servent à faire avancer les choses. C'est pour cela que le CDS, tel qu'il a fonctionné jusqu'ici, a montré qu'il n'est pas une instance de plus et qu'il apporte bel et bien une valeur ajoutée au paysage associatif.

Le CDS a organisé sa première réunion constitutive à Ouarzazate au cours de laquelle a été décliné à la fois son plan d'action, annoncé les objectifs de sa mission et défini ses moyens, institutionnels et humains. Sans but lucratif et sans aucune affiliation politique ou syndicale « le CDS se veut une sorte d'Agora où la réflexion se conjugue avec une volonté d'être pour les pouvoirs publics, les opérateurs et les décideurs, une force de

proposition». Dans le rapport de l'Assemblée générale ordinaire électorale de juin 2012, il est rappelé que le CDS « a pour vocation » de contribuer à la construction d'un Maroc moderne et compétitif, ouvert sur le monde et soucieux de préserver son patrimoine naturel et culturel ».

Partenariat

Etats-Unis, France, Espagne. Le Maroc entretient des relations privilégiées avec ces trois pays et c'est naturellement que le CDS a invité les ambassadeurs de ces nations à livrer lors de conférence-débats, sans langue de bois ni fioritures leur vision d'une coopération renouvée avec le

Royaume dans un contexte mondial en perpétuelle mutation. Que ce soit le représentant de France Charles Fries ou celui des Etats-Unis Samuel Kaplan ou d'Espagne Alberto Navarro, ils ont devant un aréopage de personnalités nationales décliné chacun à sa façon les points forts de la relation de leurs pays respectifs avec le Royaume au-delà des vicissitudes de l'histoire. Tous ont conclu à la nécessité de donner un contenu encore plus économique à la coopération bilatérale dans le sens qui favoriserait l'instauration d'un véritable partenariat gagnant-gagnant qui est célébré souvent dans les discours. ■

Rachid Wahbi

www.volkswagen.fr






Caméra de recul GPS DVD Bluetooth



Nouvelle
Polo tech
LAUNCH EDITION

Nouvelle Volkswagen Polo Tech, la technologie pour tous.

GARANTIE 3 ANS
 OU 100 000 KM

Aujourd'hui, la technologie ne doit plus être un luxe. C'est pourquoi la série limitée Volkswagen Polo Tech est dotée d'équipements : caméra de recul, GPS, lecteur DVD et Bluetooth sont disponibles pour vous offrir un confort, un plaisir de conduite et un niveau de sécurité intégrés. Cette série limitée Polo Tech est à partir de 129 900 €¹ seulement.

Série limitée Polo Tech. Limitée ... mais pas en technologie !

1. Prix de vente conseillé hors taxes. Les prix indiqués sont des prix de vente conseillés hors taxes. Les prix de vente réels peuvent varier en fonction des options choisies. Les prix de vente réels sont indiqués dans les brochures de la série limitée Polo Tech. Les prix de vente réels sont indiqués dans les brochures de la série limitée Polo Tech. Les prix de vente réels sont indiqués dans les brochures de la série limitée Polo Tech.

Das Auto.



Sa Majesté Le Roi Mohammed VI

À l'occasion du 14^{ème} anniversaire de l'accession au Trône de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, que Dieu le Glorifie,

le Directeur Général de la Maison de l'Artisan présente en son nom, ainsi que celui de l'ensemble du personnel et de la grande famille de l'Artisanat, ses félicitations et ses vœux les plus sincères à Sa Majesté.

Priant Dieu Tout-Puissant de préserver Sa Majesté ainsi que l'ensemble de la Noble Famille Royale en Leur procurant santé et bonheur.

Le Maroc, terre d'immigration

De terre de transit, le Royaume s'est transformé en pays où cherchent à s'installer tous ceux qui, essentiellement d'origine subsaharienne, sont en quête d'un avenir meilleur.

Depuis plusieurs années, le Maroc est devenu, un peu à son corps défendant, de moins en moins un pays de transit mais une terre d'immigration essentiellement pour les subsahariens en partance pour l'Europe. D'ailleurs, ils sont de plus en plus visibles dans les quartiers de nombre de villes marocaines comme Casablanca, Rabat et Tanger. Certes, la plupart d'entre eux ne sont pas venus avec l'idée de s'installer définitivement au Maroc, ils s'y arrêtent avec l'intention de traverser le Détroit. Mais regagner l'autre rive de la Méditerranée est devenu presque une mission impossible à cause de l'intensification de la lutte contre l'émigration clandestine. La crise qui sévit depuis quelques années en Europe où le chômage a atteint des taux astronomiques (plus de 25% en Espagne de la population active) a contribué à dissuader plusieurs candidats à tenter une aventure européenne pleine de risques et d'incertitude. Résultat : Ils sont à chaque fois plus nombreux ces migrants subsahariens à séjourner non seulement dans les villes du nord proches de l'Europe mais désormais dans les grandes du pays. Certains arrivent à trouver du travail dans divers secteurs notamment le bâtiment alors que d'autres se laissent aller à la mendicité aux abords des rond-point et autres lieux publics.

Le nombre des migrants subsahariens au Maroc est souvent difficile à déterminer puisque la majorité d'entre eux vivent dans la clandestinité. Ils débarquent au Maroc sans ressources après avoir emprunté des routes, souvent plus longues, plus coûteuses et



Le Maroc doit se doter d'une politique d'émigration.

plus dangereuses.

Or, les autorités marocaines, qui rencontrent déjà de grandes difficultés à lutter contre le phénomène de l'émigration clandestine, se trouvent confrontées à cette situation nouvelle qu'elles n'ont pas prévue.

« Nous voulons que l'on nous donne les mêmes droits qu'ont les Marocains résidant à l'étranger dans leurs pays d'accueil. » Cette revendication est celle de Yene Fabien Didier, président du Collectif des Communautés Subsahariennes au Maroc (CCSM), créé au lendemain du Forum Social Mondial 2011, tenu à Dakar, en février de la même année. Plusieurs ONG ont pointé du doigt les atteintes aux droits de l'homme des subsahariens commises par les responsables marocains à l'occasion des opérations de refoulement.

En fait, le Royaume est victime du

rôle de gendarme qu'il joue, un peu contraint et forcé, pour le compte de l'Union européenne qui lui a sous-traité la lutte contre l'immigration irrégulière. Cette mission répressive a quelque peu contribué à dégrader l'image du Royaume auprès de ses partenaires africains et des institutions internationales. Le problème est d'autant plus délicat que le Maroc est signataire de la Convention internationale sur la protection des droits des migrants. Une polémique avait éclaté à ce sujet suite aux accusations de Médecins Sans Frontières (MSF) selon lesquelles les migrants clandestins subissent une « violence institutionnelle » au Maroc. Réponse du ministère de l'Intérieur qui a fait savoir que l'action des services de sécurité lors des opérations de reconduite aux frontières est strictement encadrée par la loi, les textes régle-

mentaires et par les décrets d'application. Pour se défendre, le ministère a évoqué la loi 02-03, la seule qui régit le fait migratoire sur le sol national, qu'il a présenté comme garantissant les droits des migrants clandestins. Ce qui n'est pas tout à fait vrai (voir encadré).

La question n'est pas simple à gérer surtout dans un pays qui donne l'impression de subir les flux migratoires subsahariens plutôt que d'agir sur eux. Un pays où les partis n'ont pas développé un discours sur le fait migratoire ni mené un début de réflexion sur ce phénomène qui met à l'épreuve la capacité du Royaume, connu pour son hospitalité et sa générosité, à élaborer une véritable politique d'immigration à l'intention de ceux qui pour des raisons économiques, politiques ou autres viennent chercher un meilleur avenir au Maroc. Tant il est vrai le traitement de l'immigration irrégulière ne saurait se limiter au renforcement des contrôles aux frontières ni à la surveillance policière et à l'édification des murs tant que des hommes et des femmes dépourvus de tout seront prêts à risquer leur vie pour tenter de se construire un autre avenir sous des cieux plus cléments. Il est vrai aussi que le Maroc, dont les moyens sont limités, ne peut pas à tout seul absorber tous les flux migratoires. D'où la nécessité d'une politique d'aide de l'UE en faveur des pays africains émetteurs d'émigration visant à y promouvoir le développement économique et social durable, seule capable de fixer les populations sur place. ■

Saliha Toumi

Ce que dit la loi

Au niveau national, la loi 02-03 est le principal texte de loi qui régit la migration au Maroc. Il régit l'entrée et le séjour des étrangers au Royaume du Maroc ainsi que les mesures liées à la migration irrégulière. Cette loi est l'exemple le plus clair des tensions entre les impératifs sécuritaires et en matière de droits humains de la réponse marocaine à la question des migrations. Elle ne va pas à l'encontre des normes internationales, mais considère manifestement l'immigration comme un problème de sécurité évident – ce qui est insuffisant compte tenu du fait que certains migrants en situation irrégulière séjournent plus longtemps et s'installent au Maroc. Il apparaît également qu'il y a un fossé entre les dispositions du

texte de loi et son application.

La loi 02-03 fait référence à l'importance des engagements internationaux d'une part et constitue un instrument de protection pour certaines catégories très particulières d'immigrants (comme les femmes enceintes et les réfugiés qui ne peuvent être expulsés). D'autre part, son contenu est principalement axé sur la sécurité : détention, expulsion et criminalisation de l'entrée ou du séjour irrégulier de migrants. Elle prévoit des mesures hautement punitives à la migration irrégulière, comme des amendes ou peines d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 6 mois de prison en cas d'immigration irrégulière et ne fait aucune distinction entre les différents groupes de migrants. ■

SENSIBILISATION

Les ministres de la santé se succèdent au Maroc et se ressemblent dans leur manière d'aborder les questions de santé. Une manière classique, voire monotone, très peu tournée vers l'avenir et qui agit au coup par coup dans une improvisation totale. En somme, les hôpitaux, déjà très insuffisants compte tenu de l'importance des besoins en soins, n'ont ni les moyens humains ni matériels de faire face avec efficacité au nombre croissant de malades qui les prennent d'assaut chaque jour que Dieu fait.

Voilà une raison objective qui exige des responsables du secteur de changer d'approche en investissant dans la médecine préventive dans le droit fil du fameux adage : il vaut mieux prévenir que guérir. Au Maroc c'est l'inverse qui fonctionne. On attend que le sujet soit bien miné par la maladie pour aller voir le médecin. Or, la médecine préventive est la seule politique inventive qui peut non seulement économiser l'argent public mais réduire aussi de manière significative le nombre de maladies dues généralement à une nutrition qui n'est ni saine ni équilibrée (la cuisine marocaine est succulente mais trop grasse) conjuguée souvent chez le grand nombre à une absence d'activité physique. D'ailleurs, l'obésité infantile, inconnue au Maroc il y a encore deux décennies, gagne aujourd'hui du terrain, aggravée par la malbouffe des fast-food et autres saloperies alimentaires qui sévissent dans les milieux urbains. Ce fléau devrait normalement alarmer le ministère de la Santé et le pousser à mettre au point un programme de prévention et de lutte contre le surpoids.

Le gouvernement doit mettre en place une stratégie qui favorise de la préservation de la santé de la population en diffusant en continu via les médias grand public des campagnes de sensibilisation, d'information et de conseils. En tout cas, cette stratégie est beaucoup plus efficace et moins coûteuse que les actions de replâtrage et l'absence de vision. L'article ci-dessous du professeur Jaafar Heikel démontre tout l'intérêt du concept de la médecine préventive appliqué aux seules maladies cardio-vasculaires.

Le coût bénéfice de la médecine préventive

Le cas des malades cardiovasculaires

Plus de 50 % des décès et des incapacités résultant des maladies cardiovasculaires pourraient être évités grâce à des mesures nationales simples, peu coûteuses et efficaces. Mode d'emploi.

La médecine préventive connaît un succès grandissant à travers le monde. D'abord dans les pays anglo-saxons puis aujourd'hui



Pr. Jaafar Heikel *

dans tous les pays où les maladies chroniques longues et coûteuses voient leur incidence en augmentation constante. L'idée princeps de la médecine préventive s'articule autour des démarches suivantes :

Tout d'abord, étudier l'environnement, les facteurs de risques, les antécédents familiaux et personnels pouvant être à l'origine d'un phénomène de santé. Ensuite, proposer les examens cliniques et paracliniques permettant un dépistage et un diagnostic précoce des morbidités chez des populations cibles ou à risque.

Enfin, gérer les maladies dans l'objectif de ralentir ou éviter leurs complications et faciliter le cas échéant la réhabilitation physique et ou sociale.

Au Maroc hormis le ministère de la Santé qui est censé, à travers le réseau de soins de santé de base (centres de santé et dispensaires) de faire de la santé communautaire donc de la prévention primaire, il existe un seul « centre de médecine préventive » au Maroc. Situé à Casablanca, il relève du secteur privé.

Au travers le cas des seuls maladies cardiovasculaires, qui représentent la première cause de mortalité au Maroc et à travers le



L'obésité commence à s'installer au Maroc.

monde, la médecine préventive démontre l'intérêt de son approche et le coût bénéfice pour les personnes, la communauté et les États.

Haut risque

Plus de 50 % des morts et des incapacités résultant des maladies cardiovasculaires pourraient être évités au moyen de mesures nationales simples, peu coûteuses et efficaces et d'actions individuelles pour réduire les principaux facteurs de risque, comme l'hypertension, l'hypercholestérolémie, l'obésité et le tabagisme selon un rapport de l'OMS. Il est estimé qu'à l'échelle mondiale, les maladies cardiovasculaires seront responsables de la perte de 25 % d'années de vie en bonne santé supplémentaires d'ici 2020.

L'OMS précise que les cardiopathies, les accidents vasculaires cérébraux et le diabète réduiraient le PIB des pays en voie de développement qui connaissent une croissance économique rapide de 1 à 5 % en raison de la mort prématurée d'un nombre croissant de personnes.

Parmi les principaux facteurs de risque cardiovasculaire figurent l'hypertension artérielle, les dyslipidémies, le diabète et le tabagisme, auxquels s'ajoutent des facteurs prédisposants tels que l'excès de poids et la sédentarité. Au Maroc, 33,6 % des adultes ont une tension artérielle élevée, 29 % présentent une dyslipidémie, 18 % sont obèses, 6,6 % sont diabétiques et 78 % ne pratiquent pas une activité sportive régulière. L'obésité est associée à une hypertension artérielle dans 58,1 % des cas et l'excès de poids dans plus de 50 % des cas ; 13,9 % des personnes hypertendues sont diabétiques et 65,5 % des diabétiques sont hypertendus. Ces estimations font que qu'une partie non négligeable de la population présente un haut risque cardiovasculaire. Au regard de l'évolution des modes de vie et de l'augmentation de l'espérance de vie qui a atteint au Maroc 74,8 ans, les chiffres de 2012, estiment à au moins 23 % la part des décès imputables aux maladies de l'appareil circulatoire, dont 14,8 % liés à des cardiopathies et 2,1 % à des maladies hypertensives.

L'un des principaux résultats publiés par l'OMS montre ainsi que l'hypertension est à elle seule responsable de près 48% des maladies cardiovasculaires dans le monde. On estime par ailleurs que l'hypertension et l'hypercholestérolémie provoquent environ neuf millions de décès et entraînent la perte de 75 millions d'années de vie en bonne santé par an.

Interventions et prises en charge

Sur le plan thérapeutique, classiquement Statine + Anti HTA + Aspirine pourraient réduire de plus de moitié le nombre des décès et des incapacités dus aux maladies cardiovasculaires chez les personnes à risque (C.Murray- Harvard). Le coût direct et indirect (effets secondaires, interactions médicamenteuses, observance, etc....) sont de plus en plus lourds à supporter par les malades et leurs familles. Aujourd'hui, il est clairement établi que le régime méditerranéen ou nutritionnellement équivalent, l'exercice physique adapté régulier, l'arrêt de tabac et la gestion du stress apportent une valeur ajoutée certaine dans le contrôle de l'HTA, de la maladie coronarienne et de leur complications.

De récents travaux montrent que des interventions de santé publique pour abaisser les facteurs de risques modifiables des maladies cardiovasculaires ont un coût bénéfice élevé, permettant de réduire de 50 % la morbidité imputable à ces maladies. Ces interventions sont d'autant plus efficaces si elles sont appliquées dans les pays à faible revenu.

Dans le même sens, l'OMS a mis au point le premier système pour identifier et signaler les interventions d'un bon rapport coût-efficacité applicables dans toutes les situations (CHOICE : Choosing Interventions that are Cost-Effective)

En médecine préventive, l'objectif est d'agir sur l'incidence, la prévalence et le pronostic des maladies. En matière de morbidités chroniques il est crucial d'assurer un contrôle optimal en raison du coût élevé (économique, psychologique et social) en cas d'échec. La mesure régulière de la pression artérielle chez différentes personnes symptomatiques ou asymptomatiques aussi simple que cela puisse paraître est un geste de médecine préventive par essence et permet d'éviter ou de mieux contrôler le cas échéant une hypertension artérielle et ses complications. Le même principe s'applique pour la mesure d'une glycémie, d'une HbA1c, d'un bilan lipidique facteurs de risque de diabète ou de maladie coronarienne. Ainsi par exemple, la prévalence de l'hypertension artérielle non contrô-



La prévention reste la thérapie idéale.

lée est passée de 33 % en 1980 à 27 % en 2012 chez les hommes et de 29 % à 23 % chez les femmes. À l'échelle mondiale, en raison de l'accroissement de la population et du vieillissement de celle-ci, les hypertendus non contrôlés sont passés de 605 millions en 1980 à près d'un

L'un des principaux résultats publiés par l'OMS montre que l'hypertension est à elle seule responsable de près 48% des maladies cardiovasculaires dans le monde.

milliard en 2012. Le coût estimé des complications qui en découleront est de 300 milliards de dollars.

Sur le plan médicoéconomique, l'évaluation du risque cardiovasculaire (RCV) montre que les médicaments anti HTA représentent 52% du coût total. Concernant la PEC de l'HTA, le traitement représente 75% du coût global, la consultation 22%

et les examens complémentaires 3%. Près de 75% des traitements de l'HTA utilisent une ou deux classes thérapeutiques. D'un autre côté, la réduction de la consommation de sel (moins de 6g/jour), l'arrêt de tabac, une nutrition équilibrée, une activité physique régulière (150mn/semaine) et le contrôle des dysglycémies ou dyslipidémies couleraient 200 à 300% de moins que les seules stratégies de prise en charge médicamenteuses classiques.

Recommandations

L'alimentation, le tabac, le stress, ou l'inactivité physique peuvent se manifester entre autres par de l'hypertension, une hyperglycémie, une dyslipidémie, un excès de poids ou une obésité, ces effets étant appelés «facteurs de risques intermédiaires» ou «facteurs de risques métaboliques», selon l'OMS. La prévention trouve donc ici toute sa justification. Il devient de plus en plus évident pour les pays riches et surtout pauvres que la médecine préventive est à moyen et long terme la meilleure approche pour la santé publique. L'idéal est que l'on puisse consulter le médecin non pas en fonction des symptômes mais de la génétique, de l'environnement, des antécédents, des comportements à risque, de l'âge, du sexe,

etc....

À cet effet il faut augmenter le taux de contact médical qui est de 0,6 au Maroc, promouvoir cette médecine auprès des responsables étatiques, des professionnels de santé mais surtout auprès de la population. Un bilan médical annuel est fortement recommandé auprès de son médecin que ce soit dans le secteur public ou privé avec comme objectif de prévenir des morbidités dont l'incidence, puis la prévalence et enfin le pronostic pourraient être désastreux.

En conclusion, il est clairement établi que la prévention des facteurs de risque modifiables et les programmes d'intervention permettraient dans le cas de l'hypertension artérielle par exemple une économie de 3000 dhs/hypertendu/an soit un minimum de 10 milliards de dhs/an au Maroc. Si l'on applique le même principe de médecine préventive aux conséquences des accidents de la circulation (un manque à gagner de 11 milliards de dhs/an), celui du diabète et des cancers, on économiserait aisément la coquette somme de 50 milliards de DH, soit quatre fois le budget total du ministère de la Santé. ■

(*) Professeur de Médecine Préventive et Consultant International

L'INNOVATION, UNE CULTURE GAGNANTE POUR NOS CONSOMMATEURS, LE MONDE AGRICOLE ET LE MAROC DE DEMAIN...

Tournesol et Colza

Projet d'agrégation en partenariat avec
le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
Maritime dans le cadre du Plan Maroc vert

Production 2012 : 20.000 T/an

Objectif 2020 : 140.000 T/an



Oléiculture

Premier agrégateur oléicole

2012 : 1.000 ha en propre

Objectif 2020 : 3.500 ha

dont 2.000 agrégés

Lesieur Cristal développe l'amont agricole grâce
au support et à l'expertise de son actionnaire
de référence, le groupe Sofiprotéol



Lesieur Cristal fait de l'innovation le moteur de ses activités : valorisation de ses marques leaders, R&D, investissement industriel continu dans une dynamique de qualité, d'excellence opérationnelle et de respect de l'environnement.

Cette stratégie s'enracine dans le monde agricole avec l'engagement fort de contribuer à renforcer l'efficience durable des filières de production oléicole mais aussi du tournesol et du colza, des cultures gagnantes pour tous les Marocains.



لوسـيـور كـريـسـطـال
LESIEUR CRISTAL



Pr Rachid M'Rabet

«Notre compétitivité reste relativement modeste»

*Dans cet entretien, le Pr Rachid M'Rabet * aborde les problèmes de compétitivité de l'entreprise marocaine tout en livrant des solutions pour les dépasser.*

Ces derniers temps, il est beaucoup question de la compétitivité de l'entreprise marocaine. Comment évaluez-vous celle-ci ?

Au niveau national, la compétitivité peut être évaluée par référence à des critères de performance au plan commercial avec des objectifs de productivité, de croissance et d'amélioration de niveaux de vie.

Selon ces critères, la compétitivité de l'économie marocaine reste relativement modeste et ce malgré les différentes réformes qu'elle a connues, les nombreux accords de coopération signés et les quelques améliorations apportées à la dynamique des exportations. Ainsi, l'évolution de nos exportations (7,5% durant la dernière décennie) avance à un rythme nettement moins rapide que celui des importations (10,2%). Cette faible compétitivité à l'export apparaît, également, au niveau du déficit commercial et dans le taux de couverture qui n'a cessé de se détériorer de manière inquiétante durant les dernières années. En effet, le volume des exportations couvre moins de la moitié du volume des importations et le déficit commercial représente 23% du PIB (multiplié par cinq en une décennie passant de 35 milliards de DH en 2000 à 184 milliards de DH en 2011).

Cette faible compétitivité à l'export est liée en grande partie tant à la faiblesse de la diversification des produits exportés que des marchés sur lesquels ces produits sont écoulés. En effet, la structure des produits nationaux à l'export, comparative-ment à d'autres pays concurrents, montre que le nombre de produits marocains exportés par million d'habitants s'élève à 42 contre 130 pour la Tunisie, 55 pour la Turquie et 160 pour la Malaisie. De même, les produits finis de consommation et les produits semi-finis dominent encore et toujours nos exportations (engrais naturels et chimiques, acide phosphorique, composants électroniques, etc.).

Par ailleurs, au cours de la dernière décennie l'économie marocaine



Pr Rachid M'Rabet

s'est caractérisée par son ouverture excessive sur les différents marchés extérieurs. Ainsi, le taux de pénétration de notre économie nationale, mesuré par la part du marché intérieur couverte par les importations, est passé en dix ans de 27,6% à 33,6%. De même, le taux d'ouverture globale a été de 65% en 2011, alors qu'il n'était que de 51% il y a dix ans. Comparativement, des pays comme l'Egypte ou encore la Turquie ont, respectivement, des taux de 39,5% et 43,6%.

Comme on peut le constater, durant la dernière décennie, les indicateurs de performance commerciale montrent l'absence d'amélioration en termes de compétitivité pour l'économie marocaine. On remarque même un léger repli avec des parts de marché

en moyenne de 0,11% contre 0,13% la décennie précédente. Le bon comportement des ventes des phosphates et dérivés sur le marché mondial est à enregistrer grâce à un marché permissif et surtout à un management rationnel de l'Office Chérifien des Phosphates.

Qu'est-ce qu'il faut pour que l'entreprise marocaine soit réellement compétitive ?

Les problèmes de compétitivité de nos entreprises dépendent de facteurs structurels et conjoncturels. Les faiblesses structurelles de l'offre marocaine sont liées au déclin de la productivité et à l'inadéquation relative de l'offre marocaine vis-à-vis de la demande tant interne qu'externe. Des efforts importants ont été dé-

ployés pour renforcer la compétitivité de nos entreprises, notamment au niveau de l'amélioration du climat des affaires et l'amélioration des conditions de travail. Malheureusement, les résultats obtenus n'ont pas été, très probants. Le taux de croissance de l'économie nationale est encore faible eu égard aux besoins, le taux de chômage, surtout des jeunes, est très élevé et les exportations sont très fragiles face aux contraintes externes.

Pour obtenir une compétitivité globale le pays doit disposer d'une main-d'œuvre bien qualifiée, d'une infrastructure adéquate, d'une administration facilitatrice et moins tatillonne, d'une justice véritablement indépendante et efficace, d'un environnement culturel favorable à l'innovation et au goût du risque, d'une recherche-développement performante... Comme on peut le constater, sur ces sujets, notre pays dispose d'une marge d'évolution importante !

De quoi souffre le tissu productif marocain ? Les coûts de facteur, l'absence de la taille critique ou la sous-qualification de la main d'œuvre ?

La faiblesse de compétitivité de notre économie est en grande partie due à la faiblesse de son appareil productif essentiellement au niveau de sa productivité, du coût du travail, des investissements, de la disponibilité et du coût du financement ainsi que du positionnement de l'offre.

Les chefs d'entreprises estiment que les charges liées à la hausse des prix de l'énergie et des matières premières ainsi que celles liées au coût du travail et aux charges sociales sont de plus en plus pesantes et limitent les avantages compétitifs de leurs entreprises.

Pour permettre à l'entreprise marocaine, d'ajuster l'offre à la demande qui lui est adressée, il y a lieu de l'aider à réduire les coûts du travail et à améliorer la qualité de ses produits en vue de renforcer sa compétitivité. Dans ce sens, le redressement de l'of-

fre productive doit être une priorité pour les pouvoirs publics. Pour cela, il doit chercher à alléger le poids de la pression fiscale et de la protection sociale. De même, qu'elle doit privilégier le rôle du dialogue social pour atteindre un équilibre permanent entre salaire et emploi.

Un autre facteur améliore la compétitivité et stimule l'innovation, la qualité de l'offre et de l'investissement. Les entreprises se caractérisent par une faiblesse de l'investissement, ce qui pose un problème de croissance mais aussi de concurrence internationale. De même, les investissements réalisés sont généralement à faible rendement, concernent les investissements de remplacement et rarement les investissements destinés à la modernisation de l'appareil productif. Or, l'encouragement aux investissements productifs et l'amélioration de leurs conditions de financements est de nature à favoriser la croissance et à améliorer la compétitivité des entreprises.

De même, l'incitation à la Recherche-Développement et le rapprochement entreprise-université devient dans ce contexte un impératif pour réussir le pari de la compétitivité. Les entreprises et surtout les plus petites d'entre elles doivent pouvoir profiter du développement de la qualification, de l'apprentissage et de la formation et pour cela, une politique de formation pertinente dans son contenu et ses résultats est nécessaire.

Même si le Maroc souffre d'un déficit de compétitivité, il dispose en revanche d'atouts susceptibles d'améliorer son positionnement et ses avantages comparatifs sur les marchés mondiaux. Parallèlement aux efforts que doivent consentir les entreprises, les pouvoirs publics doivent agir pour éliminer les contraintes se rapportant aux ressources naturelles et humaines et aux infrastructures de base mais aussi à mobiliser suffisamment de ressources pour le développement du système productif, de faire face aux dépenses d'avenir destinées essentiellement à l'éducation, la formation, la recherche et les infrastructures tout en veillant à assurer les grands équilibres budgétaires.

Quels sont les éléments qui définissent une entreprise compétitive ?

L'«entreprise compétitive» est celle qui fait un ensemble de choix stratégiques qui vont lui permettre de bâtir des avantages sur les concurrents. C'est celle qui développe des compétences managériales afin d'optimiser son modèle économique sur la base d'une vision stratégique. Elle se positionne sur des cibles de clientèles, définit les besoins et les attentes des clients ciblés, analyse l'attractivité du marché au regard de l'offre des concurrents, identifie ses avantages



Miser sur l'industrie pour avancer.

concurrentiels potentiels et définit une offre produits/services compétitive et innovante.

Notons, cependant, que le concept de compétitivité a beaucoup évolué. Dans son acception initiale de la sphère de l'entreprise, il se limitait aux notions d'efficacité, de performance ou de productivité qui s'expriment à travers le niveau avantageux des prix ou des coûts. La mesure de la compétitivité s'étend désormais à des espaces plus larges et peut ainsi être évaluée aussi bien pour les secteurs d'activité que les espaces régionaux ou les pays.

Au niveau national, en revanche, la compétitivité est évaluée par référence à des critères de performances au plan commercial avec des objectifs de productivité, de croissance et d'amélioration de niveaux de vie.

Les accords de libre-échange signés par le Maroc avec un certain nombre de pays ont révélé au fil des années la faiblesse de l'offre exportatrice nationale, ce qui a généré un déficit énorme dans la balance commerciale du pays?

Je ne pense pas que les accords de libre-échange signés par le Maroc aient aggravé le déficit de sa balance commerciale, bien au contraire, ils ont contribué, certes légèrement, à son amélioration. Rappelons, d'abord, que le Maroc a signé un accord de libre-échange avec l'UE avec laquelle il entretient des relations très anciennes. Avec la Turquie, l'accord a été signé en avril 2004. L'accord avec les USA est entré, lui,

en vigueur en 2006, il est plus complet que les autres, puisqu'il touche des aspects liés à l'agriculture, les services, la propriété intellectuelle et l'environnement. D'autres accords ont été signés en 1981 avec les pays arabes, notamment la convention de facilitation et de développement des échanges commerciaux et qui devait aboutir à une zone de libre-échange inter-arabe pendant une durée de dix ans à compter de janvier 1998. Avec les Emirats-Unis, le Maroc a signé un ALE en 2011, appliqué à partir de 2003. Dans la même logique, l'accord d'Agadir entre les pays arabes a été signé en 2004.

Dans l'ensemble, environ 63% du volume total des échanges commerciaux du pays sont réalisés en 2011 avec les nations avec lesquelles le Maroc est lié par un ALE. Ces échanges sont de 55% à l'Europe y compris la Turquie et quelque 7% à l'ensemble des autres pays (USA et pays arabes).

En général, on peut dire que les différents ALE ont fortement stimulé les exportations en direction des différents pays partenaires, ce qui a atténué le déficit bilatéral avec ces pays et induit une amélioration notable du taux de couverture. Cependant, et en dépit de cette progression, la grande partie de ces échanges échappe à cette dynamique (le commerce réalisé en libre-échange ne représente que 41%). Les discussions en cours avec l'UE pour aboutir à un accord comparable à celui conclu avec les USA en 2004 devraient permettre au Maroc d'élargir son offre exportable

et améliorer davantage ses comptes extérieurs.

À votre avis, le Maroc peut-il être compétitif s'il se tourne suffisamment vers le continent africain ?

L'Afrique constitue une formidable opportunité pour les entreprises marocaines qui peuvent exporter leurs produits dans ce continent riche et aux besoins énormes en tout genre (infrastructures, produits de consommation, ingénierie, etc.). Mais ne nous y trompons pas, les entreprises marocaines ne seront pas seules sur ce marché, les concurrents sont nombreux et puissants. Il faut donc améliorer son offre et être compétitif. Quel que soit le marché, la compétitivité des entreprises est la seule à assurer la réussite des affaires.

Pour devenir compétitif, le Maroc a encore beaucoup d'efforts à consentir. Avec 66 % des travailleurs, sans diplôme et sans aucune qualification, il est, certes, structurellement handicapé. Il peut, cependant, espérer changer la donne. Avec des entreprises bien gérées et socialement responsables, des investissements significatifs dans l'innovation et la recherche-développement, avec une administration moins «casse-tête» et une justice réformée, l'avenir de notre économie se présentera sous de meilleurs auspices. ■

Propos recueillis par
Ahmed Zoubair

(*) Directeur du Programme
Doctoral du Groupe ISCAE

Pour un choc de compétitivité

La compétitivité est la capacité pour une entreprise, un secteur ou l'ensemble des entreprises d'une économie à affronter la concurrence réelle ou potentielle.

Au niveau microéconomique, la compétitivité d'une entreprise désigne son aptitude à prendre une position forte sur un marché.

L'évolution des parts de marché de cette entreprise est dès lors fondamentale pour apprécier la compétitivité.

Au niveau macroéconomique, la compétitivité d'une économie nationale résulte de la capacité de son appareil productif à satisfaire la demande intérieure et étrangère, avec en arrière-plan l'objectif de permettre une progression du niveau de vie des résidents du pays concerné.

Les parts de marché d'une économie nationale peuvent également être mesurées (exportations nationales rapportées à un total mondial ou limité à un groupe de pays comparables) et elles constituent un bon indicateur de compétitivité.

Mais à moyen-long terme, une baisse des parts de marché d'un pays ne traduit pas nécessairement un recul de sa compétitivité : ainsi le recul des parts de marché de pays anciennement industrialisés (Angleterre, France) paraissait-il inévitable au XXe siècle, avec l'émergence de nouveaux acteurs : la part de la France dans les exportations mondiales est passée de 10 % à la fin du XIXe siècle à 5 % aujourd'hui.

La compétitivité (d'une entreprise ou d'une économie nationale) est classiquement désignée de deux façons différentes selon l'origine des facteurs de cette compétitivité : « par les prix » ou « par les coûts ».

La recherche d'une compétitivité par les prix se réalisera en général par une politique d'économies d'échelle ou encore le développement du progrès technique visant à réaliser des gains de productivité.

La diminution des coûts de production peut cependant se passer de gains de productivité (baisse du coût du travail ou baisse du coût des matières premières), et une compétitivité par les coûts en résulte. Pour une économie nationale, la qualité des spécialisations à une certaine date est déterminante pour la compétitivité future : la diversification « marchés » (depuis plus de 10 ans pour les économies occidentales : Europe de l'Est et Asie) et la diversification « produits » (on observerait une « baisse en gamme » des exportations françaises contrairement aux exportations allemandes) doivent être pertinentes.

Enfin, la sous-évaluation réelle d'une monnaie nationale offre mécaniquement une meilleure compétitivité par les prix (cas du Yen japonais pendant toutes les années 1980 et 1990).

La compétitivité d'une économie nationale est aussi fonction du niveau d'im-

position, de la qualité de la production au sens large, du tissu de PME et de la nature des réseaux de transports de l'économie concernée, etc. Le gouvernement marocain reproche depuis toujours aux entreprises notamment celles qui sont tournées vers l'export de ne pas être suffisamment ou pas du tout compétitives. Les mêmes entreprises, quant à elles, expliquent ne pouvoir l'être, à cause notamment du coût de l'énergie, la cherté de la main d'œu-

vre ou encore le niveau de l'imposition.

Mais la grande précision qui s'impose c'est que la compétitivité est liée à toute l'architecture économique d'un pays – environnement légal, code du travail, fiscalité...etc - et ne se limite donc pas à seulement à l'entreprise. C'est l'économie dans son ensemble qui est ou n'est pas compétitive et non pas telle ou telle entreprise.

L'économie marocaine pourra être diffi-

cile compétitive pour la simple et bonne raison que qu'elle est dépendante et exogène, avec une industrie confinée dans son ensemble à la seule filière de la sous-traitance de faible valeur ajoutée. Avec un tel profil économique, allons-nous rivaliser avec qui, dans le contexte actuel du « global economy » et de l'échange inégal ? Vivement un « choc de compétitivité » ! ■

Jamil Manar



**A L'OCCASION DU 14ème ANNIVERSAIRE
DE L'ACCESSION AU TRÔNE
DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI**

**LE DIRECTEUR GENERAL
ET L'ENSEMBLE DU PERSONNEL
DE**

**L'OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL**

Ont l'insigne honneur de présenter à

**SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI
Que Dieu le Glorifie**

**Leurs meilleurs vœux déferents de bonheur,
de santé et de longue vie, ainsi qu'à**

**SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE HERITIER MOULAY AL HASSAN,
A SON ALTESSE ROYALE LA PRINCESSE LALLA KHADIJA, SON
ALTESSE ROYALE LE PRINCE MOULAY RACHID ET A TOUS LES
MEMBRES DE LA FAMILLE ROYALE.**

**Ils saisissent cette heureuse occasion pour renouveler au Guide Suprême
de la Nation, leur indéfectible attachement et l'assurer de leur mobilisation
permanente sous ses Hautes Directives.**

Photo : intérieur cabine B767-300, Business class.



الخطوط الملكية المغربية
royal air maroc

Les ailes du Maroc

LONG-COURRIER
UN NOUVEAU CONFORT
POUR MIEUX VIVRE LE CIEL

Contactez Royal Air Maroc ou votre agence de voyages

Call Center

3260 ou 08 9000 0800
www.royalairmaroc.com

Le cri du cœur d'un patriote

Le capitaine Ali Najab a passé 25 ans en captivité dans les geôles algéro-polisariennes de Tindouf. Libéré en août 2005 avec d'autres compagnons d'infortune, il témoigne dans ce récit du conflit factice du Sahara à partir d'une expérience personnelle douloureuse...

Le conflit du Sahara, ancienne colonie espagnole, redevenue marocain depuis sa rétrocession au Maroc par l'Espagne suite aux accords de Madrid fin 1975, fait désormais partie des conflits qui n'ont que trop duré. Survivances d'une époque, la guerre froide, belle et bien révolue. Mais les res-



Ali Najab

ponsables algériens déploient des trésors d'énergie et des dépenses des millions de dollars pour maintenir le statu quo.

La guerre du Sahara éclata donc en 1975 dans une conjoncture internationale complexe à cause de la guerre froide qui était à son paroxysme entre les deux blocs.

La situation politique au Maghreb n'a pas échappé à cette tension. Profitant des deux tentatives de coup d'Etat échouées de 1971 et 1972, la gauche radicale marocaine intensifia ses efforts pour un changement de régime au Maroc. Les manifestations estudiantines de 1972 avaient touché même les écoles primaires dans les villes et surtout l'Université Mohammed V à Rabat. C'est alors que surgit le mouvement marxiste Ila Al Amam chapeauté par Abraham Serfati qui va même jusqu'à remporter les élections pour la composition de la nouvelle direction de l'UNEM.

Un groupe de jeunes étudiants d'origine sahraouie faisant partie de Ila Al Amam, se distingua par un choix politique qui allait bouleverser tout l'échiquier politique au



Le retour des derniers prisonniers marocains de Tindouf.

Maghreb. Ce groupe de 24 jeunes sahraouis dont la majorité est composée de sahraouis portant la nationalité marocaine, tous originaires des villes situées hors du Sahara marocain, organisa une réunion à Zouerate en Mauritanie et fonda le Front Polisario.

Guerre

Or, entre le Maroc et l'Algérie, les relations diplomatiques n'ont jamais été au beau fixe depuis la guerre des sables en 1963.

L'Algérie va donc sauter sur l'occasion pour instrumentaliser le Polisario à qui elle va fournir jusqu'au jour d'aujourd'hui toute l'aide nécessaire : militaire, diplomatique et financière avec l'intention encore inavouée de «régler son compte» à son voisin de l'ouest. Pour ar-

mer encore davantage le Polisario et lui donner toutes les chances de succès sur le terrain, l'Algérie va impliquer la Libye dans ce conflit factice. Le Colonel Kaddafi qui cultivait une haine envers le Roi et les institutions marocaines, usa de ses pétrodollars pour doter le Polisario de l'armement le plus sophistiqué allant du simple kalachnikov aux missiles anti-aériens SAM 6 en passant par les chars, les canons de toutes sortes comme les orgues de Staline etc...

Pendant ce temps, c'est le mutisme total chez le bloc communiste, l'URSS en tête. Même nos amis du monde occidental adoptèrent la politique de l'autruche. Le président américain Jimmy Carter est allé même jusqu'à imposer un embargo sur l'utilisation de « nos » avions

américains F-5 dans la guerre du Sahara.

C'est dans cette atmosphère que la guerre éclata au Sahara pour de bon en 1976.

Les deux batailles d'Amgala au cœur du Sahara allaient révéler l'implication directe de l'Algérie dans cette guerre quand des unités de l'armée algérienne (ANP) avaient attaqué à l'aube une unité de l'armée marocaine installée à Amgala. Au cours de cette attaque, 106 militaires algériens dont des officiers furent capturés par le GIA des forces armées royales commandé par le Colonel Ben Atmane. Cette attaque fut suivie d'une autre toujours à l'aube le 18 février 1976, suite à quoi, le Roi Hassan II envoya un message on ne peut plus clair au président Boumedienne lui demandant de retirer son armée ou de déclarer la guerre ouvertement. Mais l'Algérie continua à opérer au Sahara en renforçant les unités du Polisario par des contingents de sous-officiers qui étaient encore présents sur le terrain en septembre 1978 puisque j'en avais rencontré à Haouza lorsque je fus capturé le 10 du même mois de la même année. Il devenait donc très clair que l'Algérie était totalement impliquée depuis le début dans ce conflit monté de toutes pièces.

Les 25 années que j'ai passées à Tindouf en Algérie en tant que prisonnier de guerre, m'ont convaincu à jamais que l'Algérie livrait au Maroc une guerre d'usure par Polisario interposé. Le Polisario n'étant que l'arbre qui cache la forêt ou encore la partie apparente de l'iceberg. Pour plusieurs raisons : D'abord, tous les interrogatoires des prisonniers de guerre marocains, en particulier les officiers, étaient dirigés par des gradés algériens issus de la sécurité militaire. Ces interrogatoires sont souvent menés à l'intérieur des casernes de l'armée algérienne à Tindouf.

A l'occasion du 14ème anniversaire de l'intronisation de
Sa Majesté le Roi Mohammed VI

Le Directeur Général ainsi que tout le personnel de
l'Agence pour le Développement Agricole (ADA)
ont l'insigne honneur de présenter à :



Sa Majesté Le Roi Mohammed VI

Que Dieu Le Glorifie, leurs vœux les plus dévoués
de santé, bonheur et longue vie.

Ils saisissent également cette occasion pour présenter leurs vœux à

Son Altesse Royale le Prince Héritier

Moulay Al Hassan, Son Altesse Royale Lalla Khadija,

Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid,

ainsi qu'à l'ensemble des membres de la **Famille Royale.**

Ils prient Dieu d'assister **Sa Majesté Le Roi** dans toutes ses
Actions et expriment leur indéfectible attachement à
son Auguste Personne et au Glorieux Trône Alaouite.



Près de 476 prisonniers de guerre marocains avaient été transférés de Tindouf vers des prisons militaires à Blida, Boufarik, Boughar et Jelfa au nord de l'Algérie vraisemblablement comme otages en vue de les échanger contre les 106 prisonniers algériens capturés à Amgala. Malheureusement, l'Algérie n'accepta de libérer que 150 prisonniers marocains. De son côté, le Maroc accepta de libérer les 106 détenus algériens. Les 273 restants furent remis au Polisario le 28 juillet 1994. Quelques dizaines trouvèrent la mort dans les hôpitaux militaires algériens.

La supervision des stocks d'armement du Polisario est effectuée périodiquement par des officiers algériens des services de sécurité.

Les prisonniers de guerre marocains ont subi la torture et les pires sévices pendant leur captivité 25 années durant sous le regard complice d'officiers de la sécurité algérienne quand ce n'est pas eux qui en étaient les instigateurs et les exécutants. L'Algérie en assume donc l'entière responsabilité parce que les prisonniers que nous étions étions détenus sur le sol algérien : d'abord à Tindouf et sa région, ensuite au nord de l'Algérie tout près d'Alger.

L'Algérie en connivence avec le Polisario avait refusé de libérer les prisonniers de guerre marocains le lendemain du cessez-le-feu en 1991 comme le prévoit la III^{ème} Convention de Genève dont l'Algérie est signataire. Pire encore, ces prisonniers furent gardés en otage 13 ans après le cessez-le-feu et les derniers ne furent libérés qu'en août 2005, ce qui constitue une autre violation du droit international.

Si l'Algérie prétend qu'elle n'est pas partie prenante dans le conflit du Sahara, il faudrait qu'elle nous explique pourquoi avait-elle accepté la détention de prisonniers de guerre marocains sur son territoire et pourquoi en avait elle conduit près de 276 au nord près d'Alger... Et pourquoi aussi en avait-elle échangé seulement 150 prisonniers marocains contre les 106 algériens. Lorsque Mohamed Ould Khaddad, coordinateur du Polisario avec la Minurso avait déclaré à Al Jazeera que les prisonniers de guerre marocains étaient détenus dans les territoires libérés, l'Algérie n'avait pas réagi. Faut-il en déduire que Tindouf et sa région est un territoire libéré par le Polisario ? Voilà qui laisse songeur...!

Enfin, la responsabilité d'Alger se trouve également engagée en refusant de rétrocéder les ossements de



Tindouf,
l'enfer sur
terre.

quelque 46 prisonniers marocains morts sous la torture dont les tombes sont situées près de Raboni à 24 km au sud-est de Tindouf. Jusqu'à ce jour, les familles des victimes n'ont pas reçu de la part des autorités algériennes les certificats de décès conformément au droit international.

Pourparlers

L'Algérie a toujours pratiqué vis-à-vis du Maroc une politique de maquisards pour reprendre une expression de Paul Balta contenue dans un de ses articles publiés dans le journal « Le Monde » au sujet de l'affaire du Sahara.

Le président Boumediene avait bien assuré le Roi Hassan II en présence du président mauritanien Ould Daddah, que l'Algérie n'avait aucune prétention sur le Sahara occidental lors de leur rencontre à Nouadhibou. Le même Boumediene assure le Roi du Maroc de la même chose au cours d'une rencontre à Ifrane au Maroc en 1972.

Balivernes! Boumediene va démontrer tout le contraire en envoyant ses troupes au Sahara. Pourquoi ce revirement ? Est-il du au caractère lunatique du fellaga Boumediene ?

Je voudrais rapporter ici la déclaration de Ahmed Talbi El Brahimi ancien ministre algérien lors de l'émission « témoin de l'époque » sur la télévision Qatarie Al Jazeera. À une question du journaliste Ahmed Mansour portant sur le conflit du Sahara, l'invité révéla que des négociations entre l'Algérie et le Maroc avaient été engagées lorsque le Roi Hassan II désigna sa sœur Lalla Aïcha pour diriger la délégation marocaine.

Ces pourparlers ont duré près de sept ans et les deux délégations sont tombées d'accord pour organiser une rencontre entre le Roi Hassan II et Boumediene pour trouver une solution au conflit du Sahara. Mais la mort de Boumediene remit tout en cause. Et El Brahimi d'affirmer que la mort de Boumediene était suspecte : « Il est mort à l'âge de 56 ans dans des circonstances opaques », confia-t-il. Avait-il été éliminé parce qu'il voulait trouver une solution à l'amiable avec le Maroc ? En tout cas, la disparition prématurée de Boumediene nous rappelle une autre, plus tragique, celle de Mohamed Boudiaf assassiné en juin 1992 à Annaba. Réputé très proche du Maroc où il vécut longtemps en exilé, il a été vraisemblablement éliminé pour l'empêcher de favoriser le rapprochement entre Alger et Rabat.

Du coup, une question se pose d'elle-même ? Qui tire les ficelles du dossier du Sahara à Alger ? Les autorités civiles algériennes ou la junte militaire ? La réponse coule de source.

On en arrive à la conclusion que tant que l'Algérie continue à être régentée par un système militaire, il est difficile de voir ce voisin revenir à de meilleurs sentiments à l'égard de son voisin.

La guerre sur le terrain étant terminée depuis 1991, elle continue sur le plan diplomatique et Bouteflika est un champion en la matière pour avoir été longtemps ministre des affaires étrangères de Boumediene quand la guerre battait son plein. Les dirigeants algériens n'ont peut-être pas compris que le Sahara pour les Marocains est une question de vie ou de mort. Hassan II n'avait-il

pas dit : « Si le Maroc ne regagne pas son Sahara, je dois être inquiet quant à l'avenir du Maroc en tant qu'Etat et en tant que Communauté » ?

Les conflits comme celui du Sahara sont partout une menace pour la paix, voire pour l'équilibre planétaire, une menace pour les rapports sociaux et la tolérance en particulier.

Je suis un ex-prisonnier de guerre qui a payé un lourd tribut à ce conflit et qui en porte jusqu'à ce jour les stigmates physiques et morales. Loin de tout esprit de vengeance et de rancune, je suis porteur d'un message de paix, de réconciliation, partisan de la thèse du développement pour faire de cette région un espace de démocratie, de liberté et de prospérité économique. Les peuples frères du Maghreb ont un destin commun. Ils méritent bien mieux.

L'autonomie que propose notre pays marque une option sérieuse pour sortir de cette impasse qui n'a que trop duré. C'est un compromis important parce qu'il n'y a ni vainqueur ni vaincu ; l'autonomie sous souveraineté marocaine ouvre des perspectives prometteuses pour l'émergence de régions fortes, viables, opérationnelles et démocratiques.

L'autonomie du Sahara telle que proposée par le Maroc, peut ouvrir la voie à un Maghreb fort, solide, moderne, et démocratique et par voie de conséquence est de nature à faire émerger un partenaire sérieux, incontournable pour les pays limitrophes de la Méditerranée et de l'Europe toute entière. L'espoir est permis... ■

أنا عاشق، شاري، الفخري، مسكناتي:

جولة
التسبيق غيب
10.000
درهم

بمناسبة رمضان
صالحون هدية
عند شراء شقة



الفخري

مكاتينا مفتوحة بعد الإفطار طيلة شهر رمضان 05 22 34 34 35

Une nécessaire relecture du Printemps arabe

Béligh Nabli, directeur de recherche à l'IRIS interroge Barah Mikail sur sa lecture des événements qui ont secoué le monde arabe. Barah Mikail est directeur de recherche sur l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient à la FRIDE (www.fride.org), centre de recherche européen basé à Madrid, auteur du livre «Une nécessaire relecture du «Printemps arabe», qui vient de paraître aux éditions du Cygne (2012, 118 p.)

En quoi consiste votre relecture du «Printemps arabe» ?

Il ne convient en rien de nier la détermination au changement portée par les peuples arabes, à commencer par les Tunisiens. Ceux-ci ont sincèrement et légitimement voulu se débarrasser de l'ancien président Zineddine Ben Ali, par eux-mêmes, et l'on ne peut que s'en réjouir. On peut en dire autant dans le cas de l'Égypte. Par contre, la suite des événements s'est, à bien des égards, révélée bien plus critiquable. Le cas libyen en témoigne parfaitement. La naissance d'une contestation à l'encontre de Mouammar Kadhafi fût réelle, bien que née dans une ville traditionnellement rebelle (Benghazi) et étant restée loin de s'étendre à l'ensemble de la population. Mais il est à se demander pourquoi, alors que les populations tunisienne et égyptienne ont, et c'est tant mieux, pu mener par elles-mêmes leurs soulèvements, un ensemble d'acteurs étatiques a jugé utile de se mêler militairement des affaires libyennes. L'argument selon lequel Kadhafi avait déchaîné ses troupes contre sa population me paraît un peu court, sans quoi l'ingérence aurait aussi pu ou dû être aussi le lot du Bahreïn, du Yémen ou de la Syrie. L'une des principales failles du « Printemps arabe » réside pour moi dans la manière par laquelle les politiques d'intérêt régionales et internationales ont substitué l'usage de la force à la reconnaissance à tous les peuples de la région de leur droit à choisir leur avenir. On peut même se demander si la hâte à intervenir en Libye, cette anticipation d'un résultat escompté, n'a pas porté un coup d'arrêt durable au « Printemps arabe ».

Quelles sont les principales forces contre-révolutionnaires ?



Les foules sont-elles manipulées ?

Pour parler de « contre-révolution », il faudrait déjà qu'existe une « révolution », chose qui me semble amplement discutable. Cela étant dit, le champ des acteurs s'opposant au fleurissement de schémas positifs est large, et nécessairement aléatoire. Outre qu'une partie des Tunisiens et des Égyptiens accusent les formations élues au pouvoir de porter un coup d'arrêt à un changement prometteur, on peut voir par exemple que les États-Unis, la France ou encore l'Arabie saoudite et le Qatar sont en faveur d'un changement politique en Syrie, mais qu'ils partagent moins cette analyse dans le cas du Bahreïn. A contrario, un pays comme l'Iran tient au maintien du régi-

me syrien, mais ne verrait pas d'un mauvais œil la chute de l'ensemble des autres régimes autoritaires de la région. Or, même si la géopolitique a ses règles, il ne faut pas oublier que les premiers « contre-révolutionnaires », pour reprendre votre expression, ce sont les leaders en place. Or, d'un point de vue occidental surtout, on a tendance à mésestimer ce fait et à classer les volontés de changement des populations arabes selon que celles-ci sont chapeautées par un pouvoir « modéré » (comprendre pro-Occidental) ou non.

Est-ce que finalement les acteurs étatiques extérieurs - arabes, occidentaux ou russes - se

sont imposés comme les principaux acteurs d'un « printemps arabe » présenté comme porté par des mouvements populaires ?

Les acteurs étatiques extérieurs ont leur importance, mais sans pour autant avoir été un élément central au début du « Printemps arabe ». En Tunisie, comme en Égypte, beaucoup d'États arabes comme occidentaux voulaient le maintien de Ben Ali et Moubarak en place, mais ils n'ont rien pu faire pour empêcher leur chute. La Libye a été un tournant en ce sens-là : il ne faut pas oublier que, outre les États-Unis, la France ou encore le Royaume-Uni, le Qatar et les Émirats arabes unis ont aussi parti-

cipé à la stratégie visant à débouter M. Kadhafi. Par la suite, l'entretien au possible de l'agonie politique de Ali Abdallah Saleh au Yémen, ainsi que la préservation des intérêts de la famille Al-Khalifa au Bahreïn, ont aussi été dus à la volonté d'un ensemble d'Etats de la Péninsule arabique, en tête desquels l'Arabie saoudite. Dans le cas syrien, la même logique a joué, quoique dans des dimensions encore plus compliquées. Il y a un quasi-consensus des gouvernements arabes sur la volonté d'en finir avec un régime syrien qui, outre qu'il n'y va pas de main morte dans la répression des mouvements de contestation populaire, s'avère de surcroît un élément géopolitique gênant du fait de la nature de ses alliances politiques et géopolitiques. Mais à un niveau plus élevé si l'on peut dire, la détermination de pays tels que les Etats-Unis ou la France à arriver à terme à une transition en Syrie se heurte à la volonté de la Russie de préserver le dernier de ses alliés effectifs dans le monde arabe. Donc, dans ce cas précis, on voit bien que les logiques géopolitiques peuvent facilement en venir à se mêler du courant des choses et à en déterminer potentiellement l'issue.

En quoi pourrait consister «la démocratie» dans le monde arabe ?

La démocratie n'est pas quelque chose de figé, contrairement à ce que l'on pense. C'est un processus qui s'étend à l'infini, bien que basé évidemment sur des règles, des lois, des élections, des réformes, et ainsi de suite. Cela étant dit, je ne crois pas que, au-delà de cela, il y ait réellement besoin de penser pour le monde arabe à un schéma de type démocratique qui soit différent de celui prévalant dans les Etats occidentaux. Certes, le maillage sociologique du monde arabe lui confère des spécificités qui rendent parfois facile le glissement d'un état des faits autoritaire vers une décomposition avancée ou contenue suivant le cas, comme on peut le voir dans le cas du Liban ou de l'Irak. Néanmoins, on a tendance à oublier que, bien avant le « Printemps arabe », c'est à l'époque des indépendances, particulièrement dans la fourchette 1945-1963, qu'une grande partie des Etats arabes ont connu puis raté leur engagement vers des systèmes démocratiques. En cause, pour beaucoup, l'instrumentalisation par plusieurs pouvoirs en place du conflit israélo-arabe. Néanmoins, rien n'empêche non plus de penser que, même sans ce conflit, la tentation de certains individus à s'arroger pleinement un pouvoir n'aurait pas existé. La différence, c'est qu'avec

Égypte, la révolution permanente.



la question israélo-arabe en général et israélo-palestinienne en particulier, les populations se sont plus facilement soumises aux injonctions de leurs leaders.

on a tendance à oublier que, bien avant le «Printemps arabe», c'est à l'époque des indépendances, particulièrement dans la fourchette 1945-1963, qu'une grande partie des Etats arabes ont connu puis raté leur engagement vers des systèmes démocratiques.

Quel est l'enjeu de la situation de la Syrie pour le monde arabe ?

Jusqu'à peu, la Syrie paraissait être un déterminant en ce sens qu'elle pouvait conditionner la poursuite du « Printemps arabe » ou son arrêt. Mais je crois que les choses ont évolué depuis. Si Bachar al-Assad venait à tomber, peut-être cela pourrait-il motiver d'autres citoyens de la région et les pousser à réactiver une volonté de changement ; mais on a du

mal à voir où un tel scénario pourrait maintenant se vérifier, tout du moins sur le court terme. Je crois que, plus largement, à travers les évolutions syriennes pointe la possibilité pour beaucoup de pays occidentaux de pouvoir ou non continuer à inscrire les évolutions de la région dans un sens qui les arrange ou non. Si Bachar al-Assad venait à tomber, son alternative, à supposer qu'elle réussisse à pacifier rapidement le pays, aura peu de chances de perpétuer l'existence du « front du refus anti-occidental » défendu jusqu'ici par le régime. Outre un affaiblissement de l'Iran et du Hezbollah libanais, serait ainsi à prévoir la mort définitive du nationalisme arabe, cela étant dit indépendamment de la manière par laquelle le régime syrien a su souvent assaisonner cette idéologie à sa propre sauce.

Au terme de cette séquence historique, le monde arabe risque-t-il d'être un peu plus divisé ?

Outre qu'il est toujours aussi compliqué de prévoir ce que va vivre le monde arabe ne serait-ce que dans un futur proche, il faut d'abord se demander si le monde arabe a jamais été uni. La division arabe a été officiellement au rendez-vous depuis le 22 mars 1945, date de création de la Ligue des Etats arabes. Donc, d'un point de vue politique, je crois qu'au contraire, les divisions pourront

éventuellement se résorber parfois en fonction des enjeux et sujets abordés, mais sans que cela dure vraiment au demeurant. D'un point de vue idéologique par contre, certaines tendances se dessineront peut-être potentiellement, selon que l'on aura affaire à des gouvernements islamistes... ou non. Mais il ne faut pas non plus exagérer la ligne de fracture potentielle ici, chaque Etat ayant des intérêts conformes à son agenda national. Je crois plus largement que le risque de division effectif continue à résider dans la possibilité pour les replis claniques, tribaux, ethniques de l'emporter sur le sentiment d'affiliation nationale. On continue à en avoir les signes en Irak ; en Libye, la situation parle d'elle-même, malgré le black-out que l'on a souvent sur la situation prévalant effectivement dans ce pays ; en Syrie, il ne faut pas oublier l'importance des questions communautaires, au rangs desquelles la question kurde ; quant au fameux clivage supposé prévaloir entre sunnites et chiites, je trouve toujours que l'on en exagère la réalité, mais sans pour autant oublier que, politiquement, cela demeure une question instrumentalisée. Donc, dans la globalité, le monde arabe court en effet des risques de division, ce qui n'est pas une nouveauté ; mais il faut veiller à ce que ceux-ci ne parviennent pas par l'endroit où on les attendait le moins. ■

10 astuces pour vaincre le mal de mer

Vous partez en vacances et avez prévu de prendre le bateau ? Si vous êtes sujet au mal de mer, lisez donc ce qui suit... Grâce à nos astuces anti mal de mer, à vous la traversée en toute tranquillité.

Restez zen

La première chose à faire au moment de monter dans le bateau est de garder votre calme. L'énervement et l'anxiété peuvent en effet favoriser le mal de mer. Arrivez donc si possible avec un peu d'avance. Trouvez votre place et installez-vous tranquillement en respirant doucement afin d'éviter les montées d'angoisse.

Placez-vous au centre du bateau

La stabilité est maximale au centre du bateau : c'est donc l'endroit le plus adapté pour éviter de subir les mouvements et les sillages de celui-ci durant la traversée. Privilégiez aussi si possible une place proposant une ventilation.

Prenez l'air

Si vous sentez le mal de mer monter, n'hésitez pas à aller prendre l'air en respirant à votre rythme et sans forcer, pour éviter une hyper ventilation. Évitez cependant de vous oxygéner aux endroits sentant le mazout ou encore le poisson, situation fréquente notamment dans les ports de pêche.

Fixez l'horizon

Une astuce simple pour calmer le mal de mer (et qui marche aussi lors des trajets en voiture) est de fixer l'horizon loin devant vous ou encore la côte. Cela peut parfois suffire à faire disparaître les sensations d'inconfort.

Mangez léger

Avant de monter dans le bateau, adoptez une alimentation légère, pauvre en matières grasses, pour faciliter la digestion. Évitez cependant d'arriver avec l'estomac vide, la sensation de faim pouvant aggraver les choses.

Bannissez le tabac et l'alcool

La consommation de tabac ou d'alcool peut aggraver le mal de mer. Évitez donc de fumer si vous en avez l'habitude et bannissez toute consommation

d'alcool. Pensez néanmoins à vous hydrater en buvant régulièrement et par petites gorgées de l'eau ou encore du jus de fruits.

Dormez

Avant mais aussi pendant la traversée ! La fatigue étant un facteur pouvant aggraver le mal de mer, il est nécessaire que vous soyez bien reposé avant

de monter à bord. Durant la traversée aussi, vous reposer en effectuant des siestes régulièrement peut vous aider à éviter le mal de mer.

Couvrez-vous

La baisse de la température du corps, tout comme la fatigue, peut augmenter les symptômes du mal de mer. Pensez donc à vous couvrir convenablement.

Évitez néanmoins d'avoir trop chaud : l'excès de chaleur est également néfaste

Évitez de lire

La lecture, tout comme la pratique des jeux vidéo, peut aggraver le mal de mer. Ces activités ne sont donc pas recommandées lors d'une traversée en bateau.



A l'occasion de la célébration de la fête du Trône
Qui commémore le 14^{ème} anniversaire de l'intronisation
De Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'assiste

Le Directeur Général et l'ensemble du personnel
de l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi
et des Compétences

Ont l'insigne honneur de présenter
leurs vœux les plus déférents de prospérité
et de bonheur à Sa Majesté le Roi
et à toute la Famille Royale
et prient le très haut de le combler en la personne
de S.A.R. Le Prince Héritier Moulay Al Hassan



Vous voulez le financement sans l'endettement ? C'est d'accord.

Vous voulez développer votre entreprise et il vous faut des capitaux ? La Bourse vous offre une source alternative de financement qui vous donne les moyens de concrétiser vos projets, en toute simplicité.

Dès aujourd'hui, prenez attache avec nos conseillers, ils sont là pour vous expliquer tout ce que la Bourse peut vous apporter. Profitez de leur expertise en appelant le 05 22 45 26 30.

PARCE QUE LES ENTREPRISES SONT FAITES POUR GRANDIR



Créateur de Valeurs

www.passeralaction.ma

Algérie, Maroc ou le narcissisme des petites différences

Quel ramdam pour déterminer le début du mois du ramadan 2013 a vécu la fille aînée de l'Eglise... Certains musulmans de France ne croient que leurs yeux alors que d'autres se sentent capables d'imprimer les calendriers pour les cinq milliards d'années prochaines, si la Terre existe encore.

Selon la Mosquée de Paris, il y a un conflit entre la science et la tradition. Cette mosquée est une chapelle à la solde d'Alger, dirigée par un vieux toubib aux ordres de la junte militaire. Ce chibani cherche à placer un ancien avocat du Polisario pour lui succéder à la tête de cette officine algérienne qui croit à la nuit du doute. Mais que fait Bouteftef ? Pourquoi n'appelle-t-il pas la Minurso ? La Mosquée de Paris attend de voir la lune de son propre minaret pour dire quand commence le mois du Ramadan. Une attente collective et fervente des consignes envoyées par le Ciel.

Le Conseil français du culte musulman (CFCM), un « machin » imaginé par J.P. Chevènement et mis en branle par Sarkozy, veut se fier à la science et imprimer les calendriers à l'avance, réserver ses billets à l'avance (ils sont moins chers), le « machin » veut aussi poser ses congés ou « ses arrêts maladie » et organiser ses vacances à l'avance. Le « machin » CFCM est plutôt dirigé par des Marocains, ils ne doutent pas un seul instant des progrès de la science.



Chacun voit la lune à sa porte...

L'histoire de la Mosquée de Paris est jolie mais elle est dépassée de plus de 1000 ans. Certes elle renvoie à la fondation de l'Islam par

Mahomet vers les années 610. Ses premiers disciples étaient des bédouins vivant dans l'actuelle Arabie Saoudite. Ces caravaniers

avaient effectivement besoin de la lune et de leurs deux yeux pour se diriger dans l'espace et dans le temps. Mais depuis cette époque, il s'est passé quand même certaines petites choses : les Américains ont marché sur cette même lune et ces mêmes Américains peuvent aujourd'hui tuer un Talibane qui fait le malin dans une montagne afghane juste en appuyant sur un bouton de joystick comme dans un jeu vidéo. A l'abri depuis un bureau ils donnent l'ordre à un drone d'envoyer le barbu au Paradis d'Allah où l'attendent 70 houris vierges, des fruits, de l'eau de source et du vin qui ne saoule pas.

Au IX^e siècle, à Bagdad, les musulmans inventaient l'algèbre. Un certain Al-Khawarizmi donna son nom à l'algorithme. Ils inventèrent aussi l'astrolabe qui permet de mesurer la position des étoiles avec précision. Jusqu'à la Renaissance, les musulmans avaient bâti des observatoires performants.

Si la mosquée de Paris veut nous cantonner à observer le ciel avec nos simples yeux pour voir la lune afin de déterminer le calendrier, c'est comme si elle voulait nous empêcher de voir la lumière des siècles à venir. L'islam de France est morcelé en une myriade de chapelles aussi nombreuses que les étoiles. Le CFCM a voulu décréter l'abolition de la nuit du doute, annoncer à l'avance la date du Ramadan pour devenir enfin le Maître du Temps. Mais la mosquée de Paris veut elle aussi montrer qu'elle détient la divine baguette. L'un et l'autre ont écrit une réalité plus terre à terre que lune à terre. Mais s'était sans compter avec les guéguerres astronomiques algéro-marocaines. Entre l'Algérie et le Maroc, c'est le narcissisme des petites différences, même chez la fille aînée de l'Eglise. ■

Beurgois.Gentleman@gmail.com

Polémique

Le commentaire date du 4 juillet sur la page Facebook d'un élu du Gard en France. Laurent Burgoa, élu du conseil municipal de Nîmes, a critiqué au nom de la laïcité une publicité commerciale relative au ramadan. Ses propos ont déclenché une polémique ainsi que la colère des représentants du culte musulman.

Extrême droite

Laurent Burgoa a posté la photo d'une publicité de l'enseigne Carrefour pour le ramadan, avec ce commentaire accolé : « Spécial Ramadam (sic) de Carrefour. Notre République est-elle toujours laïque ? Tout fout le camp !!! »

Ce commentaire sur sa page Facebook a déclenché la colère du président de l'observatoire des actes islamophobes au Conseil français du culte musulman

(CFCM), Abdallah Zekri. « M. Burgoa a permis à certains racistes ou extrémistes de se défouler sur le réseau social. Ce n'est pas la première fois que l'UMP flirte avec l'extrême droite, et plus on approche des élections municipales, plus le parti va encore flirter avec le Front National (FN) », a affirmé Abdallah Zekri.

Avant d'ajouter : « Je préfère dans ce cas-là que le FN remporte les élections municipales à Nîmes, car au moins je sais qui je dois combattre ». « Ce sont les commentaires qui sont agaçants et qui m'incitent, éventuellement, à porter plainte. J'ai donc chargé mon avocate, Me Aoudia, d'étudier si les déclarations de M. Burgoa constituent un acte islamophobe ou une incitation à la haine raciale pour prendre une décision par la suite », a souligné souligné M. Zekri. ■

A l'occasion du 14ème Anniversaire de l'Intronisation de
Sa Majesté le Roi Mohammed VI

Le Directeur Général de la Régie Autonome Multi - Services d'Agadir (RAMSA)
ainsi que l'ensemble du personnel ont l'insigne honneur de présenter à :



Sa Majesté le Roi Mohammed VI

Que Dieu le glorifie leurs vœux les plus déferents
de santé, bonheur et longue vie

Ils saisissent également cette occasion pour présenter
leurs vœux **A Son Altesse Royale le Prince Héritier
Moulay Al Hassan, Son Altesse Royale Lalla Khadija,
Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid**, ainsi qu'à
l'ensemble des membres de la **Famille Royale**.

Ils prient Dieu d'assister **Sa Majesté le Roi** dans toutes ses
actions et lui expriment leur indéfectible attachement à
son Auguste Personne et au Glorieux Trône Alaouite.

L'échec d'un système...

Les résultats catastrophiques de la première session du bac 2013 n'ont provoqué bizarrement aucun choc ni dans l'opinion ni au sein du gouvernement.

Les résultats des examens pendant la première session de juin 2013 ont tourné à la catastrophe nationale puisque plus des deux tiers des candidats, soit 63% ont recalé. Or, ce qui devait provoquer un débat vif dans le pays et une réunion de crise au sein du gouvernement est passé comme une lettre à la poste. Bizarrement, le Premier ministre n'a pas demandé à son ministre de l'Éducation nationale de lui fournir des explications sur cette bérézina scolaire, histoire d'en comprendre les raisons objectives au-delà du phénomène de la triche qui ne peut pas évidemment à lui tout seul expliquer l'étendue de l'échec. Il y a bien évidemment d'autres raisons, liées à la crise profonde de l'école publique et à la relation enseignant-élève dans son aspect pédagogique et transmission du savoir, qui ont fait que seuls 37,91% des candidats ont réussi leur bac dès la première session. D'où la nécessité d'une enquête pour déterminer ce qui a gravement dysfonctionné dans ce bac 2013. Les épreuves du bac ont-elle été supérieures au niveau de la majorité des candidats ? Auquel cas il convient de demander des comptes aux académiciens qui ont établi les examens... Ou bien le problème réside-t-il dans les outils pédagogiques utilisés par les enseignants qui ne favorisent plus l'assimilation du savoir par le gros des étudiants ? Autrement dit, l'école publique, à force de sombrer dans la médiocrité, est-elle en train de produire une nouvelle génération de mal-comprenants ? En tout cas, ce bac 2013 appelle non seulement à une réflexion sérieuse sur l'état du système éducatif national mais surtout à une réponse appropriée pour relever le niveau scolaire qui a touché le fond. L'une des solutions pour sauver le système éducatif de la faillite qui le menace serait la création d'agences de développement scolaire avec conseil d'administration et programme d'action. Dirigées par des gestionnaires de haut niveau pas nécessairement issus du monde de l'enseignement mais capables de bien s'entourer et d'agir sur le terrain, ces agences, arrachées des calculs partisans et de



Une école publique réhabilitée serait-elle une mission impossible ?

la mainmise syndicale, fonctionneraient comme de véritables entreprises avec obligation de résultat. Une école publique de l'excellence serait-elle un rêve inaccessible ? Il est incontestable que l'éducation représente le socle du développement humain et les retards du pays en la matière sont, directement ou indirectement, liés à ses contreperformances.

Réforme

Après beaucoup d'hésitations et d'inconstances, quant aux choix stratégiques, une véritable réforme a été élaborée dans le cadre de la COSEF et formulée dans la charte nationale de l'Éducation-formation de 1999 et a été suivie par l'adoption de la loi 00/01. Celle-ci a eu comme avantage de fédérer et mobiliser l'ensemble des acteurs autour d'un référentiel global et autour d'options stratégiques moins ambiguës et plus claires. Hélas, comme pour les tentatives passées, la mise en œuvre de la ré-

forme s'est révélée difficile et n'a pas échappé à la sélectivité. Quant aux résultats du fameux plan d'urgence, ils ne seront perceptibles qu'à moyen voire à long terme. La crise de l'enseignement est apparue au début des années 1980 avec la déconnexion du dispositif éducation-formation de l'économie nationale et de l'administration. Ce déphasage a commencé à se manifester tant sur le plan quantitatif, à travers la montée du chômage de masse, que sur un plan qualitatif, par le chômage des diplômés. Les programmes de rattrapage en matière d'équipements scolaires, notamment en milieu rural, entrepris n'ont pas empêché les difficultés de s'accroître : sentiment a priori négatif vis-à-vis de l'école publique et un sentiment d'inutilité de l'éducation chez les populations défavorisées. La perte de confiance des classes aisées se traduit par l'engouement grandissant envers l'enseignement privé, ou à l'égard des missions étrangères, affaiblissant ainsi da-

vantage l'école publique en la privant du soutien et de l'engagement des élites. Le divorce de l'école avec l'économie a vite conduit à sa rupture avec la société et a abouti à l'incapacité du pays à atteindre un seuil critique de population éduquée. Aujourd'hui, les principaux éléments du diagnostic du système éducatif national sont connus et largement partagés par toutes les forces vives du pays. Les connaître n'a malheureusement pas suffi pour les dépasser, puisque l'enseignement reste le secteur le plus coûteux pour la collectivité, mais paradoxalement le moins performant. Résultat : Le Maroc traîne encore un taux d'analphabétisme élevé même si la lutte contre ce fléau connaît un rythme assez soutenu. Le Maroc devrait également généraliser l'accès de ses enfants à l'école de base, objectif affiché dès le lendemain de l'indépendance. Mais ce sont les populations urbaines qui ont été les grands bénéficiaires du système éducatif ; les ruraux

n'en ont profité que partiellement et souvent au prix de la migration. Les catégories aisées et urbaines, elles, l'ont déserté au profit des établissements privés et des écoles des missions étrangères.

Le blocage de la formation sociale et économique du système éducatif est incontestable. D'ailleurs, le chômage des diplômés, de plus en plus massif et de longue durée, a mis en évidence la structuration d'un modèle d'enseignement produisant principalement pour le secteur public et mal adapté aux nouvelles réalités du marché de l'emploi.

L'incapacité de l'économie marocaine à créer des richesses et des emplois a constitué un facteur structurel de cette situation, devenue avec le temps un vrai problème de société.

Arabisation

Recul de la qualité des apprentissages fondamentaux (lecture, écriture, calcul, langues, informatique), régression des capacités techniques et professionnelles, le système éducatif national est incontestablement malade.

Une grande baisse du niveau scolaire a été également constatée dans les cycles de l'éducation de base, qui ont été victimes d'un délaissement progressif au profit du secondaire et du supérieur. Les taux considérables de redoublement et d'abandon, qui réduisent la probabilité de réussite et augmentent le temps moyen nécessaire pour obtenir un diplôme, dénotent aussi d'un fonctionnement inefficace du système éducatif.

En résumé, des rendements internes très faibles et des déperditions importantes, inversement proportionnel à l'effort financier consenti par la collectivité. Trois élèves sur quatre quittent le système chaque année sans qualification : sans bac ou sans diplôme de formation professionnelle. Une vraie hémorragie.

La problématique linguistique, cet état d'incapacité à traduire en phrases sa pensée et à interagir efficacement et utilement avec les autres, s'est installée progressivement au sein du système éducatif public et s'est accentuée notamment avec les politiques d'arabisation telles qu'elles ont été conduites, sans contenu pédagogique performant ni outils d'apprentissage efficaces. S'ensuit un fossé entre la langue maternelle et les langues de la lecture et une ouverture très insuffisante sur les langues mondiales (anglais et espagnol) et les autres langues vivantes. Plus grave encore, l'indécision pour ne pas dire l'improvisation qui a souvent marqué les entreprises de réforme du



La baisse d'un niveau scolaire continue.

système éducatif.

L'inefficacité sociale de l'école publique se révèle dans son incapacité à véhiculer les valeurs de citoyenneté, d'ouverture et de progrès, de liberté de pensée, et d'apprentissage de l'esprit critique.

Minée longtemps par des programmes non actualisés, sapée par l'activisme d'une bonne partie des enseignants, l'école a constitué un champ de polarisation politico-

Un système efficace est aussi un système qui accepte d'être évalué, de faire son autocritique et qui rend compte à la société et aux usagers de ses performances et de ses insuffisances.

idéologique et un canal d'expression aiguë de la conflictualité politique et des tensions sociales et syndicales. C'est aussi à l'aune de ces facteurs qu'il faut analyser les causes du naufrage...

A quoi il convient d'ajouter l'inconstance remarquable à la tête du ministère de l'éducation nationale : entre 1955 et 2005, pas moins de 38 ministres ont été consommés,

avec des approches des questions de l'éducation pas très homogènes et leurs politiques ont souvent perdu en continuité.

Se pose dès lors la question de la gouvernabilité du système d'éducation et de formation dans notre pays ; la réformabilité du système est aujourd'hui en jeu surtout qu'il a gagné, à force de tâtonnements et d'indécision, en complexité et en inertie.

Les grands sujets de polarisation restent la sélectivité versus la démocratisation, la gratuité versus la participation financière des ménages, le contenu des programmes et des manuels et, surtout, la question de la langue et l'entreprise de l'arabisation.

Alors que beaucoup de problèmes persistent au plan de la mise en œuvre des réformes, qui s'est toujours caractérisée par une application sélective, privilégiant les dimensions quantitatives (plus visibles) et reportant indéfiniment les volets se rapportant aux questions sensibles et difficiles : la discipline au sein des établissements, le respect des règles par les enseignants, ou encore le rôle des syndicats... L'un des véritables problèmes est lié en effet à la gestion des ressources humaines.

La réforme est une tâche complexe surtout si le leadership et le système de management demeurent faibles et inadaptés.

L'administration de l'éducation

nationale ne fera pas sa mue tant qu'elle reste hermétique à l'apport de nouveaux profils techniques, financiers et managériaux. À défaut d'une profonde modernisation de cette administration et d'une mise à niveau du personnel enseignant, il sera illusoire de compter sur les seuls documents de réformes conçus selon une logique linéaire et descendante.

Ne doit-on pas reconsidérer le volume du système, son découpage effectif dans le cadre de son démantèlement de sorte qu'il ne soit plus ce mammoth budgétivore, lourd et difficile à faire bouger dans le sens d'une obligation de résultat ?

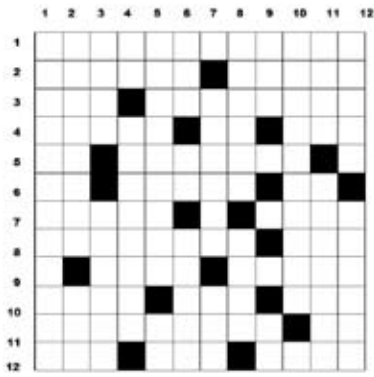
En effet, les améliorations du système scolaire peuvent aussi être plus localisées, plus décentralisées et plus différenciées : en termes de performances effectives seul l'objectif de l'excellence dans chaque établissement doit compter.

Un système efficace est aussi un système qui accepte d'être évalué, de faire son autocritique et qui rend compte à la société et aux usagers de ses performances et de ses insuffisances. On est encore loin de cet état d'esprit. Le Maroc a noué un certain nombre de partenariats économiques et commerciaux avec des pays proches comme la France et l'Espagne. Pourquoi ne pas soumettre l'enseignement à ce même esprit de coopération surtout qu'il s'agit d'un secteur décisif pour le devenir du pays et de ses enfants ? ■

Mots fléchés

Grid of word clues for Mots fléchés. Includes clues like 'GARDE-MANGER DU KOALA', 'LE MALHEUR L'INSPIRE', 'STATION NETTOYÉE', etc. A central image shows a dish of crayons.

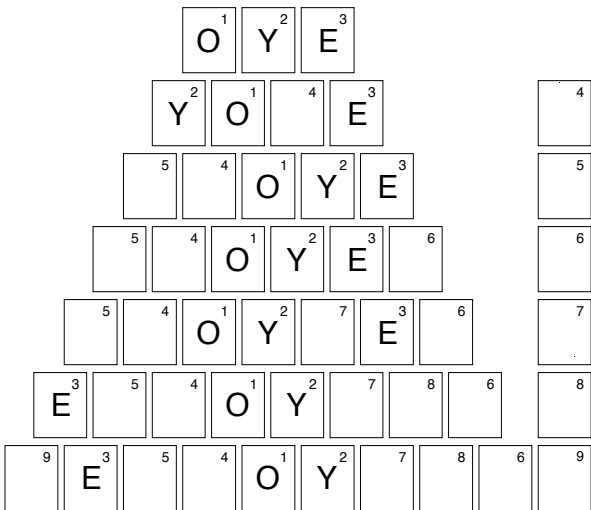
Mots croisés



- HORIZONTALEMENT
- 1. Jazz des années 30.
 - 2. Ancienne mesure agraire - Lancée par un cheval.
 - 3. Terme de ping-pong - Informés.
 - 4. Ficelles - Branché - Bien distinct.
 - 5. Se dit en espagnol - Alléchée.
 - 6. Thallium - Vaisseau sanguin - Pronom personnel.
 - 7. Ne pas lâcher - Prénom.
 - 8. Mouvementée - Femme de lettres américaine morte à Los Angeles.
 - 9. Exécutés - Échoués.
 - 10. Alliée - Groupe d'atomes - Patronne.
 - 11. Lamentables - Tour.
 - 12. Avant l'automne - Crie en forêt - Arme blanche.
- VERTICALEMENT
- 1. Amateur passionné de danse.
 - 2. Pièce de literie - Longue pièce de bois.
 - 3. Prend parti - Originale.
 - 4. Divinité grecque - Surfer sur Internet.
 - 5. Que l'on n'attendait plus - Argon.
 - 6. À la fin d'une liste - Lettre grecque - Des ouvrières y travaillent.
 - 7. Sociables - Enlevé.
 - 8. Personnage en prière - Coule en Irlande.
 - 9. Bien sûr - Sélénium.
 - 10. Vauriens.
 - 11. Aperçu - Désagréé.
 - 12. Estonie - Ajoute.

Pyramot

Le Pyramot est un jeu dans l'esprit des mots codés. Il s'agit de former une pyramide de mots dont chaque mot est l'anagramme du précédent plus une lettre.



Carré magique

Dans ce carré magique, un tiers des cases ont été masqués et sont présentées au dessous. Il faut reconstituer la grille en retrouvant sur les sommes de chaque ligne et de chaque colonne le nombre magique (175 pour un carré 7x7).

	4	7		21	15	
31	30		3	45		19
28		35	12		11	6
	18	5		32	37	
13	25		41	10		17
44		47	26		14	33
	49	27		22	36	

116	126	121	82	130	113	75
-----	-----	-----	----	-----	-----	----

1	8	39	40	24	48	2	43	29	16	23	38	34	42	20	46	9
---	---	----	----	----	----	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	---

La Phrase secrète

Placez les lettres de chaque colonne de manière à reconstituer la citation. Les cases noires séparent les mots.



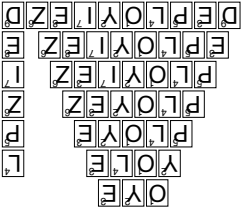
Solution: Une haine entre voisins préserve l'amitié.

Solutions

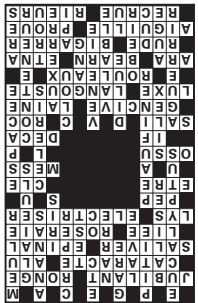
Carré magique

175	175	175	175	175	175	175
175	175	175	175	175	175	175
175	175	175	175	175	175	175
175	175	175	175	175	175	175
175	175	175	175	175	175	175
175	175	175	175	175	175	175
175	175	175	175	175	175	175

Pyramot



Mots fléchés



Mots croisés





A l'occasion du **14ème** Anniversaire de l'Intronisation de

Sa Majesté le Roi MOHAMMED VI

Le Président Directeur Général et l'ensemble du
Personnel Sédentaire et Navigant du **Groupe IMTC**
ont l'insigne honneur de présenter à :



SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI

Que Dieu le glorifie Leurs vœux les plus déferents
de santé, bonheur et longue vie.

Ils saisissent également cette occasion pour présenter
leurs vœux **A Son Altesse Royale le Prince Héritier
Moulay Al Hassan, Son Altesse Royale Lalla Khadija,
Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid**, ainsi qu'à
l'ensemble des membres de **la Famille Royale**.

Ils prient Dieu d'assister **Sa Majesté le Roi** dans toutes ses
actions et lui expriment leur indéfectible attachement à
son Auguste Personne et au Glorieux Trône Alaouite.



CONSTRUCTEUR DE VALEUR



La SGTm présente à Sa Majesté le Roi Mohammed VI
les meilleurs vœux de bonheur et de prospérité à
l'occasion de la fête du Trône.

ADRESSE POSTALE

2, Bd. Zerkouni Casablanca 20000, Maroc
Tél : +212 5 22 888 000 / 001 / 002
Fax : +212 5 22 320 569 / +212 5 22 334 220
E-mail : drh@sgtm-maroc.com